** Année 1960-1961. — N° 51 S. Le Numéro : 0,50 NF Jeudi 10 Novembre 1960 **

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Edition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 NF ; ETRANGER : 24 NF

(Compte cheque postal : **9063 13. Paris.)**

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, RUE DESAIX, PARIS 15e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 0,20 NF

1re SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

COMPTE RENDU INTEGRAL — 13e SEANCE

Séance du Mercredi 9 Novembre 1960.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 1489).

2. — Congés (p. 1489).

3. — Loi de programme relative à certains équipements militaires. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1490).
Suite de la discussion générale : MM. le général Jean Ganeval, Henri Longchambon, Jacques Soufflet, Edouard Le Bellegou, Guy Petit, Michel Debré, Premier ministre ; Gilbert Paulian, le général Antoine Béthouart, Maurice Couve de Murville, ministre des affaires étrangères ; Edgard Pisani, Roger Marcellin, Camille Vallin.
Suspension et reprise de la séance.
Présidence de M. Gaston Monnerville.

4. — Excuses et congés (p. 1511).

5. — Loi de programme relative à certains équipements militaires. — Suite de la discussion et rejet d'un projet de loi (p. 1511).
Suite de la discussion générale : MM. Edmond Barrachin, Jean Bertaud, Philippe d'Argenlieu.
Motion préjudicielle de M. Pierre Marcilhacy. — MM. Pierre Marcilhacy, Pierre de Chevigny, André Maroselli, rapporteur de la commission des finances ; Michel Debré, Premier ministre.
Suspension et reprise de la séance : M. Raymond Pinchard.
Adoption, au scrutin public, de la motion préjudicielle.
Rejet du projet de loi.

6. — Commission mixte paritaire (p. 1523).

7. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 1523).

8. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1523).

PRESIDENCE DE M. GEORGES PORTMANN,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la deuxième séance du mardi 8 novembre a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

CONGES

MM. Jacques Boisrond, Jacques Duclos, Abel Sempé, Roger Menu, Marcel Brégégère, René Montaldo, Henri Paumelle, Gaston Pams, Djilali Hakiki, Léopold Morel, M'Hamet Kheirate, Jacques Bordeneuve et Bénaïssa Sassi demandent un congé.

Conformément à l'article 34 du règlement, le bureau est d'avis d'accorder ces congés.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les congés sont accordés.

— 3 —

LOI DE PROGRAMME RELATIVE A CERTAINS EQUIPEMENTS MILITAIRES

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de programme relative à certains équipements militaires, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, après déclaration d'urgence. (N°s 20 et 30 [1960-1961] et n° 31 [1960-1961]).

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. le général Ganeval.

M. le général Jean Ganeval. Monsieur le président, tout a déjà été dit. Je crois pourtant, mes chers collègues, que certains d'entre vous hésitent encore avant de prendre une décision au sujet du problème qui va engager l'avenir du pays. Pour moi, mon choix est fait et je voudrais très rapidement, sans passion mais avec une conviction profonde, exposer les raisons qui me déterminent, celles surtout qui me font écarter les objections qui arrêtent ou troublent un si grand nombre parmi vous.

Pourquoi la force de dissuasion ? Bien sûr, nous préférerions un monde où régnerait la sécurité collective, conséquence d'un désarmement général, universel et contrôlé. Mais les manifestations de M. Khrouchtchev ne nous conduisent pas vers cet éden. Il nous faut donc bien vivre dans un monde où la terreur seule maintient la paix.

Cela étant, quel intérêt vital, primordial la France peut-elle avoir à posséder dans les années qui viennent son propre armement atomique ? On s'est livré à ce sujet à trop d'exégèses, à trop d'hypothèses, comme si les événements actuels permettaient de prévoir toutes les situations, à une époque où nous assistons, en une année, à autant de bouleversements qu'en une génération d'autrefois.

Je chercherai donc à être simple. Premier axiome : il n'est pas un Français qui ne soit conscient du fait que la puissance atomique américaine est le garant fondamental, aujourd'hui exclusif, de la sécurité du monde libre.

Je sais bien que l'intérêt stratégique des bases américaines en Europe ira en diminuant au fur et à mesure que les sous-marins atomiques sortiront plus nombreux, mais je ne veux même pas évoquer la possibilité de voir les forces américaines quitter notre vieux monde, dans huit ans, dans dix ans... Je sais bien aussi que l'appoint d'une force atomique française intégrée serait peu appréciable... Mais, pour dissuader l'ennemi, il faut sans doute que celui-ci sache que son adversaire possède un arsenal mortel de destruction ; il est pourtant presque plus important encore qu'il ne puisse avoir le moindre doute sur la possibilité de décision immédiate ni sur l'absolue volonté de riposte de cet adversaire.

Or, si par malheur la France était menacée dans sa vie et dans sa liberté — plutôt la mort que l'esclavage, disiez-vous, monsieur le ministre, l'autre jour à notre commission — elle aurait, elle aussi, le doigt sur le bouton, et sa force de dissuasion, peu appréciable dans l'absolu, pourrait devenir, dans la riposte, une force éventuelle de déclenchement de représailles instantanées du système allié.

Elle pourrait le devenir, ou plutôt elle ne le deviendrait pas, car ce que l'on appelle l'arme du désespoir est, en réalité, l'arme de l'espoir. Il suffit, pour qu'agisse la terreur, qu'à aucun moment l'ennemi ne doute de la volonté de représailles. Or, il saurait la volonté américaine, la volonté britannique, doublées, animées même s'il le fallait, par celle de la France.

Et cela me paraît plus déterminant que ce que l'on a appelé la « dissuasion proportionnée », c'est-à-dire que la valeur de l'arme doit s'apprécier, non pas d'une façon absolue, mais proportionnellement à l'enjeu que représente le pays qui la possède. Le raisonnement a sa valeur et aucune hypothèse n'est absurde, mais je me refuse, je l'ai dit, à envisager celle de la France seule. L'armement nucléaire n'aura-t-il donc de valeur qu'à condition de ne pas s'en servir ?

Certes, non : dans un monde — et cela ne date pas d'aujourd'hui — où les relations entre nations sont fondées sur la force plutôt que sur le sentiment, la possession de l'arme nucléaire favorisera notre position au sein de l'alliance et nous mettra avec la Grande-Bretagne. Elle nous amènera à avoir, avec les membres du club, des rapports de planification. Elle nous mettra sans doute en mesure d'acquérir aux Etats-Unis des armes stratégiques dans des conditions avantageuses respectant notre souveraineté.

Puis, sur le plan strictement national, il faut engager notre armée dans la voie de l'atomisation. Dans cinq ans, dans dix ans, il n'y aura plus d'armée mondiale qui ne soit atomique. L'armée doit faire face à toutes ses missions : elle en a seulement une nouvelle, et essentielle.

Enfin, s'il est vrai que la défense nationale n'a pas pour vocation de faire vivre les industries, c'est elle qui ouvre généralement la voie aux sciences industrielles d'avant-garde. Dans ce cas, la loi de programme avancera les réalisations électroniques et contribuera à maintenir notre industrie à un rang qu'elle perdrait rapidement.

J'en arrive aux objections. Je ne traiterai pas, sur le plan technique, du *Mirage IV ;* un de nos collègues le fera avec plus d'autorité que je ne saurais le faire moi-même. Mais, par delà la technique, la question se pose ainsi : en 1963-1964, avec l'exécution de la loi de programme actuelle, nous aurons un armement atomique, inférieur certes, mais comparable à celui de la Grande-Bretagne : explosif nucléaire et vecteur piloté, le *Mirage IV ;* vers 1969-1970 seulement, et rien ne nous permettrait d'aller plus vite, même si nous renoncions au *Mirage* — que notre collègue M. Bonnefous hier, avec plus d'esprit peut-être que de pertinence, donnait comme symbole à cette loi de programme — nous disposerons d'engins autoguidés et d'un ou de deux sous-marins atomiques. Ces fusées, ce ou ces deux sous-marins que nous aurons dans dix ans sont indiscutablement préférables aux vecteurs pilotés car, dans l'état actuel des choses, ils sont invulnérables.

Allons-nous pour autant rester pendant dix ans les mains vides ? Renoncerons-nous à une sécurité complémentaire, à la modernisation de l'armée, aux avantages politiques que nous tirerons au sein de l'alliance dans une période initiale de la possession de l'ensemble : bombes A, *Mirage IV ?* Soyez bien certains que nous n'obtiendrons pas de coopération, que nous n'accéderons pas aux secrets américains avant que nous n'ayons dans les mains la preuve indiscutable, la preuve tangible de notre volonté et de nos réalisations.

Gouverner, c'est choisir entre les différents inconvénients, sans présomption mais sans cet esprit de facilité qui conduit trop souvent à l'immobilisme. Le choix du Gouvernement me paraît raisonnable, qui fait prendre sans délai le départ à la France.

Deuxième objection : la loi de programme affaiblira l'armée qui se bat en Algérie et ne permettra pas le renforcement des forces dites conventionnelles en Allemagne. Je répondrai d'abord que M. le Premier ministre et M. le ministre des armées nous ont affirmé solennellement — et nous n'avons pas de raison de douter de leur parole — que les besoins de l'armée d'Algérie seront servis par priorité. Comment pourrait-il en être autrement ? Ce n'est pas seulement une province française que nous y défendons, c'est le monde libre tout entier et chaque jour qui passe montre davantage que l'illusoire indépendance de l'Algérie ne serait autre chose que la dictature de Moscou et de Pékin. (*Applaudissements sur un certain nombre de bancs du centre droit.*)

C'est d'ailleurs uniquement pour satisfaire aux besoins prioritaires de l'Algérie que les forces mises en Allemagne à la disposition de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord ont dû être réduites à deux divisions.

Une orientation différente de la loi de programme permettrait-elle de mettre à la disposition de cette organisation des unités plus nombreuses et mieux équipées ? Non ! sur ce point il ne faut pas se faire d'illusions ; en effet nous sommes d'abord tenus, avec les classes creuses, par une question d'effectifs et si des évènements heureux venaient à se produire dans un avenir peu éloigné en Algérie, il serait indispensable d'y maintenir, longtemps encore, des unités presque aussi nombreuses. Une division d'intervention bien équipée pourrait être remise très rapidement à la disposition de l'O. T. A. N., mais les autres resteraient longtemps indisponibles. On ne pourrait prévoir leur transfert qu'au début du programme suivant et dans des conditions que faciliterait alors la considérable augmentation de l'effectif des classes 1965-1966. Mais, pour jouer leur rôle, ces divisions devraient être modernisées ; aussi, monsieur le ministre des armées, je vous demande de prendre l'engagement d'affecter par priorité les crédits qui viendraient à être dégagés sur les chapitres III et IV à la modernisation de ces divisions qui, dans l'hypothèse envisagée, reprendraient progressivement leur place dans le cadre atlantique.

Jusqu'à ce moment et quel que soit le contenu de la loi de programme, il n'y a rien d'autre à espérer que la modernisation de nos deux divisions de type « O. T. A. N. », modernisation que vous avez décidée et prévue pour le 1er janvier 1963.

Un mot des appréhensions qu'éprouveraient les cadres de l'armée devant la constitution d'une force de frappe. Un mot seulement, car cette objection n'est plus guère exprimée aujour-

d'hui. En réalité, les cadres sont parfaitement conscients du fait que, sans armement atomique, l'armée française ne serait bientôt plus que l'armée de second ordre d'une nation de second ordre. Elle ne veut pas d'une spécialisation mineure au sein de l'alliance et ses cadres, qui sauraient faire abstraction des légitimes soucis de leur carrière, savent parfaitement qu'ils ne sont pas menacés.

On dit aussi qu'il faudrait s'attacher dès maintenant à une réalisation commune, atomique et européenne. Cette idée n'est pas raisonnable.

Je ne sais pas ce que sera l'Europe dans dix ans, mais aujourd'hui, sur le plan strictement atomique, l'aide américaine est à la source des réalisations nationales de la Grande-Bretagne, qui ne veut coopérer avec personne.

Les traités de Paris et de Bruxelles interdisent toute réalisation atomique à l'Allemagne et nous avons la sagesse de respecter les traités, même à l'égard de ceux qui menacent tous les jours de les violer, comme ils le font pour Berlin.

Quant à la Belgique, aux Pays-Bas et à l'Italie, elles ne désirent actuellement se livrer ni à des recherches ni à des dépenses atomiques.

Bref, il s'agit de se lancer dans une réalisation commune européenne, les Britanniques le pourraient mais ne le veulent pas, les Allemands le voudraient mais le peuvent pas ; l'Italie et le Benelux ne le veulent ni ne le peuvent.

Combien plus sérieuses sont les objections sur le plan atlantique ! On vous soupçonne, monsieur le Premier ministre, d'accepter d'un cœur léger, sinon le démantèlement, du moins l'effritement du pacte. Après ce que vous avez affirmé avec tant de force dans les commissions, après ce que M. le ministre des armées a affirmé ici lui-même hier, c'est un procès d'intention. Mais il est indéniable qu'un malaise règne à ce sujet dans l'esprit de nombreux collègues.

Comme je le comprendrais si le moindre doute pouvait exister en ce qui concerne la valeur reconnue au Pacte atlantique et la loyauté de la France envers les engagements pris !

Je l'ai déjà dit, nous n'avons pas d'autre garant de notre sécurité que la puissance américaine et que la présence américaine, car tout se tient et la poitrine du *G. I.* face au rideau de fer a une valeur presque égale à celle des *Polaris*.

L'Amérique nous a sauvés voilà douze ans lors de la crise de Berlin — car déjà tout se tenait — et Paris, vous pouvez en être sûrs, était menacé au même titre que Berlin. L'Amérique nous a protégés depuis.

Vous nous avez dit que le traité avait besoin de s'adapter à l'évolution des événements et des nations. Chacun est ici d'accord pour reconnaître que l'alliance ne devrait pas être un pacte régional, que ses membres ne devraient pas dire « vérité au nord de la Méditerranée, erreur au-delà » et nous ne sommes pas prêts d'oublier l'erreur tragique, l'erreur inexpiable commise par les Etats-Unis au soir de Suez, erreur qu'elle paye cruellement à son tour — et cela ne nous réjouit pas.

Nous devons exiger que l'alliance ne soit pas à sens unique. Nous devons nous-mêmes respecter sa lettre et son esprit. Or, plus ou moins bien éclairés, nombreux sont ceux qui, au cours de ces dernières années, ont éprouvé un grave malaise pour les conditions dans lesquelles a été retirée notre flotte de la Méditerranée. Ils savent en effet que jamais le commandement suprême ne s'est opposé au transfert en Algérie, avec tout leur matériel de type « O. T. A. N. », de ces divisions d'Allemagne que nous retirions, je le répète, pour la sauvegarde du monde libre, mais que nous nous étions engagés à mettre et à conserver à sa disposition.

Beaucoup ont ressenti avec un regret profond l'échec des négociations relatives au stockage des armements atomiques en France. Le départ de France des bases aériennes américaines leur apparaît comme une préface inquiétante et fâcheuse à la loi de programme. Pour l'avenir ils ont tort, je le sais, je le crois car, pour accroître le potentiel et le prestige de la France, vous n'allez pas l'engager dans l' « opération suicide », mais redites-le quand même, monsieur le Premier ministre, pour que nul ne puisse douter que, derrière votre résolution, ne se dissimulent aucune arrière-pensée, aucune amertume, aucune jalousie, aucun relent d'isolationnisme.

Avant de conclure et sans abuser du jeu trop facile des exhumations de textes, je veux évoquer deux citations, citations émouvantes parce qu'elles émanent d'un disparu dont la mémoire, au-delà des polémiques lointaines, est entourée d'un respect unanime et notre collègue M. Guille lui rendait hier un hommage ému.

Le 15 mars 1935, à la Chambre des députés, Léon Blum s'écriait au cours des discussions sur la constitution des forces blindées : « L'armée de choc et de vitesse, comme dit, je crois, M. de Gaulle, toujours prête pour les expéditions offensives et pour les coups de main, l'armée motorisée, si nous l'adoptions, rouvrirait simplement entre le blindage et le canon d'infanterie un duel analogue à celui auquel nous avons assisté entre la cuirasse et le canon d'artillerie ».

Il ajoutait : « Nous sommes convaincus que, contre le danger hitlérien, la France ne peut trouver sa sécurité dans la course aux armements. Nous sommes convaincus que cette course est une course fatalement inégale. Alors s'il s'agit de tenir la course, s'il s'agit de gagner, combien faudra-t-il d'années de services, de crédits supplémentaires et extraordinaires ? ».

La réponse est venue en 1940. Mes chers collègues, pensons au florilège qui pourra être composé dans vingt-cinq ans si notre Sénat n'a pas disparu sous les fusées de M. Khrouchtchev. (*Rires ironiques à l'extrême gauche.*)

M. Jean Bardol. S'il n'est pas dissous avant par le Gouvernement !

M. le général Jean Ganeval. Je conclus en vous disant : créons d'abord et au plus vite notre armement atomique national. Espérons que nous ne continuerons pas seuls, car je souhaite la création d'une force commune de dissuasion dans le cadre de la Communauté atlantique. Mais si nous ne commençons pas nous-mêmes sur le plan national, soyons bien assurés que le but ne sera jamais atteint .

N'oublions pas, non plus, que nous ne sommes jamais ni tout à fait libres, ni tout à fait autonomes. Avec le *Mirage IV* par exemple, nous resterons tributaires du réseau de l'O. T. A. N. pour la détection, l'alerte et le guidage. Et c'est d'autant plus naturel que la France a récemment entériné un état de fait ancien en unifiant les systèmes français et alliés d'alerte aérienne dans le cadre de l'O. T. A. N.

Ne rejetons donc aucune hypothèse. N'écartons aucune perspective d'intégration sans doute lointaine, je dis « sans doute lointaine », car l'intégration comme l'alliance ne doit pas être à sens unique et je ne pense pas que les Américains y soient prêts avant longtemps, mais je me reporte à ce que vous disiez, monsieur le Premier ministre, le 13 octobre, à l'Assemblée nationale :

« Si l'expression « intégration à l'intérieur du Pacte atlantique » correspond à une coopération très étroite de la défense, conduit à un commandement unique, à des arrangements relatifs aux armements, aux études, aux plans stratégiques, à l'organisation même de la logistique, il est bien entendu que nous sommes partisans de l'intégration. »

Vous l'avez dit, vous avez eu raison de le dire. Et dans cette perspective, dans la foi que nous avons dans un Pacte atlantique qui peut être amélioré, qui doit être amélioré, mais qui est notre seul garant et qui le restera, nous croyons que renoncer à la force de frappe, c'est pour la France renoncer non seulement à un supplément de sécurité, à son renforcement au sein de l'alliance, mais à l'avenir de son industrie d'avant-garde, au rayonnement de sa science et aux droits de son armée. (*Applaudissements sur certains bancs au centre droit et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Longchambon.

M. Henri Longchambon. Monsieur le ministre de la défense nationale, vous nous avez déclaré qu'il était nécessaire, du point de vue militaire, de doter notre armée d'un armement nucléaire et qu'au demeurant cette action aurait d'heureux résultats sur notre économie nationale, en engageant nos moyens d'études et de recherches vers la connaissance et le perfectionnement des techniques modernes — ce sont vos propres termes — et notre industrie dans la voie du progrès scientifique et technique.

Mes chers collègues, monsieur le ministre, c'est sur ces deux affirmations conjointes que je voudrais vous soumettre quelques réflexions.

Valeur militaire d'un armement nucléaire ? On en a déjà discuté beaucoup sans arriver, je crois, à une conclusion péremptoire pour qui que ce soit ici. On pourrait discuter indéfiniment sur ce que seraient les conditions réelles d'une guerre nucléaire, même en ne mettant en jeu que les stocks existant actuellement, avec les effets terrifiants des bombes H éclatant à haute altitude. Tout cela apparaît comme tellement monstrueux, comme si formidablement dévastateur qu'il me semble bien vain d'essayer de considérer quel pourrait être le poids, dans cette affaire, de quelques bombes lancées par nous-mêmes.

Mais il reste certainement une valeur positive à un armement nucléaire français, c'est une valeur virtuelle, une valeur psychologique. C'est en effet de la menace que se prévalent et se servent entre eux et contre les autres pays ceux qui possèdent des armements nucléaires. Il y a la menace de déclencher la catastrophe, la menace du geste de suicide entraînant le suicide de l'humanité et cela est en effet valable, nous le constatons.

Vous voudriez nous faire entrer dans ce jeu ? Je dois convenir que toute stupidité a sa logique et, si nous voulons, dans l'époque actuelle et dans les conditions présentes, que notre

défense nationale garde quelque poids, elle doit avoir dans sa panoplie l'arme atomique, elle doit posséder cette arme psychologique. Mais, monsieur le ministre, le Gouvernement a-t-il pris garde qu'en s'engageant dans cette voie il lui fallait aussi tenir compte de la répercussion de son acte sur la psychologie même des Français ? Sait-il que s'est déjà accrue dangereusement l'inquiétude des populations qui n'ont jamais été informées et qui se sentent sans aucun moyen de protection ?

Un petit détail : j'ai reçu avant-hier de la rédaction d'une publication mensuelle très répandue en France — 740.000 exemplaires — dont la couverture représente la mode féminine et dont certaines pages intérieures traitent un peu de puériculture, une lettre rédigée en ces termes : « Nous vous serions très reconnaissants de nous dire comment nous pourrions répondre à ces questions qui nous sont très souvent posées depuis quelque temps par les lectrices : 1° y a-t-il une protection possible contre les bombes A et les bombes H ? ; 2° est-il exact qu'au dessous d'une certaine altitude, 1.500 mètres, les dangers sont moindres ? »

C'est assez expressif et plus expressive encore est la motion que j'ai reçue de 17 présidents d'associations de défense civile groupant à eux seuls plusieurs centaines de milliers de citoyens français rassemblés dans le conseil national des associations de protection civile. Elle déclare que ce conseil prend acte de l'intention proclamée par les pouvoirs publics de doter la France d'une force de frappe atomique, que, sans avoir à porter un jugement sur une décision de cette nature, elle constate que sa mise en application rendra plus impérieuse que jamais la nécessité d'une organisation complète de la protection civile.

Force de frappe à l'extérieur et résistance à l'intérieur aux dangers et aux désordres sont deux facteurs conjoints d'importance capitale, même du point de vue de la défense nationale.

Le conseil national des associations constate que les moyens de protection sont les mêmes, qu'il s'agisse des besoins du temps de paix ou des besoins du temps de guerre ; seule l'ampleur de leur mise en jeu varie et, en temps de paix, leur existence constitue un facteur essentiel de la santé économique et sociale du pays. Il s'étonne qu'au moment où un effort financier de l'envergure que nous connaissons va être fait pour la réalisation d'une force de frappe, rien ne soit fait pour l'organisation d'une défense civile.

Pourquoi cette inertie ? Oh ! j'en connais bien la raison profonde. Elle est la suivante : si l'on considère la menace d'une guerre nucléaire comme un bluff qui ne deviendra jamais réalité, on pense que ce n'est pas la peine de faire les frais d'une protection contre elle et si, contrairement aux espoirs que nous avons, qui nous permettent de vivre et d'en parler ici comme d'un certain jeu, si jamais elle devenait réalité, les conséquences en seraient telles qu'aucune protection ne serait possible. Voilà pourquoi on ne bouge pas.

Je pense qu'une protection, dans une certaine mesure et dans certaines conditions, est possible. Mais je ne veux pas engager ici un débat technique. Il serait d'ailleurs le pendant exact de celui qui a été engagé sur la valeur militaire de la force de frappe elle-même. On pourrait aussi essayer de discuter s'il y a une valeur efficace de protection civile.

Je dois dire au Gouvernement qu'il y a une logique des choses et que, s'il accorde une valeur militaire positive à cette forme d'armement, valeur que je considère comme certaine sur le plan psychologique, mais incertaine dans la réalité des combats, il doit aussi accorder une valeur positive certaine, sur le plan psychologique, aux mesures de protection de la population, même si on les juge incertaines dans leur efficacité en cas de guerre nucléaire.

Il est bien évident que, si vous envisagez qu'il s'agit d'une force de dissuasion contre l'agression, il faut que vous persuadiez l'agresseur qu'il ne pourra pas tout détruire d'un seul coup, en un clin d'œil, chez nous ; sinon l'effet de dissuasion est inexistant. Si vous voulez jouer le jeu de la menace, il faut que vous ayez l'accord de la population française se sentant protégée aussi bien que vous l'aurez pu contre les représailles que votre menace risque de déclencher.

Mais, à vrai dire, dans l'incertitude où nous sommes de ce que sera la réalité vraie d'une guerre nucléaire, dans l'espoir, que je signalais tout à l'heure et que nous portons au fond de nous, que jamais elle ne se déclenchera, il faut alors, pour trouver un motif d'action, aussi bien d'ailleurs pour la création de la force de frappe que pour la réalisation d'une défense passive, aller le chercher dans une autre catégorie d'arguments, que nous a d'ailleurs donnés M. le ministre de la défense nationale.

Si je les reprends à mon compte en les exprimant à ma manière, ces arguments se présentent de la façon suivante : donnons-nous toujours pour but de réaliser un armement atomique ; même si cela n'aboutit pas à quelque chose de valable militairement — ce que nous ignorons et dont on peut discuter — il y a une réciproque certaine, c'est que nous aurons ainsi sorti de l'ornière du passé nos éléments de recherches et d'études et engagé nos industries dans la voie du progrès scientifique et technique ; du moins aurons-nous — et ce sont les termes mêmes de M. le ministre de la défense nationale — fait ainsi les investissements les plus nécessaires et les plus rentables pour la Nation.

Mes chers collègues, j'attache un très grand prix à ce raisonnement qui, sous certaines conditions que je voudrais envisager, me paraît parfaitement valable. Auparavant, je voudrais en terminer sur ce problème de la défense civile en disant que, sur le plan de la réalisation des organisations de défense civile, ce raisonnement est parfaitement logique.

Un Paris souterrain servant éventuellement d'abri ne constituerait-il pas dès aujourd'hui un élément très important de la vie économique de cette cité ? Des grandes voies de dégagement partant des cités surpeuplées, nécessaires en cas d'accident militaire, ne seraient-elles pas de tout temps et dès maintenant, des éléments extrêmement utiles à la vie économique du pays ? Des travaux de protection contre les inondations — inondations qui viennent de nous coûter en deux mois près de 30 milliards de francs et qui peuvent provenir de la rupture d'un barrage, chose à envisager en cas de guerre, et pas seulement de guerre nucléaire — ne seraient-ils pas dès aujourd'hui extrêmement profitables à notre économie ? Je pourrais continuer ainsi mes exemples sur beaucoup d'autres points. M. le ministre des armées pourrait me dire que je pénètre sur le domaine du ministre de l'intérieur. Aussi, je m'arrête car nous reviendrons, en effet, sur ce thème lors de la discussion du budget du ministère de l'intérieur.

J'en viens, si vous le permettez, mes chers collègues, à examiner en quoi l'objectif de création d'un armement nucléaire peut véritablement stimuler chez nous le progrès scientifique et technique et je voudrais vous rendre très attentifs à cet aspect du problème dont nous débattons.

Que l'on se préoccupe d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ou à des fins militaires, 80 p. 100 au moins de l'ampleur de l'effort d'étude, de recherche, d'installation de bases constituent un tronc commun indifférencié. Les piles à uranium, les usines de séparation des isotopes, l'immense effort dans tous les domaines que représente la réalisation de ces installations sont nécessaires aussi bien pour les applications civiles et pacifiques que pour les applications militaires. La création même du vecteur, l'avion ou la fusée, exige des travaux dont la répercussion sur des activités économiques à fin pacifique est absolument certaine.

Par ces changements d'orientation de notre défense nationale, la rénovation de nos activités industrielles, nous dit-on, non seulement de quelques-unes en particulier telles que l'électronique, mais aussi de la chimie, de la métallurgie, de la mécanique et d'autres encore, peut être obtenue.

Mon expérience personnelle m'amène à considérer que c'est en raison de cette profonde répercussion sur l'industrie d'un pays que surgissent les plus graves obstacles à une coopération internationale en cette matière, et spécialement avec les pays qui ont déjà une avance dans ce domaine.

Me souvenant qu'en 1940, j'avais apporté à l'Angleterre tous nos dossiers sur la bombe atomique en préparation chez nous, les hommes qui y avaient valablement travaillé, l'eau lourde qui représentait le seul stock mondial qui ait pu être rassemblé, je pensais pouvoir demander aux autorités anglaises, en 1954, devant l'effort que la France faisait dans son commissariat à l'énergie atomique pour rattraper le retard que dans ce domaine la guerre lui avait imposé, de nous aider, de coopérer avec nous comme nous l'avions fait avec elles, généreusement, de notre propre volonté, en 1940.

Je dois reconnaître que nous avons rencontré un accueil très compréhensif de la part des autorités anglaises, que nous avons demandé que nous soit livrée une usine de séparation d'uranium 235 et que les pourparlers sont allés fort loin, presque à leur conclusion. Nous leur avons demandé également d'autres prestations. Tout cela, sauf ce qui était véritablement du domaine de la science fondamentale, dans lequel une certaine aide nous a été apportée, tout cela a finalement échoué. Et tout cela a échoué sur quel obstacle ?

C'est parce qu'étaient mis en jeu des problèmes de propriété industrielle pour l'avenir et qu'il nous était demandé d'une manière que je considérais après tout comme normale, mais inacceptable pour nous, qu'en contrepartie de la livraison de telle technique, par exemple celle d'une usine de séparation des isotopes de l'uranium, l'industrie française s'interdise désormais pratiquement d'une manière illimitée à travailler dans ces domaines. Nous ne pouvions pas acheter, je crois, trois ou quatre ans ou les quelques années de progrès que cela aurait constitué pour nous, à un tel prix.

Cela doit nous faire penser qu'en effet c'est de la part du Gouvernement un argument très fort de nous présenter ces

projets comme étant de nature à amplifier et à généraliser l'orientation moderne déjà donnée à nos activités scientifiques et techniques par l'effort autarchique poursuivi depuis dix ans par le commissariat à l'énergie atomique.

Si une telle opération n'était pas totalement agréable à l'un de nos partenaires, celui-ci voudrait bien cependant reconnaître que la France ne fait ainsi que continuer sur une lancée déjà ancienne qui, je viens de le rappeler, l'avait placée en 1940 en tête de toutes les nations dans cette voie et qu'elle ne rompt pas, ce faisant, une entente basée sur l'inertie et un certain *statu quo*, qu'elle reprend simplement sa place.

Mais, à quelles conditions, monsieur le ministre, l'effort à des fins militaires que vous nous proposez, peut-il avoir réellement, efficacement, cet effet de promotion bénéfique de nos sciences et de nos techniques ? L'expérience nous montre que les périodes de guerre ont en effet provoqué un développement accéléré, intense, du progrès scientifique et technique.

La guerre de 1914-1918 a provoqué des progrès immenses dans les communications par radio, dans l'électronique, dans la science de l'aérodynamique, dans la métallurgie. D'une façon plus générale, elle a ouvert son ère d'industrialisation à l'Amérique du Nord qui n'était encore en 1914, qu'une nation aux activités presque exclusivement agricoles. La guerre de 1940-1944 a déclenché des progrès immenses en électronique, en thermodynamique de la réaction, en atomistique. Mais quels sont les facteurs essentiels de tels progrès que met en jeu la période de guerre ? Bien sûr, le premier est évidemment l'approvisionnement en argent, en hommes, et en matériel, des moyens de recherches et d'étude. A ce moment-là, on ne refuse rien de ce qui est possible à la nation.

Il y a un second facteur qui est non moins important et que l'on oublie : c'est qu'à ce moment-là, on opère la mobilisation des cerveaux et on fait spécialement appel à ceux qui peuvent inventer, innover, créer des moyens nouveaux.

C'est ce caractère de novation dans les armements agressifs ou défensifs qui, au cours des deux guerres que je viens d'évoquer, a donné l'avantage tantôt à l'un, tantôt à l'autre, et finalement la victoire à l'un d'eux. En 1914-1918, ce sont les gaz de combat utilisés par l'Allemagne qui nous ont mis en grand péril ; ensuite les tanks et les avions utilisés par nous qui ont mis l'Allemagne elle-même en péril et finalement l'ont fait agenouiller. En 1940-1941, les premiers succès de l'armée allemande ont été dus au perfectionnement très poussé des tanks et de l'aviation. La fusée V-2 à la fin de la guerre a risqué de lui donner la victoire.

C'est finalement le projectile sur fusée, comme le bazooka et la bombe atomique qui ont donné aux alliés la victoire en 1944.

Si vous me permettez de faire appel encore à des souvenirs personnels datant de l'époque où, en 1939, j'ai été chargé à la fois par le ministre de la défense nationale et par le ministre de l'éducation nationale de la responsabilité de mobiliser tous les laboratoires universitaires et de les mettre au travail pour la défense nationale, je vous dirai que j'ai mesuré là quelles immenses forces pouvaient être ainsi rassemblées. Lorsque s'est posé le problème de la démagnétisation des navires pour les défendre des mines magnétiques, dans les services alliés, aucune solution efficace n'apparaissait. Il a suffi de quelques jours pour que des savants français mettent au point une solution infiniment originale à laquelle personne n'avait jamais pensé et qui, en quelques semaines, nous a permis de régler le problème. En quelques mois, nous avons comblé le déficit en électronique qu'accusait à cette époque l'industrie française. Je puis affirmer qu'au bout de huit à dix mois de ce travail nous avions en dossiers et en débuts de mises au point la totalité de ce qui est apparu de nouveau pendant la guerre de 1939-1945, y compris la bombe atomique.

A cette époque, en effet, dans un laboratoire du Collège de France avaient été élaborées toutes les techniques de principe qui, évidemment, restaient à réaliser, ce que nous n'aurions probablement pas pu faire faute de moyens industriels suffisamment puissants.

Mais si j'ai mesuré cette force, j'ai mesuré aussi dans cette expérience, monsieur le ministre de la défense nationale, le formidable obstacle, le véritable mur qui interdisait la liaison efficace entre le travail de ces laboratoires et les unités militaires qui auraient pu en profiter. Ce mur n'est pas détruit, monsieur le ministre, bien que des fenêtres y aient été ouvertes et qu'à travers elles nous apercevions des autorités militaires particulièrement compréhensives, notamment dans cet organe nouveau qu'est le comité d'action scientifique de la défense nationale. Il y a même quelques portes ouvertes, mais ce mur reste debout.

Il faudrait une autorité considérable pour l'abattre, pour réaliser ce qui serait alors une véritable rénovation de notre défense nationale en lui apportant le concours massif des forces véritablement créatrices de ce pays, en lui donnant vraiment le moyen d'œuvrer pour le progrès scientifique et technique, qui, je le répète, doit être fait de novations et non de travail à la remorque. Hélas ! les projets du Gouvernement me laissent peu d'espoir que les choses prennent cette tournure.

On fera des efforts techniques d'imitation de ce qui existe à l'étranger, des efforts que je ne condamne pas d'ailleurs, mais qui, s'ils sont seuls, nous donneront au mieux, dans dix ans, ce que les autres ont aujourd'hui, c'est-à-dire quelque chose qui sera parfaitement périmé.

Nous construirons cent *Mirage IV*, dont on dit que c'est un avion parfait et parfaitement au point, auquel il n'y a pas d'améliorations à apporter. S'il est tout à fait au point, qu'on le mette au musée du conservatoire des arts et métiers pour montrer aux générations futures ce que la France a pu faire en 1960 et qu'on lance des études et les recherches pour un *Mirage VIII* ou un *Mirage X*, je ne sais, mais en tout cas pour quelque chose de mieux.

Mes chers collègues, je m'excuse de vous avoir présenté ici des observations d'ordre technique très importantes, je le crois, pour le problème qui nous préoccupe mais qui, évidemment, ne touchent guère son aspect politique, aspect finalement de politique étrangère, du fait de la façon dont ce projet a été présenté et de la tournure des débats devant les assemblées parlementaires.

Sur ce plan, j'ai certes mon opinion personnelle, mais je n'ai aucune compétence pour la faire prévaloir ; aussi, je me tais. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Soufflet.

M. Jacques Soufflet. Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais vous entretenir pendant quelques instants de la partie aéronautique du projet de loi programme en discussion et, en particulier, du *Mirage IV*, le vecteur intérimaire. Mon intervention tombe bien puisque notre collègue M. Longchambon vient de déclarer qu'on pourrait le mettre au musée dès qu'il sera construit. Je vais tenter de vous démontrer le contraire.

D'autres orateurs ont déjà évoqué « l'impasse » et se sont demandé s'il n'était pas préférable de renforcer les moyens au profit du vecteur engin et de renoncer à cet avion porteur d'une bombe A ou H susceptible d'être utilisé pendant la période 1964-1968.

Une impasse comporte toujours un risque. En matière de défense nationale, ce risque peut-être mortel. C'est à n'en pas douter, la raison du choix gouvernemental. Que faut-il penser de ce choix ? Simplement ceci : si les *Mirage IV* ont une chance raisonnable de remplir leur mission avec une certaine efficacité le choix est bon. Dans le cas contraire il serait évidemment préférable de tenter l'impasse.

Le *Mirage IV* a-t-il effectivement des chances ou des possibilités de remplir sa mission ? Je me suis efforcé en raisonnant sur les qualités et les défauts que je connais bien de cet avion d'imaginer ce que serait son comportement à l'heure du déclenchement des conflits atomiques. Le *Mirage IV* ne sera-t-il pas trop vulnérable au sol et en vol ? Aura-t-il un rayon d'action suffisant pour atteindre des parties vitales de l'ennemi ?

Vulnérable au sol, le *Mirage IV* l'est à coup sûr mais pas davantage que les bombardiers supersoniques anglais. Il l'est même beaucoup moins car nos possibilités de dispersion sont plus importantes que celles de nos voisins. 40 ou 50 aérodromes ou plus peuvent être utilisés pour la dispersion. Sauf dans l'hypothèse d'une destruction totale de notre pays un certain nombre de *Mirage IV* en état d'alerte auraient une chance raisonnable de prendre l'air. Ils pourraient d'ailleurs dans une période de tension être placés en attente en vol et ravitaillés sans difficulté grâce aux techniques de ravitaillement en vol. Sur ce point de la protection au sol il convient d'ailleurs de rappeler que les engins ne sont pas eux non plus à l'abri de toute destruction de la part de l'ennemi et que les problèmes relatifs à leur protection sont loin d'être résolus.

On a aussi reproché au *Mirage IV* d'être vulnérable en vol. Certes, le franchissement des défenses ennemies ne se ferait pas sans mal, ni sans perte. Les qualités particulières de cet avion me donnent cependant la conviction qu'un pourcentage non négligeable de *Mirage IV* pourrait atteindre leurs objectifs.

En effet, le *Mirage IV* est rapide; c'est même le plus rapide des avions de bombardement supersoniques. Aussi rapide que les chasseurs, il serait par conséquent, sauf exception, hors de leur portée. Sa rapidité est même presque égale à celle des engins sol-air connus à ce jour, à tel point que, pour détecter, identifier, calculer la trajectoire et tirer, les artilleurs ennemis ne pourraient disposer que d'un temps fort court.

Le *Mirage IV* est maniable. Son poids total est très inférieur à celui des bombardiers supersoniques de nos alliés. Cette maniabilité exceptionnelle permet d'envisager des manœuvres « d'évitements » efficaces.

J'ai aussi la conviction que le *Mirage IV* pourrait atteindre ses objectifs, justement parce qu'il est piloté par des hommes. Le cerveau humain, lorsqu'il est animé par une volonté farouche d'aboutir, conserve, dans cette période de cerveaux électroniques, des facultés d'adaptation exceptionnelles aux circonstances imprévues d'une mission. J'ai connu des hommes qui auraient été capables de remplir de telles missions. Je suis sûr qu'il en existe encore aujourd'hui.

Je crois que des *Mirage IV* pourraient donc « passer » parce qu'il demeure encore possible, comme pendant la dernière guerre, de tromper, de réduire, de saturer les défenses adverses les mieux établies. D'ailleurs, puisque nous disposerons d'un nombre plus important d'avions à vitesse sensiblement égale, les *Mirage III*, ne pourrait-on pas les utiliser pour perturber efficacement les défenses ennemies ? J'ai cru comprendre, au cours de certaines interventions, qu'une force de dissuasion qui aurait la possibilité minimum de jeter sur l'ennemi, en manière de représailles, dix bombes H ne serait pas suffisante. Il faut être vraiment courageux pour admettre que la destruction de l'équivalent de dix départements français laisserait indifférents nos adversaires éventuels.

On a tenté de faire une comparaison entre la grenouille et le bœuf. Il y a effectivement, entre une grenouille et un bœuf, une grande différence. Mais, en matière atomique, elle n'est pas si grande qu'on peut l'imaginer, car la puissance des bombes H est tellement exceptionnelle qu'elle donne à réfléchir, même quand ces bombes ne peuvent être jetées qu'en petit nombre.

Enfin, les *Mirage IV* pourraient peut-être aussi, un jour, servir sur le champ de bataille pour bloquer, par exemple, la ruée des divisions ennemies sur notre pays. Alors, la défense anti-aérienne ne bénéficierait certainement pas d'installations permanentes aussi précises et aussi efficaces.

Quelques mots maintenant sur le rayon d'action du *Mirage IV*. Il est faible, à n'en pas douter, et il a été beaucoup critiqué. En utilisation nucléaire, il convient de considérer la distance franchissable, au moins double du rayon d'action, car il s'agit d'un moyen de représailles désespéré qui ne resterait sans doute utilisé qu'après le déclenchement d'une première offensive de l'adversaire, et le retour à la base devient alors une considération secondaire.

On a parlé d'opération-suicide. En tout cas, il faut que vous sachiez qu'il n'est pas possible d'imaginer que des aviateurs auraient à accomplir plusieurs missions successives de bombardement. S'ils en accomplissaient une et la réussissaient, ils auraient déjà rendu incontestablement la totalité du service qu'ils pouvaient espérer rendre à leur pays.

D'autre part, le rayon d'action du *Mirage IV* sera sans doute amélioré, notamment par la mise au point d'un système de ravitaillement en vol déjà à l'étude avec utilisation éventuelle de *Caravelle* aménagées à cet effet ; la diminution des consommations spécifiques des réacteurs de l'ordre de 10 à 15 p. 100, ce qui est un phénomène permanent ; l'utilisation d'un engin air-sol d'une portée de 300 kilomètres qui permettrait d'éviter les défenses rapprochées de l'objectif et de réduire la distance à franchir du double, soit 600 kilomètres.

Ainsi, le *Mirage IV* deviendra un vecteur intérimaire possible et constituera, à n'en pas douter, un moyen d'intimidation satisfaisant avec l'avantage sur l'engin de le rappeler à sa base, sa mission de « dissuasion » remplie.

Enfin, mes chers collègues, indépendamment de son intérêt comme vecteur intérimaire pendant la période 1964-1968, le *Mirage IV* présente un autre et grand intérêt, car la fabrication des avions stratégiques et des avions de combat prévue à la loi de programme conditionne l'existence, pour ne pas dire l'avenir, de la construction aéronautique française.

A travers vous, le pays a fait, depuis la fin de la deuxième guerre, des sacrifices financiers extraordinaires — le mot n'est pas trop fort, ils se chiffrent en francs d'aujourd'hui à plus de mille milliards — pour permettre à cette construction de reprendre son rang dans une industrie difficile. Elle vient d'y parvenir, de rattraper enfin son retard, de remporter, avec les *Caravelle*, les *Alouette*, les *Nord* 2500, des succès internationaux. Elle s'est ouvert des marchés et même le marché par excellence : le marché américain.

En acquérant expérience et maîtrise dans le domaine supersonique, grâce en particulier à la fabrication des *Mirage IV*, elle peut nourrir l'espoir et l'ambition de participer avec succès à la réalisation des appareils supersoniques de transport de demain.

Certes, il lui faudra malgré tout se reconvertir en partie ; mais, avec un délai de quatre à cinq ans, cette reconversion sera moins difficile sur le plan technique, moins douloureuse sur le plan social. Ses équipes de chercheurs, d'ingénieurs, de techniciens et d'ouvriers qualifiés ne seront pas dispersées au hasard et adaptées à de nouvelles techniques, celles des engins par exemple, elles continueront à servir notre pays.

L'avion supersonique doté d'une vitesse de Mach 2 à 3 sera peut-être, sera sans doute le dernier « avion » au sens ou l'entrevoyait, à la fin du XIXe siècle, Clément Ader. Mais alors les « engins » serviront à des fins civiles et pacifiques comme ils servent aujourd'hui, par la terreur qu'ils engendrent, à maintenir la paix.

Un dernier mot : notre devoir aujourd'hui, dans un monde dangereux, est clair : il faut doter la France, en dehors de toute considération politique, des moyens les plus modernes à sa défense. Il faut le faire dans les conditions les plus efficaces sur le plan technique comme sur le plan financier, car nous ne sommes pas trop riches pour gaspiller de l'argent.

Or, en matière d'armement nucléaire, les crédits militaires que nous votons chaque année ne seront judicieusement utilisés que dans la mesure où ils s'inscriront dans une loi de programme. La loi soumise à votre approbation ne soulève pas d'objections graves dans son domaine précis. Ceux qui, en 1940, ont connu l'amertume d'avoir à quémander des armes auprès de l'étranger pour continuer le combat, ne peuvent — je les comprends — accepter une politique d'impasse. (*Applaudissements au centre droit et sur divers bancs à droite*).

M. le président. La parole est à M. Le Bellegou.

M. Edouard Le Bellegou. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, nous devons d'abord, je crois, nous féliciter de la tenue de ce débat. Dans une affaire aussi grave, le Parlement, qui est si souvent décrié à tort, a, par le sérieux de ses travaux, par la sereine courtoisie de ses débats, fait honneur à la République et au pays.

Le groupe socialiste m'a chargé de préciser sa position dans les phases diverses que peut présenter ce débat et dans les alternatives où tout à l'heure le Sénat se trouvera placé. Déjà, hier, nos amis Pierre Métayer, dans son exposé technique, Guille, dans son magnifique et impressionnant discours, et Roger Carcassonne, dans sa savoureuse intervention (*Sourires.*) ont dit excellemment le plus important et l'essentiel.

Veuillez m'excuser de ne pas avoir voulu, hier soir, prendre la parole avant mon tour. Au moment où on me la donnait, je n'avais encore entendu aucun orateur défendre à cette tribune le projet du Gouvernement.

M. Antoine Courrière. Très bien !

M. Edouard Le Bellegou. Je les lai entendus tout à l'heure et je n'étonnerai personne en indiquant que les exposés fort intéressants présentés par nos collègues MM. le général Ganeval et Soufflet ne sont pas de nature à changer notre point de vue.

En effet, notre opposition ferme et résolue reste fondée sur deux considérations essentielles : 1° le projet nous paraît inefficace pour le but de dissuasion que le Gouvernement se propose d'atteindre principalement ; 2° le projet s'inspire d'une politique étrangère que nous jugeons dangereuse et si, aujourd'hui, pour les besoins de la cause, le Gouvernement s'efforce d'en atténuer l'expression, ses intentions sont claires en l'état de ses antécédents et de son comportement.

Je précise que notre opposition ne comporte ni hargne ni parti pris. Elle est fondée uniquement sur la conception que nous nous faisons de la défense de notre pays dans le cadre du monde libre, en fonction de nos alliances et d'une politique de construction européenne que nous avons maintes fois définie. Le débat est trop grave pour que la seule passion politique l'anime.

La seule passion qui doit, à la vérité, nous animer, c'est la recherche de l'intérêt supérieur de notre pays. Lorsqu'il était au pouvoir, et récemment encore, le parti socialiste a suffisamment démontré le souci qu'il avait de l'intérêt national pour qu'il n'ait de leçon de patriotisme à recevoir de personne. (*Applaudissements à gauche.*)

On a dit, dans un discours récent, le Parlement « légifère et délibère ». Eh bien ! il entend le faire dans la plénitude de ses attributions. Indifférents à toute mise en demeure, les parlementaires que nous sommes ont l'impérieux devoir de faire entendre les arguments que leur dicte leur conscience, sans être accusés d'avoir d'ambitieux desseins ou de porter atteinte à la « cohésion nationale ». Ce reproche doit s'adresser, du moins nous le pensons, à ceux qui, pour d'autres causes, s'insurgent les armes à la main contre les lois de la République. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.*)

Messieurs les ministres, nous croyons sincèrement votre politique mauvaise et nous le disons. Le pouvoir a du reste plus à gagner en ne dédaignant pas la critique faite de bonne foi. Elle lui est souvent plus profitable que les approbations bruyantes de thuriféraires trop zélés.

M. Bernard Chochoy. Très bien !

M. Edouard Le Bellegou. Nous reconnaissons la nécessité, dans le monde actuel, d'une défense nationale adaptée à ses tâches, et donc s'inspirant des progrès techniques, tant que nos thèses sur le désarmement, hélas ! n'auront pas prévalu. Nous reconnaissons aussi la nécessité de l'effort militaire en Algérie, tant que la négociation appelée de tous nos vœux ne sera pas intervenue. Car nous savons bien que, sans cet effort militaire, il n'y aurait aucune chance de négociation. C'est pourquoi nous réprouvons tous les appels au défaitisme et à la désertion. Qu'on se rassure : nous ne sommes ni pour « l'immobilisme stérile » ni pour « les abandons vulgaires ». (*Applaudissements à gauche.*)

Cela nous donne le droit d'être entendus.

Aussi n'apprécions-nous pas l'apparent mépris avec lequel le Gouvernement, dans cette affaire, s'est comporté à l'égard de la représentation nationale. Je précise ma pensée. Nous n'approuvons pas les conditions dans lesquelles le projet de loi en discussion a été « considéré comme adopté » par l'Assemblée nationale. Certes, c'est constitutionnel. La question de confiance n'a été posée que dans la crainte, que dis-je dans la crainte ? dans la certitude, que l'Assemblée nationale repousserait le projet ou l'amenderait dans des conditions que le Gouvernement ne pourrait pas accepter ; sinon, bien sûr, la question de confiance n'aurait pas été posée, cela va de soi.

Ainsi, dans une affaire qui engage l'existence même du pays, c'est par un biais de procédure qu'on écarte l'expression de la volonté nationale, et sur quoi ? Non pas même sur le fond du débat — à la rigueur, à l'extrême rigueur, on comprendrait, bien que l'affaire soit d'importance, que le pouvoir fasse usage des armes de la Constitution sur le fond du débat — mais sur une simple motion de renvoi qui témoignait du désir d'une information plus complète sur un point où le Parlement avait le droit et le devoir de contrôler l'affirmation du Gouvernement suivant laquelle nos partenaires européens ou atlantiques étaient définitivement hostiles — ce qui m'étonnerait d'ailleurs — à la mise en commun de nos moyens de défense.

Car l'union, même imparfaite, nous a tout de même déjà permis de gagner deux guerres en un siècle et nous a assuré douze ans de paix dans les années qui précèdent.

Que risquait-on à ce renvoi ? Le Gouvernement devait faire rapport au Parlement, si la motion avait été acceptée, soit des succès diplomatiques obtenus, et il n'en pouvait tirer que des avantages, soit des impossibilités auxquelles il se heurtait. De toutes manières, sa position était alors renforcée dans le pays. Mais la réalité, c'est que le Gouvernement a posé la question de confiance contre la motion de renvoi non point parce que l'urgence est telle qu'il ne faut perdre aucun instant, car la force de frappe n'existera que dans sept ou huit ans, mais parce que le Gouvernement ne paraît pas vouloir, de propos délibéré, s'engager dans la négociation en vue d'arriver à une force commune intégrée. (*Applaudissements à gauche.*)

C'est en cela que le débat revêt une importance politique capitale. Le Gouvernement veut une force de frappe nationale et autonome. Elle est pour lui, dit-il, garante de l'indépendance nationale. Nous sommes aussi jaloux que lui de l'indépendance nationale, mais nous ne pensons pas que ce soit le bon moyen de la sauvegarder.

Des questions techniques, je ne dirai rien ou presque rien, car tout a été dit. Une force dont le plus grand nombre est d'accord pour déclarer qu'elle sera dépassée quand elle sera construite et qu'elle va intervenir bien tardivement ; une sous-évaluation manifeste des dépenses auxquelles nous serons entraînés, car les techniciens nous ont dit que les Américains ou les Anglais avaient dépassé leurs prévisions du double pour la construction des armes nucléaires et du quintuple pour la construction des engins vecteurs, alors que nous, avec les mêmes crédits que l'année dernière, nous allons faire face aux besoins du bouclier atlantique, de la guerre d'Algérie et à la mise en œuvre de la force de frappe. J'ai le droit de dire : « de qui se moque-t-on ? » (*Très bien ! à gauche.*)

Si un tiers des crédits sont affectés à la force atomique, c'est que les crédits ordinaires seront réduits des deux-tiers. Par quelle magie pourra-t-on faire face aux besoins conventionnels ? Il paraît que l'on fera des économies, que l'on réorganisera, mais c'est donc qu'on pouvait le faire ! J'en doute pour ma part très sérieusement. Nous voyons donc les conséquences économiques et sociales inévitables qui, à notre avis, sont les plus sûres pourvoyeuses du défaitisme ou même de la subversion. Nous avons entendu le général Valluy nous déclarer que ce danger est aussi grave et dans l'immédiat plus certain que la perspective d'un conflit armé.

Au surplus, je pose une question précise : où sont les infrastructures industrielles du programme projeté ? Qu'est-ce qui est prévu pour cela ? Nous savons que les crédits d'investissement sont chichement distribués pour l'équipement ordinaire, j'oserai dire pour l'équipement civil du pays ; où sont les crédits prévus pour cet équipement extraordinaire ?

Nous ne croyons pas à la dissuasion proportionnée, malgré la force de persuasion des techniciens qui nous ont été dépêchés, d'abord parce qu'elle est basée sur un raisonnement, à notre avis, purement conjectural ; on imagine que l'adversaire ne prendra pas certains risques, du reste limités. Et s'il les prenait ? Hitler a-t-il hésité à prendre le risque d'une guerre qui a conduit à de graves destructions pour l'Allemagne. Les conquérants ne raisonnent pas comme certains stratèges en chambre. Le désir d'hégémonie est une forme de maladie mentale, une forme de délire, qui échappe souvent aux concepts ordinaires de la prudence et de la sagesse. L'histoire est pleine de ces enseignements.

On pourrait admettre une certaine dissuasion si notre propre force dépassait un point critique assez élevé pour mettre en considération l'agresseur actuel. Mais ce n'est pas le cas de votre force. Le général Valluy nous a dit qu'il n'y a pas de commune mesure entre le mal que nous pourrions faire et celui qu'on nous ferait, et que ce serait pour nous la destruction totale. C'est l'opinion d'un général français. C'est une opinion valable. Imaginons pour un instant qu'elle soit l'opinion d'un général d'un pays adversaire. Même s'ils se trompaient l'un et l'autre, ces généraux, la guerre n'en éclaterait pas moins avec ses conséquences définitives pour la France.

Je ne serais pas le représentant d'un port de guerre si je ne regrettais pas la part trop limitée faite à la marine dans le budget. La marine, pour ses missions classiques, voit ses moyens diminués par le prélèvement en faveur de la force de frappe. Du point de vue atomique, elle serait — beaucoup nous l'ont dit, et c'est presque l'avis de tous — l'arme la plus efficace par ses porte-avions, mais surtout par ses sous-marins. Des expériences récentes ont démontré que l'on pouvait, en plongée sous dix mètres d'eau, lancer des fusées à 1.900 kilomètres de distance et, dans l'état actuel des choses, sans grand risque d'être vus ou détectés. Des études sur le décollage vertical sont en cours qui transformeront la technique des porte-avions, ces aérodromes mobiles beaucoup plus faciles à déplacer et par suite à défendre que les aérodromes traditionnels.

A faire une force de frappe que l'on aura dans plusieurs années, pourquoi alors ne pas se résigner à l'impasse et s'orienter dans ce sens, plutôt que vers la construction d'avions excellents pour une guerre classique, mais vulnérables et presque sûrement, dans trois ou quatre ans, complètement démodés.

Quelle hypothèse envisage le Gouvernement ? La France attaquée avec des armes classiques par la Russie. C'est l'hypothèse gouvernementale. Dans ce cas, il faut aux agresseurs traverser l'Allemagne et du coup le conflit devient général. Contre cette éventualité, la force de frappe américaine est la seule, pour l'instant, à nous protéger.

Oui, mais vous envisagez l'éventualité où l'ennemi pourrait supposer que l'Amérique n'interviendrait pas pour l'Europe. Dans ce cas, nous sommes envahis. Si la guerre reste du type classique, en l'état du rapport des forces, nous sommes occupés. En revanche, nous sommes détruits complètement si la guerre devient atomique, après une pauvre petite démonstration de défense, à supposer que nous puissions la faire, car comme nous ne serons jamais — a-t-on proclamé et je le pense — les agresseurs, l'ennemi peut songer à nous détruire avant même que nous lui ayons fait le moindre mal.

L'hypothèse de l'Amérique se désintéressant de l'Europe ne me paraît pas valable, car aux dimensions du monde moderne, pour sa sécurité propre, l'Amérique ne peut plus se désintéresser ni en Europe, ni en Afrique, ni en Asie, ni en Amérique du Sud, de la moindre parcelle de terre susceptible de devenir une base ennemie, soit pour la guerre chaude, soit pour la guerre froide.

En tout cas, puisque nous en sommes uniquement dans ce domaine sur le terrain des hypothèses, l'hypothèse d'une Amérique qui maintient vis-à-vis de nous ses engagements est bien aussi valable que les hypothèses hasardeuses qui sont faites en faveur de la force de dissuasion dont une voix autorisée a dit : « C'est une simple partie de poker sur laquelle il serait évidemment très hasardeux de vouloir jouer l'avenir de la France. »

Mais surtout nous croyons à la malfaisance du projet qui met en cause, au fond, le principe sur lequel tout le monde est d'accord depuis de très nombreuses années, qui a garanti notre sécurité, le principe de la sécurité collective, la seule qui soit assurée par des moyens d'une efficacité suffisante.

Il n'y a pour l'instant qu'une force de dissuasion qui nous protège — je l'ai dit — c'est la force de dissuasion américaine. Elle peut s'accroître par notre participation, certes, mais à condition que notre petite force aille s'ajouter, s'intégrer à la force globale. Seule une force de dissuasion globale est maintenant concevable et de nature à empêcher la guerre par l'équilibre de la terreur, hélas ! puisque c'est là le seul moyen pour l'instant de maintenir la paix.

Gardons-nous d'alimenter je ne sais quel isolationnisme américain. La présence des G. I. en Allemagne est un bouclier efficace par l'engagement dont il témoigne de la part des Etats-Unis.

M. Pierre Monteil. Très bien !

M. Edouard Le Bellegou. Une force atomique européenne intégrée peut aussi se concevoir comme une garantie très efficace de paix et d'équilibre. Prenons garde d'exclure l'Allemagne de l'organisation de la défense occidentale. On a justement hier signalé les dangers de cette politique, dangers qui pourraient réveiller chez elle un nationalisme latent ou la pousser à des solutions désespérées.

Aussi, nous réitérons les questions que le président Guy Mollet a posées au Gouvernement devant l'Assemblée nationale : quelles ont été les initiatives gouvernementales, avant le dépôt du projet, auprès de nos alliés pour tenter de créer cette force commune intégrée ? La réponse faite par M. le Premier ministre, à notre avis, n'en est pas une. Le mémorandum de septembre 1958 ne visait que la création d'une sorte de directoire franco-anglo-américain. Il n'était adressé qu'au président Eisenhower et peut-être à M. Mac Millan, car le document est resté secret. Il n'a constitué qu'une démarche bien timide et étant donné l'évolution ultérieure de la politique du Gouvernement, nous en sommes à nous demander si ce n'était pas là un prétexte que l'on s'était créé. (*Applaudissements à gauche.*)

En effet, depuis ce mémorandum, ce n'est pas là le sens de votre politique et tout le prouve : la position que vous avez prise sur les bases américaines, la position qui a été prise en ce qui concerne l'escadre de la Méditerranée. En quoi les missions ordinaires, habituelles de l'escadre de la Méditerranée que nous connaissons bien étaient-elles gênées dans le cadre de l'O. T. A. N. ? Elles ne l'étaient certainement pas.

M. Antoine Courrière. Très bien !

M. Edouard Le Bellegou. Nos alliés, dans le cadre de l'organisation atlantique, nous ont laissé du reste accomplir nos missions nationales. Qu'y a-t-il de changé depuis ? De source sûre, certainement rien, sinon la manifestation d'un état d'esprit que nous déplorons, comme nous déplorons votre position sur l'intégration de l'aviation militaire et surtout, ce qui est démonstratif, la phrase : « l'intégration a vécu ».

Nous jugeons que le Gouvernement n'est pas qualifié pour faire la politique que nous défendons, car cette politique, monsieur le Premier ministre, vous n'y croyez pas. Votre attitude de jadis sur la C. E. D. et le Marché commun prouve que votre Europe n'est pas la nôtre. On l'a dit hier, c'est celle de Metternich. Vous avez 150 ans de retard dans ce domaine. (*Très bien ! Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

Vous n'êtes prêt à consentir l'abandon d'aucune parcelle de nationalité, ce qui est cependant dans la nature des choses à l'époque des grands ensembles et ce qui ne diminue en rien la patrie, mais au contraire ce qui la couvre et ce qui la protège.

Nous pensons que l'avenir et la sécurité de nos enfants sont dans la constitution d'une Europe unie organisée politiquement, économiquement et militairement pour faire front aux dangers divers qui nous menacent.

Si cette Europe avait été faite plus tôt, je suis persuadé que nous n'aurions pas connu les déconvenues africaines et que les peuples incertains de leur avenir, plutôt que de rechercher la protection de certains puissants du jour, auraient trouvé dans les ressources économiques considérables d'une Europe unie et dans les principes de la civilisation occidentale la sécurité, le progrès et l'idéal qui leur sont désormais nécessaires. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Dans le retard apporté à la construction de cette Europe, vous avez pris votre part de responsabilité, monsieur le Premier ministre, et votre passé, hélas ! à cet égard, colle à vous comme une tunique de Nessus. Je voudrais, au nom de mon groupe, mettre en garde certains de nos collègues, qui, je le sais, sur le fond de la question partagent notre point de vue, contre une dangereuse illusion. Si, à la commission de la défense nationale, nous avons voté contre l'amendement déposé par MM. Lecanuet, Monteil, de Chevigny, Pisani, le général Béthouart, et le président Rotinat, c'est d'abord parce que cet amendement nous a paru rédigé dans des termes trop vagues :

« Le programme d'armement atomique défini par la présente loi a pour objet de mettre le Gouvernement en mesure :

« 1° De proposer aux alliés de la France la création d'une force commune de dissuasion dans le cadre de la Communauté atlantique ;

« 2° De favoriser l'unification politique de l'Europe en lui fournissant les moyens de participer en tant que telle et dans le respect des traités en vigueur aux tâches de l'Alliance.

« L'orientation ainsi fixée exprime la volonté de la France d'assurer sa sécurité sous la forme la plus efficace et la mieux adaptée à ses possibilités économiques et financières. »

Eh bien ! le grave défaut de cet amendement, c'était, à notre point de vue, qu'il ne comportait pas de préalable impératif et qu'il ne subordonnait pas la création d'une force de frappe nationale à une action diplomatique énergique pour la formation d'une force commune.

Voter la loi au bénéfice de cet amendement, c'est vouloir se fournir un prétexte pour l'approuver ou se contenter de donner un conseil au Gouvernement. Le Gouvernement, dont nous connaissons la tendance, suivra ou ne suivra pas ce conseil, ou fera mine de le suivre, mais sans la conviction nécessaire pour aboutir.

En revanche, les amendements de MM. Pisani et Guy Petit ont rejoint nos préoccupations à la commission et c'est la raison pour laquelle nous les avons votés. Mais notre position se cantonne dans une logique absolue : on est pour ou contre le projet qui nous est soumis. Le dilemme est clair : Effort de la France pour une participation à une force commune intégrée, donc efficace ? Oui ! Effort de la France pour une force autonome techniquement dépassée et inefficace sur le plan stratégique ? Non !

Tout à l'heure, il est possible qu'une question préalable soit ici débattue puisqu'on nous en a distribué le texte. Le règlement nous interdira, après son dépôt, d'en parler, mais puisque j'analyse les divers textes qui ont été soumis à la commission ou qui sont soumis, à l'heure actuelle, à l'approbation du Sénat, je précise que la question préalable rejoint nos préoccupations et que, par conséquent, le groupe socialiste n'éprouvera aucune difficulté à la voter car les termes mêmes de sa rédaction placent le problème sur son vrai terrain politique.

Voilà, dans les alternatives diverses où vont se trouver placés les sénateurs, la position rigide mais logique prise par le groupe socialiste et je vous demande de croire qu'en faisant ces réponses nous n'avons eu en vue que l'intérêt supérieur de la France. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre gauche. — Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Petit.

M. Guy Petit. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, si j'ai choisi d'intervenir au cours de la discussion générale pour défendre l'amendement que j'avais eu le bonheur de faire adopter par la commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des forces armées, c'est en raison du dépôt annoncé d'une question préjudicielle qui est susceptible de provoquer quelque accident de circulation pour la suite du débat. J'ai pensé qu'il était préférable, pour que tout fût éclairé, que les positions de chacun fussent prises avant que chacun ait à décider par son vote s'il est ou non partisan du projet présenté par le Gouvernement. Je dois dire que j'ai quelque peu atténué, pour le rendre en quelque sorte plus aimable au Gouvernement, l'amendement que j'avais dû, dans des conditions que je vais tout à l'heure expliquer, présenter devant la commission et que j'avais de ce fait légèrement improvisé.

En effet, tel qu'il se présente, cet amendement a surtout la prétention d'être clair : « La mise en application de l'article 1er — qui est l'essentiel de la loi puisque c'est le texte qui ouvre les crédits et qui admet la loi de programme — est subordonnée à l'ouverture de négociations, sur l'initiative du Gouvernement français, en vue de constituer une force militaire intégrée, comportant à la fois des moyens atomiques et des moyens conventionnels, commune à l'Europe des Six.

« Le Gouvernement présentera, avant la fin de la présente session, un rapport au Parlement justifiant de l'avancement de ces négociations et déposera, s'il y a lieu, un projet de loi l'autorisant à mettre en application l'article premier ci-dessus. »

Le vote par la commission de l'amendement que j'avais présenté dans sa première rédaction eut pour résultat de provoquer quelques éclats et même des reproches qui, pour avoir été exprimés sous une forme courtoise, ne m'en furent pas moins sensibles. Je crois mesdames, messieurs, qu'il y a méprise. On aurait tort de ne voir qu'une médiocre chicane antigouvernementale, une sorte de manifestation rituelle d'antipathie dans une position qui porte sur les fondements d'un problème essentiel.

Un sénateur à gauche. Très bien !

M. Guy Petit. Ayant, dans l'autre Assemblée, voté, non sans de nombreuses hésitations et une mûre réflexion, pour le traité de Communauté européenne du charbon et de l'acier, ayant

ainsi pris mon parti, je m'y suis dès lors constamment tenu. C'est ainsi qu'ayant appartenu au gouvernement qui signa le traité de communauté européenne de défense — la C. E. D. — gouvernement de M. Antoine Pinay dont le ministre des affaires étrangères était M. Robert Schuman — ce père de l'intégration européenne — ayant ensuite naturellement voté contre la question préalable qui devait, hélas ! et sans doute pour notre malheur, l'emporter et mettre à néant de longs, patients et sincères efforts, ayant voté le traité d'Euratom et le traité de Rome sur le Marché commun, j'eusse, à mes yeux, manqué à un devoir en ne saisissant pas une des dernières, sinon la dernière occasion de relancer — c'est du moins la volonté que je demande au Parlement et au Sénat d'exprimer ici — une véritable et sincère construction européenne.

Il y a deux manières aujourd'hui d'envisager les impératifs de la vie publique. L'une, c'est la fidélité inconditionnelle à un homme : on fait en quelque sorte un pari qui, dans le dépouillement de sa personnalité et dans son humilité au moins apparente, n'est pas dépourvu de noblesse. Je conçois qu'en ces temps où la fidélité constitue une qualité assez rare, ce genre de fidélité ne doive pas attirer nécessairement le sarcasme ou le mépris, bien qu'elle soit essentiellement subjective et pragmatique. Cette attitude, d'ailleurs, procède d'une longue tradition historique dont la monarchie et la doctrine de Saint-Ignace fournissent de nombreux exemples.

M. Jacques Henriet. Les jésuites au pouvoir !

M. Guy Petit. L'autre manière, c'est la fidélité à des idées. Je demande que l'on concède à ceux qui sont fidèles aux idées qu'ils ont toujours défendues, qu'ils n'obéissent pas, en exprimant cette défense, à des préoccupations médiocres ou subalternes.

Le libéral que je suis dans certains domaines et l'Européen qui s'est manifesté seulement par des votes — lorsqu'on fait quelque chose il faut bien le faire : c'est pourquoi je n'ai jamais été candidat à des organismes européens quels qu'ils soient, ayant conscience de n'avoir pas le temps de bien remplir ma tâche, mais je n'en étais pas moins pour cela européen — ont choisi la fidélité à des idées.

Dans l'affaire qui nous occupe, la commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des forces armées — M. Le Bellegou vient de l'expliquer d'une façon très claire — a été placée le 3 novembre devant une proposition d'amendement qui donnait une satisfaction apparente à ses membres partisans de l'Europe. Satisfaction apparente car, pour ma part, et je ne suis pas le seul de cet avis, j'ai jugé que la bonne foi de plusieurs commissaires avait été surprise par un habile détour.

Il était proposé de remplacer les deux derniers paragraphes de l'article A nouveau par une disposition dont les termes, non équivoques, donnaient à la politique militaire de la France une orientation à la fois atlantique et européenne. A y regarder de près cette orientation se traduit à un simple vœu du législatif dont il est louable à l'exécutif de ne pas tenir compte. Or, nous sommes payés pour savoir ce qu'il en coûte de laisser la porte ouverte à la discrétion de l'exécutif. Oui ou non l'exécutif est-il disposé à s'engager sans retour dans la voie de l'unification et — n'hésitons pas à employer ce mot qui recouvre et exprime sans ambages une idée force — dans la voie de l'intégration européenne ?

J'insiste précisément, parce que l'on cherche à éviter ou à esquiver ce mot qui représente une idée sans équivoque, pour qu'il soit conservé dans le texte que nous proposerons au Gouvernement. Ainsi, il n'y aura plus ces gloses et ces exégèses de propos trop mystérieux dont on est aujourd'hui, je crois, et c'est à regretter, beaucoup trop coutumier.

L'amendement tel que je l'ai rédigé, a le mérite de trancher dans le vif une controverse qui prend, monsieur le Premier ministre, vous devez bien l'admettre, une tournure irritante et périlleuse, non seulement en France mais à l'étranger, celle du loyalisme européen de la France.

Peut-être pourriez-vous nous faire, à cet égard, quelques confidences, si le secret de la diplomatie le permettait, et notamment nous dire à quel point ont été chaleureux les entretiens que vous avez eus avec le chancelier Adenauer à Bonn. Si je n'ai pas demandé, comme dans l'amendement que j'avais primitivement déposé, que cette force militaire européenne fût constituée sous une autorité politique intégrée, si le mot « intégrée » a été reporté après les termes « force militaire », l'objectif terminal n'a pas changé. Cet objectif c'est l'intégration progressive des pays composant l'Europe.

J'en appelle d'ailleurs à ce sujet au témoignage de M. le ministre des armées qui, répondant à une question précise que je lui posais sur les avantages d'une force de dissuasion européenne par rapport à une force de dissuasion exclusivement nationale, s'est borné à déclarer — mais la limitation même de cette réponse lui donnait force et autorité — « une force de dissuasion européenne n'est possible que dans la mesure où l'on aura fait une force européenne politique ».

Cette réponse a évidemment du poids en raison de la question qui avait été posée, à savoir : « Une force européenne atomique commune est-elle supérieure à une force exclusivement nationale ? ».

Sur la question de supériorité, il n'y eut point de réponse, mais sur la question de savoir comment une force européenne pouvait être constituée, il y a une réponse très nette, très claire, et je dois dire d'ailleurs qu'à la commission des affaires étrangères, comme à la commission des finances je crois, la clarté et la netteté des propos et des réponses de M. le ministre des forces armées ont été particulièrement appréciées

Ainsi, mesdames, messieurs, nous éviterons le risque d'avaler contre notre gré un poisson isolationniste parce que le cuisinier l'aura adroitement enrobé d'une sauce épicée à l'européenne. (*Sourires.*)

En premier lieu, sur le plan technique, cette supériorité implicitement admise est, de toute évidence, une question de bon sens. Il existe une relation directe entre les possibilités d'armement atomique d'un pays et ses moyens industriels et financiers. L'ampleur et l'efficacité des engins de destruction réunis chacun de leur côté par les Etats-Unis et la Russie, ces deux colosses de la planète, résultent de l'ampleur des moyens matériels dont ils disposent. A un échelon inférieur, il en est de même pour le Royaume-Uni. Si l'objectif pouvait être atteint malgré les possibilités restreintes, ne croyez-vous pas que la Suisse, si attachée à sa sécurité, n'aurait pas envisagé de construire, elle aussi, une force atomique ? Il en est de même pour la Suède, qui eut la chance avec la Suisse d'être, par les circonstances et grâce à sa situation géographique, à l'abri des deux guerres. Or, ni l'une ni l'autre ne l'on envisagé.

Pourquoi la France n'aurait-elle à son palmarès que la modeste bombe de Reggane, du moment que nos études et nos recherches n'ont guère commencé plus tard que celles de la Grande-Bretagne ?

Oui, mesdames, messieurs, c'est du bons sens et de l'évidence, 160 millions d'habitants mettant en commun leur potentiel matériel et intellectuel de production atteindront des résultats à la fois plus rapides et plus effectifs que 45 millions d'habitants, car il ne faut pas attendre en cette affaire l'intervention miraculeuse de la fronde de David.

Il semble bien, cependant, que l'espoir irraisonné de voir se renouveler à notre profit l'apologue biblique soit la seule justification d'un projet qui, après une impasse de cinq ans pendant laquelle nous serons de toute manière entièrement découverts, ne nous apportera, malgré de lourds sacrifices, qu'une sécurité fallacieuse et en tout cas aléatoire.

En second lieu, les avantages de la constitution européenne d'une force atomique par rapport à une force exclusivement nationale apparaissent encore plus flagrants si l'on prend la peine de porter un jugement objectif sur l'appareil de recherche et de protection, sur le seul instrument scientifique et intellectuel dont dispose encore la France dans ce domaine.

Le commissariat à l'énergie atomique — cela a une importance à mes yeux déterminante — recèle en lui-même depuis sa naissance, quelles qu'aient été les précautions prises par la suite par Raoul Dautry, la marque du péché originel. Le progressisme et le communisme y sont, en effet, installés comme un ver dans le fruit et ce ver n'a jamais été arraché. (*Applaudissements sur quelques bancs à droite.*)

Sans doute, tous les sénateurs n'ont-ils pu lire dans le *Journal officiel* le compte rendu du discours prononcé par M. Pierre de Montesquiou, député du Gers, lors des débats devant l'Assemblée nationale. Voici ce que notamment cet honorable parlementaire, aux propos duquel on n'a peut-être pas suffisamment pris garde dans l'autre assemblée, affirmait sans s'attirer de démenti de la part du Gouvernement :

« En ce qui concerne l'uranium 235, la situation est encore plus simple. Nous ne possédons pas d'installation de séparation isotopique. Les dirigeants du commissariat à l'énergie atomique s'y sont opposés ou ont éludé la question. Ses membres scientifiques ont prétendu pendant des années que son coût, bien entendu, excéderait les possibilités financières et énergétiques de la France ; que, par ailleurs, le plutonium, tant le « combustible nucléaire de l'avenir », il n'était nullement nécessaire de se fourvoyer dans une voie déjà condamnée. Et l'on mit même en chantier un sous-marin devant porter dans ses flancs une pile cathédrale à uranium naturel. Le monstre rouille aujourd'hui, dans ses cales, à Cherbourg ».

Après avoir décrit le rôle de l'uranium 235 sans lequel il n'est pas possible d'envisager la réalisation des bombes à hydrogène dont la puissance dépasse singulièrement celle des bombes A classiques, M. de Montesquiou a porté une appréciation sévère sur le commisasriat à l'énergie atomique qu'il a dépeint comme « un organisme dont les dirigeants se sont

déclarés de tout temps hostiles à l'armement atomique de la France ». A ces propos très graves, il n'a été apporté par le Gouvernement, je vous l'ai dit, aucun démenti.

M. Michel Debré, *Premier ministre.* Je vous répondrai tout à l'heure, monsieur Guy Petit.

M. Guy Petit. Je regrette, monsieur le Premier ministre, que vous n'ayez pas répondu devant l'Assemblée nationale et que M. Guillaumat, ministre délégué auprès du Premier ministre ait, par sa réponse, paru admettre les propos de M. de Montesquiou.

Voilà, en effet, quelle a été la déclaration de M. Guillaumat — je tiens simplement à compléter brèvement l'historique qui vient de vous être présenté : M. Guillaumat rappela que c'est en 1945 que le général de Gaulle créa, par ordonnance, le commissariat à l'énergie atomique, chargé d'entreprendre des travaux de défense nationale. Les protocoles de 1955 et 1956 ont simplement tendu à l'application de cette disposition fondamentale. Il ajouta : « Un ministre de la défense nationale a même eu l'occasion d'indiquer ici, en juillet 1957, qu'il lui paraissait difficile pour la France de renoncer à procéder à des explosions atomiques après le 1er janvier 1960. La première explosion atomique a eu lieu le 13 février 1960, c'est-à-dire un an et demi après la date que prévoyait le ministre de l'époque, M. Bourgès-Maunoury.

« Enfin, la décision de fabriquer la bombe atomique a été prise au début de l'année 1958 par le président Félix Gaillard ».

Telle a été la réponse de M. le ministre Guillaumat. Personne n'a jugé utile de suppléer ce ministre pour faire une réponse plus catégorique et pour apporter un démenti à des accusations qui sont d'une gravité exceptionnelle, non seulement pour le passé, dont on peut hélas ! sans trop de difficulté tourner la page, même s'il s'agit de problèmes financiers et de la perte considérable qui résulte de toutes ces erreurs et de cette construction d'un sous-marin dont la coque est en train de rouiller à Cherbourg, mais aussi pour notre avenir, car c'est à ces instrument scientifique et intellectuel, c'est à cette *intelligentsia* que l'on nous demande en réalité de confier le projet de force de frappe. Oui, je dis et j'ai raison de dire que ce projet ne donnera à la France qu'une sécurité absolument fallacieuse, ce qui est pire que pas de sécurité du tout. (*Applaudissements sur divers bancs à droite et au centre droit.*)

Il est constant, mesdames, messieurs, en France que le monde scientifique de l'atome est un monde fermé. Il n'est possible d'y accéder qu'en passant par la chapelle étroite du communisme et du progressisme. Voilà qui explique les étranges errements de la recherche et de la réalisation chaque fois qu'il s'est agi d'orienter nos efforts vers des objectifs militaires.

Voilà qui explique les retards, les pauses, les pannes, les mensonges réitérés, oui les mensonges. Voilà pourquoi la France a délibérément renoncé à la production de l'uranium 235, dont un stock important est indispensable à toute prétention sérieuse d'emploi militaire. Tous les spécialistes, tous les chefs militaires vous le diront.

M. Jean Lecanuet. C'est vous qui le dites !

M. Henri Longchambon. Qui a dit cela ?

M. le président. Monsieur Longchambon, vous ne pouvez interrompre l'orateur qu'avec son autorisation.

M. Henri Longchambon. Je viens de prendre place à mon banc, monsieur le président, et je demande à M. Guy Petit, en m'excusant de l'interrompre, si c'est lui en son nom qui porte les accusations que je viens d'entendre contre les scientifiques français ou s'il reprend des accusations lancées par un autre. Il est inadmissible que l'on insulte ainsi la science française, qui, par son effort autarcique, nous a donné tout de même l'énergie nucléaire pacifique et la bombe atomique.

Ce que vous venez de dire n'a aucun sens. C'est tout de même M. Frédéric Joliot-Curie, avec les opinions politiques qu'il a toujours affichées très courageusement, qui en 1940 a travaillé à la bombe atomique. C'est lui qui, malgré ses opinions, a poursuivi au commissariat à l'énergie atomique les travaux qui menaient officiellement à des fins pacifiques mais aussi à la bombe. Il le savait ; nous le savions tous. Nous avons fait de la recherche d'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sachant très bien qu'un jour cela nous donnerait si nous le voulions une bombe atomique.

Voilà la vérité. Il n'y a jamais eu de sabotage proprement dit dans cette affaire.

M. le Premier ministre. Voulez-vous me permettre, monsieur Guy Petit, de vous interrompre également ?

M. Guy Petit. Je vous en prie, monsieur le Premier ministre.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le Premier ministre. Je m'étais fait une règle de ne pas interrompre les orateurs et devant les accusations que vous avez produites tout à l'heure je me suis contenté de quelques mots et de renvoyer l'essentiel de mon propos à ce soir, lorsque je répondrai à tous les orateurs. Mais puisque vous avez accepté l'interruption de M. Longchambon, je vais répondre tout de suite aux trois critiques que vous venez de présenter.

La première touchait à l'impossibilité où se trouve la France d'avoir de l'uranium enrichi ; la seconde touchait à l'échec du sous-marin et la troisième à l'esprit politique des dirigeants et des savants du commissariat à l'énergie atomique.

Voilà, si j'ai bien compris, les trois critiques que vous avez produites au moment où M. Longchambon arrivait. En ce qui concerne l'uranium 235, c'est-à-dire l'uranium enrichi, la discussion est ancienne et les murs de cette salle doivent en garder la mémoire, puisque j'en ai souvent parlé. Fallait-il — la question s'est posée dès 1956 — ou ne fallait-il pas créer une usine de séparation des isotopes ? C'est un gouvernement, je crois dans les années 1956, qui, le premier, a prévu des crédits d'études que les deux chambres ont votés, que vous-mêmes avez votés. C'est justement parce qu'en fin de compte nous nous sommes trouvés, les gouvernements antérieurs comme le Gouvernement actuel, devant le refus, d'ailleurs normal — cela vous sera expliqué — des autres puissances — essentiellement de la puissance américaine — de céder à la France, même à titre onéreux, un uranium suffisamment enrichi pour faire un armement nucléaire, que la France, si elle veut développer son armement à base atomique, est obligée de construire une usine de séparation des isotopes.

Il n'y a aucune espèce d'esprit politique, je veux dire de crainte de voir telle ou telle formation politique française ou tels progressistes français, pour reprendre vos termes, s'occuper de ces questions. A la base du refus il y a fondamentalement une idée de monopole sur laquelle je m'expliquerai tout à l'heure et, pour sortir de ce monopole, vous devriez voter ce projet. C'est grâce à lui que les études poursuivies pendant quatre ans ayant été achevées, la France va construire à Pierrelatte une usine de séparation des isotopes qui permettra la fabrication de l'uranium enrichi.

En ce qui concerne le sous-marin, c'est une affaire qui remonte bien avant 1958. Si, en effet, la coque de sous-marin rouille à Cherbourg, sous l'autorité du présent gouvernement, la décision de sa fabrication est bien antérieure. A quoi répondait-elle ? Je puis vous dire — et je le rappellerai dans ma conclusion — qu'il est arrivé à tous les pays de commettre des erreurs. Il est probable qu'il y a quatre ou cinq ans une erreur a été commise et qu'on a été tenté, notre technique étant estimée suffisamment avancée, de construire tout de suite un sous-marin atomique. L'expérience a montré que les techniciens étaient partis trop tôt. C'était, en effet, une erreur.

Enfin — dernier point — le problème du commissariat à l'énergie atomique. J'ai deux réponses à y faire. La première est celle que vient de vous donner M. Longchambon et à laquelle on ne peut ni on ne doit rien ajouter, c'est-à-dire la volonté de tous les savants, depuis que le commissariat existe, de travailler dans les directions qui leur ont été fixées par les gouvernements successifs, sachant bien, quelles que fussent leurs opinions, que leurs travaux avaient à la fois des fins pacifiques et des fins militaires.

Seconde réponse : il existe une direction des applications militaires au commissariat à l'énergie atomique. Cette direction est en symbiose avec le ministère des armées et les règles qui y sont appliquées en ce qui concerne à la fois le personnel, les visiteurs, la sécurité des uns et la discrétion des autres sont suffisamment strictes pour qu'aucun pays étranger ne soit présentement en mesure de douter, non seulement de la capacité scientifique, mais également du patriotisme de ceux qui appartiennent à cette direction et en ont la responsabilité, direction au surplus dont les quatre cinquièmes des membres sont des officiers.

Enfin, je relèverai un mot de M. Longchambon : la France est probablement le seul pays qui, en partant uniquement de la connaissance de ses savants et de ses techniciens, a réalisé à la fois les usages pacifiques et les usages militaires de l'atome. Nous avons été seuls. Nous n'avons eu aucun secret d'une puissance étrangère, qu'il s'agisse de la science ou de la technique. S'il est une œuvre continue menée depuis avant 1940, reprise en 1945 et où, en fait, les passions politiques n'ont eu aucune part, c'est bien l'œuvre immense accomplie par le commissariat à l'énergie atomique. Dans cette œuvre immense, les parlements ont eu une grande part, car en fait, depuis 1945, le budget du commissariat à l'énergie atomique a représenté une part importante du budget scientifique et du budget d'applications techniques de la nation. Grâce à ces budgets militaires, année après année, une œuvre a été faite et toutes les querelles que l'on essaie de soulever au sujet de problèmes politiques à l'intérieur du commissariat, croyez-moi, cela n'est qu'une toute petite chose sans réalité,

quant à l'application militaire, par rapport à l'immense effort entrepris et aux grands succès obtenus par une équipe de savants, de techniciens, de civils et de militaires comme il en existe probablement peu au monde. (*Applaudissements au centre droit et sur de nombreux bancs à droite.*)

M. Guy Petit. Monsieur le Premier ministre, cette double interruption m'oblige à répondre à la fois à M. Longchambon et à vous-même.

Je n'ai pas mis en cause la valeur scientifique de ce personnel ; j'ai mis en cause sa philosophie qui fait qu'on n'a pas pu dans le passé, et qu'on ne pourra pas attendre dans l'avenir, ce loyalisme total qu'on peut espérer, alors qu'il s'agit précisément, pour notre pays, de s'armer en défense contre les entreprises d'une nation qui veut asseoir la domination mondiale du communisme, alors que ces mêmes savants sont les adeptes du communisme.

Je n'ai pas mis en cause, bien loin de là — les compliments que j'ai adressés au ministre des armées prouvent le contraire — la partie militaire chargée des applications techniques et sur le loyalisme, le patriotisme et le dévouement de laquelle il ne peut y avoir aucune discussion, mais, monsieur le ministre des armées, vous le savez, la partie militaire de cet ensemble exploite la matière première qui lui est fournie par la partie intellectuelle et scientifique chargée de la recherche et de la fabrication.

Or, il est évident, monsieur Longchambon, que le plutonium n'a conduit qu'à des échecs. Les Anglais l'ont compris, puisqu'ils ont modifié leur conception ; ils ont commencé à construire, au mois de mars 1950, une usine d'enrichissement de l'uranium pour la fabrication de l'uranium 235. Cette usine était mise en production dès 1952, puisque la première bombe qui en résultait pouvait exploser en octobre de cette même année.

Je suis donc amené dans ce contexte à poser à M. le ministre une question très précise : comment se fait-il que, d'après le rapport — page 22 — de M. Dorey, l'usine de Pierrelatte ne pourra être construite qu'en 1966 ? Pourquoi ce délai de six ans, alors que le coût de l'usine est évalué à 150 milliards d'anciens francs seulement, alors que les Anglais ont réussi à construire leur usine de séparation isotopique en l'espace de deux ans ? Que nous envisagions un délai un peu plus important que les Anglais, deux ans et demi ou à la rigueur trois ans, ce serait normal ; mais rien n'explique les raisons pour lesquelles il a fallu deux ans aux Anglais pour parvenir à ce résultat alors qu'il nous en faudrait six.

M. le Premier ministre. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Guy Petit. Je vous en prie, monsieur le Premier ministre, laissez-moi poursuivre mon exposé. Vous me répondrez tout à l'heure. C'est la troisième fois que je suis interrompu. Je ne voudrais pas, étant un peu lent de parole, être embarrassé dans le prononcé de mon discours. (*Sourires.*)

Je dis qu'une telle erreur de prévision suppose qu'il y a des gens bien placés pour ne pas être pressés. Qui de vous garantirait que *l'intelligentsia* atomique progressiste en France s'est convertie par la seule vertu du nouveau régime ? Qui garantirait aussi qu'il ne s'est glissé aucun progressiste ou crypto-communiste dans les avenues ou les antichambres du pouvoir ? Pas même vous, monsieur le Premier ministre ! C'est pourquoi, lorsque nous sommes devant des erreurs de prévision aussi graves, nous avons tout lieu de craindre...

M. Henri Longchambon. Appelez Mac Carthy !

M. le président. Je vous prie de poursuivre votre exposé, monsieur Guy Petit.

M. Guy Petit. Il vaut mieux en effet, monsieur le président, que je ne réponde pas à cette interruption.

A droite. Pourquoi ?

M. Guy Petit. En réalité, de l'avis de nombreux témoins et, s'il le fallait, mais je ne puis en parler ici, M. le ministre des forces armées en trouverait dans sa propre armée et dans des services auxquels il a été fait allusion tout à l'heure, il y a des gens qui ont acquis la conviction et la certitude que, pour employer le jargon judiciaire, chaque fois que la fabrication atomique devait être orientée vers des objectifs militaires, on s'est livré à des manœuvres dilatoires et, pour employer le jargon sportif, on a joué la montre et on va continuer à la jouer lorsque nous aurons voté ou que, grâce à la minorité de faveur au Parlement, le projet de force de frappe aura été voté.

Il faut donc exorciser ce péché originel en constituant au sommet scientifique de la recherche atomique un personnel qui sera absolument indemne de la contamination communiste. Sans faire du maccarthysme, j'ai le droit de dire que nos intérêts, notre sécurité, notre avenir sont trop précieux pour se laisser aller à une confiance qui ne serait pas justifiée. (*Applaudissements sur divers bancs à droite.*)

Il n'y a pas d'épuration sans inconvénients, notamment sans perte de temps. Seule, l'intégration européenne des travaux atomiques, dans le domaine militaire, peut éviter ces inconvénients, tout en nous permettant d'assurer la relève par de jeunes savants indemnes du virus communiste.

J'en viens maintenant à l'objection rituelle contre toute tentative d'intégration européenne des forces militaires atomiques. Le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale de l'Assemblée l'a résumée en une courte phrase, à la page treize du rapport n° 882 : « Quant à l'Allemagne, les accords de Paris lui interdisent de fabriquer les armes atomiques ». Notre collègue le général Ganeval, dont chacun apprécie ici la bonne foi et la courtoisie, a repris cette objection. Nous allons voir quelle est sa valeur. Présenté sous cette forme, ce postulat clôt toute discussion ; mais, si l'on se rapporte au texte même des accords de Bruxelles, on est bien obligé de constater que, lorsqu'on veut maintenir cette affirmation de l'impossibilité pour l'Allemagne de participer à des travaux atomiques ou à des fabrications atomiques d'ordre militaire, on a quelque peu — ce n'est pas au général Ganeval, certes, que ce reproche s'adresse — sollicité les textes.

Voici ce qu'on peut lire dans la section 1, « Armement dont la fabrication est interdite », article 1er du protocole de Bruxelles : « Les hautes parties contractantes » — ce sont exclusivement les Etats de l'Europe des Six et la Grande-Bretagne — « de l'union de l'Europe occidentale, en en prenant acte, donnent leur accord à la déclaration du chancelier de la République fédérale d'Allemagne, faite à Londres le 3 octobre 1954 et jointe au présent document en annexe 1, aux termes de laquelle la République fédérale d'Allemagne s'est engagée à ne pas fabriquer sur son territoire d'armes atomiques, biologiques et chimiques ».

Nous avons bien noté que l'interdiction qui, en réalité, n'en est pas une, est une déclaration du chancelier Adenauer dont les hautes parties contractantes ont pris acte. Cette interdiction ne s'applique qu'à des fabrications sur le territoire de l'Allemagne et non, par conséquent, à des fabrications réalisées sur le territoire d'autres pays européens.

On peut parfaitement admettre que des savants ou des ingénieurs allemands viennent participer en France ou dans des pays de l'Europe des Six à la constitution de forces atomiques européennes. Cette interdiction, me semble-t-il, ne s'applique pas, même sur le territoire allemand, à des fabrications placées sous une autorité européenne, qui formerait, par hypothèse, une entité distincte de l'Allemagne seule. Elle ne s'applique pas à la contribution financière, matérielle et intellectuelle que fournirait l'Allemagne à la fabrication d'armes atomiques communes aux Etats européens, et le but de mon amendement était précisément d'obtenir du Gouvernement français l'initiative de négociations avec les Etats signataires des traités de Paris et de Bruxelles en vue de mettre au point les conditions de la création d'une force de dissuasion commune et aussi la contribution de l'Allemagne à cette création.

Allons-nous nous heurter, de la part de l'Allemagne fédérale, dont on connaît l'attachement à tout ce qui ouvre la voie a l'intégration européenne, à des obstacles dirimants à nos propositions ? Nul n'est en mesure de l'affirmer, à moins encore que M. le Premier ministre ait la possibilité de dévoiler les secrets des entretiens de Bonn.

J'en viens à la dernière partie de mes explications. Elle concerne les avantages politiques d'une force atomique européenne intégrée par rapport à une force privativement nationale.

Tout d'abord, l'emploi par l'Europe ou — ce qui entre dans le concept du projet — la menace d'emploi par une autorité européenne apparaît comme beaucoup plus efficace, beaucoup plus dissuasive.

Une force européenne aura d'abord pour première conséquence de prémunir nos alliés contre la crainte d'une utilisation intempestive ou inopportune de notre part. Qui — je pose la question en particulier au Gouvernement — mesdames, messieurs, sera au pouvoir en France à partir de 1965 ? Qui disposera chez nous du presse-bouton ? Nul ne le sait.

Il y a aujourd'hui le général de Gaulle, qu'on aime ou qu'on n'aime pas, qu'on approuve ou qu'on n'approuve pas, mais dont chacun connaît la fermeté dans les desseins et l'habituelle résolution au moment de prendre une décision ou une sanction. Le courageux et infortuné M. Jacomet en a appris aujourd'hui quelque chose. (*Mouvements divers.*)

Supposons que nous ayons au pouvoir en 1965 — ce n'est pas une supposition gratuite — au lieu du général de Gaulle, un homme pavé de bonnes intentions, mais velléitaire, irrésolu, hésitant, qui détienne — je le répète, en 1965 et à partir de cette date — la toute puissance que la coutume instituée de force

ces derniers temps accorde, à défaut de la Constitution, au Chef de l'Etat.

L'Allemagne, la Belgique, la Hollande se trouvent envahies par des forces soviétiques conventionnelles sans que la Russie utilise ses monstrueux engins thermo-nucléaires, dont elle n'a pas besoin pour vaincre.

Notre personnage n° 1 hésite à presser le bouton, l'ennemi ayant conjecturé ou deviné, avant même d'agir, qu'il atermoiera, qu'il temporisera, avant de prendre un risque tellement colossal qu'il est un risque suicide.

Les troupes russes seront — je crois qu'il n'est pas aventureux de l'affirmer ou, tout au moins, de le supposer — en quelques jours ou en quelques semaines installées de l'autre côté du Rhin et la France, à son tour, quelques semaines ou quelques mois plus tard, disparaîtra sans que de façon certaine les Etats-Unis, dont le territoire n'est pas directement menacé, usent pour notre seule protection de leur formidable *deterrent*, ce dont il est permis de douter.

Dans l'évolution apocalyptique des formes de la guerre, chaque seconde comptera ; nul n'aura la possibilité de se reprendre et de réparer ses erreurs ; aucune Marne ne suivra le premier Charleroi.

La détention par l'Europe politiquement structurée de moyens de dissuasion nettement plus redoutables que les seuls moyens français constituera dans ce cas un bouclier beaucoup plus sûr que le bouclier périmé de notre petite force de frappe, non seulement du fait de sa grande puissance, mais aussi — et je réponds là à certaines préoccupations de M. Soufflet — par la meilleure proximité des objectifs. Si nous n'avons comme vecteurs que des avions au faible rayon d'action tels que les *Mirage*, il est bien évident que nous avons intérêt à être beaucoup plus près des objectifs et nous en serions beaucoup plus près s'il s'agissait d'une force de dissuasion européenne au lieu d'une force de dissuasion purement française. Par ailleurs, l'ennemi ne pourra pas ainsi renouveler à son profit la tactique d'Horace contre les Curiaces. En attaquant la moindre parcelle de l'Europe, il s'exposera à la force de frappe européenne sans garder l'espoir qu'il lui sera permis de battre ses adversaires les uns après les autres, comme l'a fait en 1939 et en 1940 l'Allemagne hitlérienne avec la Pologne et la France.

Enfin, la démonstration est faite chaque jour de la difficulté de construire l'unification européenne sur le seul terrain économique. Sans intégration politique, les producteurs de chacun des partenaires restent des concurrents étrangers les uns pour les autres. Les prétextes mis en avant par l'Allemagne à la pénétration de nos produits agricoles, la viande en particulier, en fournissent une preuve éclatante. Je me tourne ici principalement vers mes amis si profondément attachés à l'avenir de l'agriculture française. Sa survie dépend pour ses débouchés de l'intégration européenne car l'unité politique ne pourra tolérer les barrages discriminatoires. Au moment d'approuver, par un souci compréhensible d'ordre et de révérence envers l'autorité, un projet isolationniste, que certains craignent de détruire la dernière chance de l'Europe et, en même temps, la dernière chance de l'agriculture française !

M. le Premier ministre s'est défendu devant l'Assemblée nationale avec beaucoup de vivacité d'être antieuropéen. Je lui accorde très volontiers le bénéfice du doute, mais dans la mesure où il est sincèrement européen, son Europe n'est pas la nôtre. Son Europe est caractérisée par les mots association, solidarité, employés par lui si souvent devant les députés, et aussi par le terme organisation européenne, qui sont repris des propos du chef de l'Etat.

Une association, une alliance, une coalition, voilà ce qu'est l'Europe envisagée par le pouvoir exécutif, cette Europe dont certains de nos collègues, en particulier M. Edouard Bonnefous et M. Le Bellegou ont fait justice.

En matière de défense commune, cette Europe postule une coopération certes, entre l'armée allemande, l'armée française, l'armée italienne, etc., une coopération par conséquent d'entités distinctes en vue d'une mission déterminée. L'objectif atteint, les entités reprennent leur liberté et il n'est pas exclu qu'un jour ces armées ne se battent entre elles, comme elles l'ont fait si souvent pour notre malheur dans le passé.

M. Edouard Bonnefous a raison d'affirmer avec force que le projet gouvernemental contient en germe, par son caractère isolationniste, la renaissance du militarisme allemand.

Emporté par un mouvement oratoire, M. le Premier ministre obtint un évident succès de séance à l'Assemblée nationale parmi ses amis, en évoquant « l'Europe des patries et l'Europe des Etats ». Tout ce qui nous sépare est là ! Notre Europe doit être sans génitif, c'est l'Europe tout court.

En effet, pour certains d'entre nous, faire l'Europe cela signifie, avec le temps, la progression et les précautions appropriées, créer un pays nouveau. L'objectif terminal est d'effacer les frontières intérieures, afin que les Etats-Unis d'Europe constituent un jour aussi proche que possible une seule nation, à l'instar des Etats-Unis d'Amérique. A l'Europe d'hier, à l'Europe du dix-huitième siècle que vous voulez ressusciter, à l'Europe de « grand-papa » nous opposons l'Europe de demain, celle de nos fils et de nos petits-fils ; un grand peuple de 160 millions d'habitants, une grande nation à l'avant-garde de la civilisation et du genre humain, un état puissant considéré avec respect et une crainte salutaire par les monstres avides de domination mondiale.

Enfin, et c'est cela qui compte aux yeux d'un grand nombre d'hommes et de femmes des six pays qu'ils soient de gauche ou de droite, l'Europe intégrée sera démocratique, sinon elle ne sera pas. On ne peut concevoir en effet l'exercice d'un pouvoir personnel, on ne peut concevoir l'installation d'une dictature qui serait exercée par un Allemand, un Français ou un Italien dans un pays neuf aux composantes encore fragiles. On ne saura pas de moi s'il faut voir dans cette constatation évidente une relation de cause à effet avec l'hostilité foncière de certains à l'Europe intégrée.

Mesdames, messieurs, l'échec de la C. E. D. devant l'Assemblée nationale française au mois d'août 1954 fut la plus retentissante victoire remportée dans la guerre froide par l'impérialisme moscovite. Elle résulta d'une coalition politique associant étrangement des contraires, les séparatistes et les nationalistes, ce qui, entre parenthèses, rend mal venu le Gouvernement dont les membres ne sont pas tous dépourvus de mémoire de dénoncer comme hétéroclite des oppositions à ses projets.

Cette opposition que vous dites hétéroclite, monsieur le Premier ministre, a au moins le mérite de réunir au Parlement des hommes qui ont la même conception, malgré tout ce qui, d'autre part, peut les éparer, de la liberté politique et de la démocratie, des hommes qui ont des convictions profondément européennes.

La Constitution n'empêche pas, les institutions n'interdisent pas qu'ils aient, dans un débat dont la solution commande notre avenir et peut-être la paix du monde, le droit d'exprimer leur sentiment profond et de défendre un idéal dont la portée dépasse singulièrement nos personnes et même celles, avec tout le respect que j'en ai, qui constituent le pouvoir exécutif actuel de ce pays.

Qu'on ne s'y trompe pas. Entendue de l'extérieur, d'un extérieur bien renseigné sur nos possibilités, la force de frappe française sera prise, non pour le chant du cygne du chauvinisme gaulois — ce qui pourrait, à défaut de réalisme, comporter sa noblesse — mais pour le cri assez dérisoire quoique orgueilleux d'un coq de basse-cour qui cherche comme dernier recours, après s'être dépouillé de ses plumes, à se mentir à lui-même.

Très conscients des dangers qui menacent la France d'anéantissement, en tant qu'entité nationale, indépendante et libre, et même d'anéantissement physique, nous avons choisi de la fondre dans un ensemble plus vaste, plus à la mesure de notre monstrueuse époque. Elle y sera mieux protégée, chaque Français ayant ainsi sa part d'une puissance plus grande, plus redoutable, mais aussi mieux capable, en s'inspirant des traditions humanistes de notre patrie, d'imposer la paix au monde, que ne pourrait le faire la France toute seule, la France isolée que vous êtes en train de construire. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, ainsi qu'au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Paulian.

M. Gilbert Paulian. Messieurs les ministres, mes chers collègues, après le dernier discours du Président de la République, je serais tenté de borner mon intervention ici à cette simple question : pourquoi prévoir tant de milliers de milliards pour une force de dissuasion tournée de toute évidence contre les puissances soviétiques, alors que l'on est prêt, sur un coup de dé, à abandonner toutes les positions stratégiques de l'Afrique du Nord à la domination de l'adversaire ? (*Marques d'approbation.*)

M. Jacques de Maupeou. Très bien !

M. Gilbert Paulian. Je ne me laisserai cependant pas aller à cette tentation. Je m'efforcerai de baser mon jugement sur le seul examen du projet qui nous est soumis et de n'y faire participer la question d'Algérie que dans la mesure où la politique qu'on y fait est en contradiction éclatante avec celle qu'on prétend mener dans le monde.

D'autres orateurs beaucoup plus qualifiés que moi ont démontré devant l'Assemblée nationale et dans cette enceinte quelques propositions simples que je vais seulement m'efforcer d'énoncer clairement.

En premier lieu, il résulte du simple bon sens comme des données du projet lui-même, que les moyens financiers et industriels lui permettent, tout au plus, si nous parvenons à surmonter tous les obstacles techniques, de nous doter, dans une dizaine d'années d'un armement atomique égal à quelques centièmes de la puissance dont dispose, actuellement, notre ennemi éventuel.

En second lieu, il est bien entendu — et le Gouvernement l'a affirmé à plusieurs reprises avec force — que nous ne prendrons pas la responsabilité de déclencher les premiers la guerre atomique.

Il résulte à l'évidence des deux propositions précédentes que notre force atomique ne nous servira jamais de rien, soit parce qu'elle demeurera stockée pendant que nous nous ferons écraser par les forces conventionnelles de l'ennemi, soit parce que l'ennemi, ayant décidé de déclencher, lui, la guerre totale, elle sera intégralement détruite par une force adverse dont le coefficient d'efficacité est multiplié par le rapport inverse des superficies à détruire.

Si je bornais là ma démonstration, vous seriez en droit de me demander, messieurs, pourquoi je ne rejoins pas immédiatement ceux qui, au nom du « sens de l'histoire », nous invitent à nous soumettre, sans plus tarder, au régime soviétique, à Alger comme dans la métropole, puisque, aussi bien, nous ne saurions nous élever contre l'avènement inéluctable d'un régime qui appuie sa volonté de domination mondiale sur la décision bien arrêtée d'utiliser tous les moyens pour la faire triompher.

Messieurs, si la France était seule au monde, en face de la coalition des puissances de l'Est, il est bien évident qu'il ne nous resterait plus qu'à nous soumettre à leur tyrannie ou à périr. C'est là le vice rédhibitoire de la politique qui s'exprime par le projet en discussion que de se placer dans l'hypothèse d'une France seule, c'est-à-dire dans le cas où, quels que soient notre patriotisme et notre sens de la grandeur de la France, la simple considération du rapport des forces en présence nous démontre que notre armement atomique, pas plus que les autres, ne nous servirait de rien.

Quand on est en présence d'évidences aussi inéluctables, la sagesse et la vraie probité intellectuelle exigent que l'on parte des faits et que l'on construise sa politique sur la réalité et non sur les rêves, quelque grandioses et glorieux qu'ils puissent paraître.

La réalité, c'est que le France coupée du monde libre, n'est rien, et que le monde libre, privé de la France, est dangereusement affaibli.

Par conséquent, l'impératif majeur, celui qui s'impose pardessus toutes les considérations de prestige et d'amour-propre, malgré les rancœurs justifiées que peuvent nous inspirer l'incompréhension et la méfiance de nos partenaires, c'est inlassablement, obstinément, honnêtement et sans arrière-pensée, d'apporter tout le prestige dont la France peut encore disposer, toute sa conviction, à l'édification de cette communauté des peuples libres qui, seule, pourra préserver, face à la marée montante du totalitarisme, les valeurs sans lesquelles nous ne saurions vivre.

Vous avez dit, monsieur le Premier ministre, à juste titre, que l'on ne se présentait pas pour collaborer avec les mains vides.

Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de mes collègues qui soient opposés à ce que nous ayons un atout entre les mains, à condition que ce soit pour nous en servir comme notre contribution aux forces intégrées du monde libre, comme un moyen de surmonter enfin, par l'offre de mise en commun d'un élément de puissance tangible et indiscutable, la méfiance et les suspicions qui s'exercent à notre égard et que la politique de la Ve République n'aura certainement pas contribué à dissiper.

Je ne voterai pas contre le réarmement de la France, mais contre le projet de votre Gouvernement, parce qu'il est conçu en vue d'une politique néfaste et chimérique. Par contre, je serais le premier à approuver un projet qui organiserait avec tous les moyens financiers nécessaires la production en France, à l'échelle la plus élevée possible, des éléments de base de l'armement nucléaire, avec cette réserve que dès maintenant et à tous moments de l'exécution de ce programme, l'offre formelle soit faite et maintenue à nos alliés de mettre en commun avec eux et nos études et nos productions, en vue de constituer une force de frappe européenne intégrée qui représente l'échelle minimum d'une défense indépendante pour le cas où les Etats-Unis d'Amérique en viendraient un jour à reculer devant les risques que représente pour eux, la défense inconditionnelle de tous les points menacés du monde libre.

Ni les échecs, ni les rebuffades, ni les atermoiements des uns ou des autres, ne doivent nous rebuter dans cette tâche. C'est par cette obstination dans la seule voie de salut ouverte à la civilisation dont nous faisons partie, que nous affirmerons la grandeur de la France et la place que nous devons tenir dans le monde, plutôt que par des prétentions irréalisables ou par une superbe qui contraste avec les tristes réalités de notre politique en Afrique du Nord.

Voilà, messieurs les ministres, ce que je voterais volontiers, même émanant de votre Gouvernement, parce que nous travaillerions ainsi pour la France de l'avenir, car les hommes passent, mais la France reste.

Dans dix ans, le général de Gaulle ne sera plus à la tête de la République. La France, la France tout entière, la France de 55 millions de citoyens libres et égaux, de Dunkerque à Tamanrasset, aura repris la voie dans laquelle elle avait cru s'engager en 1958 : celle d'une République dure et pure, ferme vis-à-vis de ses ennemis, fidèle à ses amis, occupant la place qui lui revient parmi ses pairs, dans une Europe à laquelle elle aura consenti, sous bénéfice de réciprocité, les abandons de souveraineté indispensables pour assurer l'efficacité de la défense commune et de la marche commune vers la prospérité.

C'est pourquoi peu m'importerait qu'un pareil projet fut présenté par un pouvoir auquel, par ailleurs, je suis obligé de déclarer haut et ferme ma plus totale, ma plus définitive, ma plus irréductible opposition. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. le général Béthouart.

M. le général Antoine Béthouart. Mesdames, messieurs, approchant, du moins je l'espère, du terme de ce débat, je voudrais attirer l'attention du Sénat sur un certain nombre de facteurs susceptibles à mon avis d'éclairer quelques aspects de la question qui nous occupe.

Ce projet de loi pose un problème général d'évolution, évolution des armements, d'abord, évolution de la stratégie des organisations militaires, ensuite et, enfin, évolution de la politique qui les utilise et les actionne.

Or, il est grave pour un individu, et plus encore pour un pays, de ne pas savoir évoluer. Je voudrais à ce propos citer cette phrase que M. Jacques Rueff prononçait, il y a quelques jours, devant la société française de géographie économique : « Qui ne peut, ne veut ou ne sait évoluer, disparaît ».

L'évolution des armements, c'est l'apparition de l'arme nucléaire, des fusées porteuses, demain l'utilisation militaire des satellites, probablement des inventions nouvelles peut-être entièrement différentes.

Dans ces conditions, devons-nous suivre cette évolution ? Nous avons eu malheureusement des expériences douloureuses dans le passé : 1870, 1914 et 1940. Personne ici estimerait qu'il ne faut pas suivre cette évolution et serait en désaccord sur le principe même de la création de l'armement nucléaire. Mais la question n'est pas là. Elle est de savoir si cet armement nucléaire doit rester national ou entrer, à terme, dans la composition d'une force commune afin d'en faire un des instruments essentiels de la construction politique des communautés européenne et atlantique.

Ou bien préférons-nous, au contraire, attendre que ces communautés aient constitué leurs forces communes pour faire l'effort qui nous revient sur le plan nucléaire ?

Telles sont les questions qui se posent à nous. Mais, pour discuter de ces problèmes, il convient d'abord et rapidement de définir la nature et les conditions d'emploi de ces armes.

Tout d'abord, la première et essentielle caractéristique de l'armement nucléaire c'est qu'il est destiné — heureusement — à ne pas servir, car, plus que tous les autres armements précédents il doit, s'il répond à certaines conditions — je dirai lesquelles tout à l'heure — empêcher toute agression nucléaire ou conventionnelle, c'est-à-dire tout déclenchement d'une guerre générale.

Vous savez que l'armement nucléaire comporte déjà toute une gamme d'armements et de projectiles, depuis la bombe H aux effets effroyables jusqu'à des projectiles miniatures dont le plus petit serait portatif et servi par un homme.

On distingue généralement dans cet armement les armes dites stratégiques, c'est-à-dire celles qui sont transportées par des engins à grande distance et par des avions stratégiques, et les armes dites tactiques, ou armes miniatures, qui sont destinées à la destruction des points importants du champ de bataille.

Cette distinction n'est pas entièrement rationnelle. Il est difficile d'en faire une qui soit nette entre des armes dont la puissance présente une progression continue. Dans ces conditions, il est à craindre que l'explosion d'un projectile, même de puissance réduite, ne provoque celle d'un plus fort et ainsi de suite. C'est ce que les spécialistes appellent la « théorie de l'escalade ».

Par ailleurs — je dois attirer votre attention sur ce point — l'usage des armes atomiques miniatures ne peut être que relativement limité en raison des poussières radioactives particulièrement fortes qu'elles produisent. En effet, les poussières radioactives de dix projectiles miniatures sont plus importantes que celles d'un seul projectile dix fois plus gros. Cet armement est destiné non pas à remplacer l'armement traditionnel mais à venir en superposition.

Enfin, dernier point important, les projectiles, même miniatures, ont encore une telle puissance qu'il sera difficile, sinon impossible — dans leur état actuel du moins — de les employer en territoire national.

Ceci étant, la force que nous propose la loi de programme est une force de dissuasion. Comme vous le savez, une force de dissuasion doit agir par sa seule présence, l'adversaire renonçant à son agression parce qu'il sait, d'une part, qu'il exposerait son sol et ses villes à être frappés à mort et, d'autre part, qu'il n'a pas les moyens de neutraliser à temps cette force de dissuasion. Si l'agression se produit, la dissuasion aura échoué et le désastre sera consommé, même si l'adversaire s'est trompé et est à son tour frappé.

Or, qui peut le tromper sinon, d'une part, les hésitations ou les divisions des autorités politiques chargées de mettre en œuvre la force de dissuasion et, d'autre part, la possibilité de la neutraliser ?

Pour l'Occident, une force nucléaire de dissuasion est une arme défensive. Il ne l'emploiera donc que si ses services de détection et d'alerte lui signalent l'approche des bombardiers ennemis. Il disposera de quelques minutes en Europe, d'une demi-heure peut-être aux Etats-Unis pour prendre sa décision. Il faut donc que la décision soit instantanée, ce qui interdit toute consultation entre puissances.

Si une autorité supranationale n'est pas constituée, la décision ne peut être prise actuellement que par les gouvernements nationaux, ce qui est le cas. Or, il est toutefois pour le moins anormal qu'une action dont dépend la vie même des nations soit le monopole des Etats-Unis et de l'Angleterre et c'est pour parer à cette situation que la France a pris l'initiative de se doter d'un armement thermonucléaire national.

C'est maintenant qu'il convient de parler de l'évolution de la stratégie en fonction de l'armement thermonucléaire. Les ambitions mondiales soviétiques suffiraient à imposer à la stratégie, qui sera opposée à une agression militaire de sa part, un caractère mondial. Il serait par ailleurs illusoire de compter que l'usage des armes thermonucléaires pourrait être limité à celui des projectiles de puissance moyenne. Il faut prévoir au contraire que l'explosion d'un premier projectile peut entraîner tout le reste et c'est donc l'action des forces thermonucléaires de dissuasion qui doit servir de base de raisonnement.

On a dit souvent que l'efficacité de l'arme atomique n'était pas liée à l'équilibre des forces et que la perspective de recevoir un nombre de bombes même réduit dissuaderait un agresseur éventuel beaucoup plus abondamment pourvu. Ce raisonnement n'est vrai qu'en théorie car il ne tient pas compte des possibilités de neutralisation ou de représailles qui restent l'apanage du plus fort.

Quand une force de dissuasion est répartie sur l'ensemble des bases et des rampes de lancement américaines, par exemple, il n'y a aucune possibilité de la neutraliser. Par ailleurs, le délai compris entre l'alerte et la chute des projectiles à cette distance donne encore des possibilités de faire envoler des avions ou de lancer des engins. Si, au contraire, une force de dissuasion est située dans un espace réduit et rapproché des rampes de lancement de l'agresseur, comme elles le sont en Europe, il reste pour l'adversaire une possibilité de neutralisation de cette force, surtout si elle est placée sur des bases fixes telles que des terrains d'aviation.

Par ailleurs, des représailles thermonucléaires soviétiques seraient d'autant plus destructrices que le territoire sera plus proche et les dimensions plus réduites.

Donc, au simple point de vue de l'action éventuelle des forces de dissuasion, la défense occidentale a besoin de profondeur et de possibilités de dispersion. Entre autres éléments, les Etats-Unis apportent cette profondeur et ces possibilités. Aussi, peut-on considérer l'ensemble des territoires nationaux garantis par l'O. T. A. N. comme représentant les dimensions minima permettant d'assurer la défense stratégique efficace de l'Occident.

Au cours des deux dernières guerres déjà, alors que nous étions attaqués par une force européenne ne disposant pas d'armement nucléaire, l'Europe n'a pu se sauver que grâce à l'appoint de l'Amérique. Déjà, à ce moment-là, il fallait envisager la défense de l'Europe sur la plan atlantique. A plus forte raison à l'époque atomique.

La défense de l'Occident forme un tout qui ne peut pas être divisé. Je sais bien que la généralisation de l'emploi, comme plates-formes de lancement d'engins, de sous-marins atomiques qui sont difficilement repérables, transformera les données du problème en éliminant pratiquement les dangers de neutralisation. Elle n'éliminera pas cependant les dangers de représailles.

C'est du reste vers cette formule du sous-marin atomique que tend à terme le projet de loi de programme. Malgré cela et en raison du danger, soit de neutralisation, soit de représailles, une force de dissuasion par trop inférieure à celle que possède l'agresseur ne peut agir seule. La force américaine peut agir seule parce qu'elle est égale ou supérieure. La force anglaise, pas plus que celle que nous projetons de constituer, ne le peut. Il me semble que c'est bien l'opinion du Gouvernement puisque le général Ely, entendu le 25 octobre par la commission des affaires étrangères en présence de M. Messmer, a déclaré que « la force atomique française constituerait un élément de la force de dissuasion des alliés ». Il a ajouté toutefois qu'il était important qu'une partie de cette force soit continentale, ce qui est absolument exact.

Dans les conditions actuelles, on peut espérer que, devant une agression nucléaire générale, les forces de dissuasion américaines et britanniques entreraient en action presque automatiquement, puisqu'elles seraient déclenchées à partir du moment où seraient détectés les projectiles arrivant sur le territoire d'un de ces pays. C'est probablement ce qui a fait dire au général Valluy dans un article récent que les Soviets « écartent de plus en plus l'éventualité d'une guerre atomique totale contre les risques de laquelle ils ne sentent pas assurés ».

Dans ce cas, le but serait déjà atteint et l'on pourrait en conclure qu'une force supplémentaire continentale serait inutile. Il est, au contraire, très important que la présence d'unités continentales dans la force de dissuasion contribue à renforcer la conviction que doit avoir l'agresseur éventuel que toute attaque militaire de l'Europe ou d'une partie de l'Europe provoquera certainement la risposte de l'ensemble de la force de dissuasion occidentale. Si l'existence de la force de dissuasion a détourné l'agresseur d'utiliser les armes atomiques, il peut tenter de perpétrer l'agression avec des moyens conventionnels. C'est une hypothèse que, d'après les renseignements que nous possédons, les Soviets ont certainement envisagée puisqu'ils entretiennent en Allemagne de l'Est une masse de vingt divisions blindées et mécaniques, parfaitement équipées et instruites et prêtes en permanence à entrer en action. A ces vingt divisions il faut ajouter trois divisions stationnées en Pologne et quatre en Hongrie. Elles seraient appuyés par 2.700 avions. Lors des dernières manœuvres, une de ces divisions a parcouru plusieurs centaines de kilomètres dans une journée, sans ravitaillement ni relève, ce qui a fait dire au général Valluy que les Soviets « cherchent à en faire l'instrument de pénétration aéro-terrestre en Europe. Ils essaient de la rendre de plus en plus apte aux manœuvres profondes et rapides et aux infiltrations tous terrains ». Il ajoute qu'elle serait « capable présentement de pénétrer profondément en Allemagne sans que nous puissions la stopper immédiatement et partout ».

C'est dans cette situation et devant l'insuffisance des moyens de défense ou des moyens conventionnels, que les Etats-Unis ont déclaré qu'il serait riposté à toute agression, même perpétrée avec des armements conventionnels, par des armes nucléaires. Mais, pour mettre en action de telles armes, l'accord des différents gouvernements, de celui des Etats-Unis d'abord et de ceux des troupes au profit desquelles ces armes agiraient, est nécessaire.

C'est dans les désaccords et les défaillances éventuelles, c'est dans les retards et les insuffisances ainsi apportées à la riposte, dont les Soviets sauraient certainement profiter, que réside un des principaux dangers actuels.

Au fond, il n'y a qu'un moyen de décider l'adversaire de se livrer à une offensive militaire avec des moyens traditionnels, c'est de lui inculquer la certitude que la dissuasion nucléaire tactique ou stratégique jouerait. Mais obtiendrions-nous facilement l'accord des quinze nations de l'O. T. A. N. pour lancer les premiers les projectiles nucléaires ? La situation dans ce cas serait différente de la première hypothèse, puisque c'est nous qui prendrions l'initiative de la guerre nucléaire. Or, encore une fois, seule notre résolution commune peut empêcher l'agression conventionnelle de se produire, comme elle empêchera l'agression nucléaire de le faire et seul un renforcement des liens qui unissent les pays membres de l'O. T. A. N. et le développement d'un esprit de solidarité totale à l'intérieur de la communauté atlantique peut arriver à ce résultat. C'est là que les impératifs stratégiques entraînent une évolution parallèle de la politique.

Pour en revenir à notre hypothèse actuelle, on sait que les puissances membres de l'O. T. A. N., dont nous-mêmes, entretiennent à grands frais un dispositif militaire déployé à travers l'Europe, sorte de ligne Maginot destinée vraisemblablement, en cas de conflit, à être tournée comme la première si elle était livrée à elle-même, mais dont le but essentiel — outre la couverture des radars et des populations — est de gagner du temps pour permettre aux alliés de prendre leur décision avant que les forces adverses aient pénétré profondément en territoire allié et de l'obliger à faire un effort initial si important qu'il ne laisse aucun doute sur ses véritables intentions et justifie la mise en œuvre des armes nucléaires de dissuasion ou de défense.

Or, la France devait fournir quatorze divisions à ce dispositif O. T. A. N. Je ne veux revenir sur cette question qui a été évoquée par plusieurs orateurs que pour souligner l'importance du rôle qui revient à ce qu'on a appelé le bouclier européen, la nécessité de renforcer notre participation à ce bouclier et, pour l'O. T. A. N., la nécessité de corriger les faiblesses provenant des diversités d'armement et des systèmes logistiques.

Une dissuasion efficace de l'agression nucléaire ou d'une offensive exécutée avec des armes conventionnelles ne peut qu'inciter les Soviets à exploiter ou provoquer les conflits locaux qui peuvent se produire dans le monde et particulièrement à Berlin et en Afrique où nous avons contracté des obligations à l'égard d'un certain nombre de républiques ayant accédé récemment à l'indépendance.

M. le ministre des armées a, dans l'exposé qu'il a fait au commencement du débat, déclaré que nous devrions, pour parer à ces conflits locaux, disposer de forces d'intervention dotées d'armes conventionnelles et nucléaires. Je me permettrai d'élever les plus expresses réserves sur l'emploi d'armes nucléaires en Afrique, tant pour des raisons politiques que pour le risque d'être nous-mêmes dissuadés de le faire. D'un autre côté, ces conflits locaux seront exploités et, dans ce but, M. Khrouchtchev ne manquera pas de brandir à nouveau la menace de la bombe comme il l'a fait à Suez.

Comme je l'ai montré, je crois, une force de dissuasion nucléaire nationale de l'importance de celle que nous envisageons de créer ne pourra pas parer à cette menace sans risquer d'être neutralisée. Mais, par contre, l'existence d'un élément français à l'intérieur des forces de frappe alliées pourrait pourtant dissuader M. Khrouchtchev de mettre sa menace à exécution si elle risquait de déclencher une guerre nucléaire mondiale. Et l'on aboutit là encore à la nécessité de renforcer la solidarité atlantique.

Enfin, si l'agresseur éventuel est dissuadé de se livrer à une agression avec des armements nucléaires classiques ou d'exploiter les conflits locaux, il lui reste pour arriver à ses fins les procédés de guerre subversive et révolutionnaire. C'est la forme de guerre la plus vraisemblable. Elle est pratiquement commencée et se développe sur le plan économique, sinon militaire.

Sur le plan militaire, cette forme de guerre nécessite une organisation et la constitution de forces de défence intérieure du territoire pour parer au sabotage, au terrorisme et à la guerre civile. M. le ministre des forces armées a déclaré à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées que cette défense serait organisée au début de 1961 et ne comprendrait vraisemblablement à ses débuts que des réservistes. Or, cette partie de l'armée française est appelée à constituer dans l'avenir un élément de première importance, mais d'un type absolument nouveau, et rien ne serait plus mauvais pour l'avenir que de la traiter en parente pauvre et d'enlever aux cadres et aux troupes qui la composent l'intérêt d'y servir. Il y aura donc lieu de lui donner, dès que possible, sa forme définitive, en particulier dès que les classes seront plus nombreuses, et de soigner particulièrement ses dotations en matériels, son encadrement et son instruction. L'armement et l'équipement de la défense intérieure du territoire ne demandent d'ailleurs pas un effort financier considérable, sauf pour l'aviation légère et les véhicules blindés.

Enfin, dans le même ordre d'idée, il n'est pas humainement, moralement et matériellement possible d'augmenter les risques encourus par nos populations sans augmenter corrélativement leurs possibilités de protection éventuelle dans le cadre de la protection civile. Là je m'associe pleinement à ce qu'ont dit à ce sujet les orateurs précédents et en particulier MM. Maroselli, Longchambon et Edouard Bonnefous qui ont cité des chiffres, que j'avais également notés et que je ne répéterai pas, sur l'effort que font les autres pays.

Nous arrivons au dernier rang des puissances intéressées dans le domaine de la protection civile. Pourtant l'ordonnance du 7 janvier 1959, qui porte organisation de la défense, énumère, parmi les charges qui incombent à la défense nationale, l'obligation d'assurer la vie de la population, de diminuer sa vulnérabilité et, dans une directive du 29 septembre 1959, M. le Premier ministre précise que « la protection civile complète et conditionne la capacité militaire de défense du pays ». Donc, j'en conclus que la situation actuelle met en cause l'efficacité de la défense du pays.

Je crois, d'autre part, que ce serait une erreur grave que de ne rien faire dans ce domaine sous prétexte que les bombes H suppriment toute vie ; nous sommes exposés à d'autres projectiles de toutes les puissances et contre la plupart d'entre eux, on peut et on doit protéger les installations et les populations.

Par ailleurs, la protection civile, comme on l'a déjà dit, reçoit en temps de paix la responsabilité de diriger la lutte contre les catastrophes naturelles auxquelles nous sommes malheureusement soumis chaque année. La protection civile ne relève pas du budget des forces armées, mais je crois être l'interprète du Sénat en demandant au Gouvernement de s'engager à proposer des mesures pour l'améliorer, au besoin par une loi de programme.

Mesdames, messieurs, notre politique extérieure est dominée par la menace que fait peser sur tout le monde libre l'impérialisme soviétique et communiste. La menace est d'ordre idéologique, politique, économique et militaire. Elle est universelle, mais il faut reconnaître que c'est son aspect militaire qui a provoqué la seule réaction efficace par la signature du traité de l'Atlantique-Nord.

En créant une organisation militaire commune et en plaçant sous un commandement unique les forces des quinze pays de l'Alliance, l'O. T. A. N. a maintenu la paix durant onze ans et aucune annexion nouvelle de territoire ne s'est produite depuis. C'est la preuve de l'efficacité d'une alliance pourtant incomplète sur le plan militaire puisqu'elle ne répond à un danger d'agression universelle que par la défense de ses propres territoires nationaux et que les forces stratégiques de dissuasion américaine et britannique sont restées nationales. Alliance par ailleurs trop souvent décevante, sinon inexistante sur les autres plans.

Tant que la supériorité militaire américaine était incontestée, la paix n'était pas en danger. Elle l'est actuellement — et il faut entendre le mot « paix » dans son sens le plus large — depuis que les Soviets disposent de bombes atomiques et de fusées intercontinentales et que se multiplient les déclarations fracassantes, les ultimatums, le soutien et l'exploitation de tous les éléments de troubles et de subversions, les manœuvres politiques, etc.

Face au danger grandissant, les imperfections de l'Alliance provoquent de l'inquiétude. On connait les critiques et les propositions du général de Gaulle, celles de M. Spaak. L'énormité du risque encouru commence à faire douter de la résolution américaine de faire jouer la force de dissuasion. On répète de chaque côté de l'océan que les forces américaines ne resteront pas toujours en Europe et qu'il faut que l'Europe s'organise dans cette éventualité. De là à prévoir la défense de l'Europe seule, il n'y a qu'un pas. Or, l'ensemble du monde Atlantique est étroitement solidaire : l'Europe perdue, l'Amérique serait perdue, et inversement ; un des Etats membres de l'O. T. A. N. serait-il perdu, l'Europe et l'Amérique le seraient aussi. Je le répète, la défense ne peut plus se concevoir et s'organiser qu'à l'échelle Atlantique.

J'ai souligné les conséquences de l'évolution de l'armement sur celle de la stratégie. Elles aboutissent à cette notion que, face au danger qui nous menace, une résistance militaire ne peut être organisée que sur un espace suffisant, et l'espace couvert par l'O. T. A. N. est un espace minimum. On peut appliquer les mêmes conclusions au plan économique sur lequel portent tous les efforts des Soviets.

C'est dans une solidarité totale et sur tous les plans que l'Occident trouvera son salut et seule une interpénétration de plus en plus étroite des organismes de décision et d'exécution politique, économique et militaire pourra apporter une solution aux problèmes posés par l'amélioration du statut et de l'efficacité de l'organisation Atlantique.

Tous les pays, du reste, s'en préoccupent actuellement, à commencer par les Etats-Unis. On ne connait pas encore la nature des propositions et des conclusions du rapport que le Gouvernement américain a chargé M. Robert Bowie, professeur à l'université de Harvard, d'établir sur les aménagements qui devraient être apportés à l'O. T. A. N. durant la période 1960 à 1970. Toutefois, d'après certaines informations de presse, le rapport arriverait à des conclusions analogues.

Le mouvement pour la création d'une communauté atlantique, créé depuis plus de vingt ans par Clarence Streit milite pour cette idée et le congrès atlantique de Londres de 1959 réunissant 700 personnalités de premier plan dont un tiers de parlementaires des quinze nations membres s'est prononcé pour cette conception. La tâche à entreprendre est longue et difficile, mais c'est la seule voie de salut pour l'avenir de nos libertés et la défense des valeurs qui sont à la base de notre civilisation.

Monsieur le Premier ministre, vous vous êtes prononcé, si je ne me trompe, en faveur d'une solution analogue dans votre livre *Demain la paix* paru en 1945, dont la revue *Freedom and Union* de M. Clarence Streit a publié il y a moins d'un an une traduction. Dans cette traduction, vous avez qualifié cette idée de communauté de forte et fructueuse. Elle apporte une solution à nos difficultés et peut seule, en particulier, donner les garanties nécessaires à un fonctionnement efficace de la défense commune, grâce à une mise en commun des moyens et à la création d'une autorité politique et stratégique collective émanant de tous les états membres.

Si, par ailleurs, nous sommes bien convaincus que notre défense pourvue d'un armement thermo-nucléaire ne peut assurer notre sécurité que si elle est mise en œuvre dans le cadre de l'ensemble de l'alliance, il faut pour l'amélioration du climat actuel éviter que la création de la force de frappe nationale française puisse être interprétée comme une manifestation de méfiance à l'égard de nos alliés, mais au contraire comme une contribution importante à la défense commune et qu'elle soit présentée et considérée sans contestation possible et face à l'opinion mondiale

comme représentant la volonté de la France de mettre tout en œuvre pour la construction de la future Communauté atlantique, communauté dans laquelle elle entrerait au sein d'une Europe préalablement unie.

C'est dans cet esprit que la commission des affaires étrangères, de la défense nationale et des forces armées a élaboré et voté l'amendement qui commençait par cette phrase : « Le programme d'armement atomique défini par la présente loi a pour objet de mettre le Gouvernement en mesure de proposer aux alliés de la France la création d'une force commune de dissuassion dans le cadre de la Communauté atlantique. »

Si cet amendement était adopté, la loi de programme, dont le but est de respecter les impératifs de l'évolution des armements, montrerait qu'elle respecte aussi l'évolution consécutive de la stratégie, des organisations militaires et de la politique.

Contribuant ainsi à la construction et au renforcement de la Communauté atlantique, elle ferait œuvre de paix d'abord, car ce n'est que dans ce cadre que la dissuasion peut effectivement « dissuader » l'agresseur, et œuvre constructive ensuite, car la compétition économique et politique ne sera aussi gagnée que dans ces grands ensembles que sont l'Europe, la Communauté atlantique et le monde libre. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Maurice Couve de Murville, *ministre des affaires étrangères.* Monsieur le président, mesdames, messieurs, le débat à l'Assemblée nationale sur ce projet de loi de programme militaire a déjà démontré, et la discussion maintenant en cours au Sénat confirme que l'essentiel, ou tout au moins une partie très importante des oppositions et des réticences se manifestent dans le domaine de la politique extérieure.

Généralement parlant, le principe que la France doit chercher à doter ses forces d'un armement moderne, c'est-à-dire d'un armement nucléaire, paraît en effet admis, quelles que soient les réserves et les critiques qui puissent être formulées du point de vue financier ou du point de vue technique sur tel ou tel aspect du problème.

Ce qui, par contre, ne semble pas devoir être accepté par certains, ou par beaucoup, c'est le contexte dans lequel le projet se place du point de vue international, qu'il s'agisse de l'alliance atlantique ou qu'il s'agisse de l'Europe.

En bref, on s'effraie que le Gouvernement propose la création d'une force atomique nationale qui serait susceptible de conduire à isoler la France au milieu de ses alliés et de ses partenaires européens. C'est naturellement sur cet aspect du problème que va porter maintenant mon intervention.

Ce que je voudrais essayer, c'est avant tout d'exposer au Sénat les données réelles devant lesquelles nous nous trouvons placés, données qui sont trop souvent obscurcies par la complexité des faits ou, tout simplement, par un vocabulaire équivoque dont résultent les malentendus et la confusion.

Une première réalité que chacun reconnaît, c'est que, dans l'état actuel des choses, tout pays qui veut posséder des armes atomiques doit commencer par les fabriquer lui-même grâce à un effort national. Ces armes sont si terriblement destructrices, elles confèrent une telle puissance et une telle responsabilité, que celui qui les détient ne peut envisager de les partager avec d'autres, même si ceux-ci sont des alliés et quelle que soit la confiance qu'il ait à leur égard.

Telle est, en particulier, la doctrine des Etats-Unis d'Amérique fondée, encore une fois, sur le facteur politique de la puissance nationale et sur le facteur moral de la responsabilité vis-à-vis de soi-même et vis-à-vis du monde. Je dis en passant qu'il n'entre dans mes propos aucune critique à l'égard de nos amis américains car leur politique est parfaitement explicable et sans doute chacun à leur place adopterait-il la même.

Quoi qu'il en soit, c'est la raison pour laquelle la loi Mac-Mahon constitue toujours la base de la doctrine de Washington. Elle interdit la communication à des pays tiers de ce qu'on appelle « les secrets atomiques ». Elle empêche toute cession d'armements nucléaires. Elle prescrit que l'emploi de tout engin atomique, même prévu pour être utilisé par une armée alliée, ne peut être décidé que par le président des Etats-Unies.

Une seule exception concerne la communication des secrets. Cette exception figure dans un amendement qui a été adopté il y a deux ans et qui stipule que, dans des conditions très strictes, des échanges de renseignements peuvent intervenir avec les pays tiers qui ont démontré qu'ils avaient fait des progrès tels en matière de science et de technique atomique militaire, qu'ils sont engagés sans retour en arrière possible dans la voie de l'armement nucléaire. Cet amendement a joué, dès l'origine, en faveur de la Grande-Bretagne. Les autorités compétentes américaines ont pris la position que les progrès réalisés à ce jour par la France n'étaient pas suffisants pour en permettre l'application à son profit. C'est seulement si nous poursuivons l'effort entrepris que nous pourrons peut-être en avoir, dans l'avenir, le bénéfice, tant du point de vue de l'accélération de nos fabrications que du point de vue de l'allégement de nos charges.

Un autre problème est celui de l'emploi, qu'il s'agisse des armes tactiques ou des armes stratégiques. Incidemment, je noterai que, bien que du fait même de la multiplication des premières, c'est-à-dire des armes tactiques, la distinction entre les deux catégories devienne de plus en plus difficile, elle reste cependant suffisamment précise encore pour qu'aucune confusion ne soit possible.

Cela dit, c'est un fait bien connu que toutes les armes atomiques sont des armes nationales dont l'emploi ne peut être décidé que par ceux qui les possèdent, c'est-à-dire par les Etats-Unis et, pour une faible part, par la Grande-Bretagne.

Le Parlement, l'opinion publique sont aujourd'hui tout à fait avertis de ce fait dont la conscience, jusqu'à une époque récente, paraissait limitée à quelques milieux spécialisés.

Si on ajoute à ce fait cet autre fait que toute la défense occidentale est fondée — et comment pourrait-il en être autrement ? — sur l'emploi de l'arme atomique, il en résulte évidemment des problèmes que nous ne sommes pas les seuls à considérer comme sérieux.

Voilà, mesdames, messieurs, les deux données de base fondamentales dont nous devons partir dans le débat qui nous occupe présentement.

Je sais bien que l'on peut en tirer des conclusions opposées à celles que, pour sa part, en a tiré le Gouvernement lorsqu'il a établi le projet de force atomique, à savoir qu'il vaut mieux pour la France renoncer complètement et définitivement à la possession de l'arme nucléaire. Cela pourrait être soutenu pour deux raisons d'un ordre tout à fait différent.

Sur la première raison, je n'insisterai pas car je ne l'ai encore entendu avancer par personne, c'est que la France peut se dispenser de consentir l'effort que nous vous demandons d'approuver pour se reposer entièrement du soin de sa défense sur son allié américain. Cela serait — M. Lecanuet l'a dit excellemment hier soir — en complète contradiction avec la conviction du Gouvernement que l'on entend exprimer partout, que la France doit participer pleinement à sa défense et à celle de l'Occident, lesquelles ne sont pas séparables.

La seconde raison est d'ordre moral. L'existence de l'arme nucléaire représente un danger tel que l'humanité ne pourra survivre si cette arme n'est pas condamnée. Il convient donc de donner l'exemple, soit du désarmement atomique, soit de la renonciation, avec l'espoir qu'il sera suivi.

C'est ce que, dans le parti travailliste anglais, on appelle la doctrine de « l'unilatéralisme ». Ses intentions sont généreuses. Je ne suis pas certain que son adoption par un ou par plusieurs pays suffise à convaincre les Etats-Unis et l'Union soviétique de renoncer à ce qu'elles considèrent comme la base essentielle de leur défense.

Il reste cependant de ce principe généreux que le désarmement, et d'abord le désarmement nucléaire, est le premier problème de notre époque. Le Gouvernement en est profondément convaincu et s'en est fait le protagoniste dans les négociations internationales. Il espère que, malgré l'échec de la conférence au sommet, les discussions à ce sujet ne sont pas définitivement arrêtées et qu'un jour, peut-être l'année prochaine, le débat pourra reprendre. Il pense aussi que les progrès réalisés par la France dans le domaine atomique lui donneront alors plus de poids pour faire entendre ce qu'il croit être pour sa part la voie de la sagesse et de l'espoir.

Si l'on écarte les deux motifs que je viens d'analyser et qui conduiraient à une décision négative, et compte tenu des éléments de base du problème tels que je les ai exposés tout à l'heure, une seule voie reste ouverte qui est celle d'un effort national. Cette voie est coûteuse certes, et difficile, mais on n'en voit pas d'autre, au moins pour commencer, si l'on veut tendre vers les deux buts fondamentaux que nous avons en vue : sauvegarder l'avenir de l'armée française et assurer la place de la France dans l'Alliance Atlantique et dans le monde en général.

Sur le premier de ces buts, il appartenait bien entendu à M. le ministre des armées de vous donner les explications nécessaires.

C'est sur le second que je dois maintenant faire porter mon développement.

Est-ce à dire, mesdames, messieurs, qu'en cherchant à réaliser cet effort national dont je parlais, la France, comme on dit, fait cavalier seul dans l'alliance, s'isole et par conséquent s'affaiblit, et finalement dessert l'Europe en créant un obstacle à son unité ?

Peut-être, du point de vue atlantique, les griefs ainsi avancés seraient-ils fondés, au moins en partie, si nous avions jamais l'intention d'établir les plans d'emploi de notre force, lorsqu'elle existera, sans aucune coordination avec les forces alliées correspondantes. Mais nous avons, au contraire, la ferme

volonté d'instituer, s'ils en sont d'accord eux-mêmes, une étroite coopération avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Nous le voulons, parce que c'est le bon sens et aussi parce que le but premier que nous poursuivons est précisément de chercher à assurer la participation de la France aux plans stratégiques de l'Occident, et par là la participation aussi, si jamais par malheur le moment venait où elle serait nécessaire pour la défense de pays libres, à la décision d'emploi de l'arme atomique. Nous soupçonner de chercher l'isolement, c'est méconnaître le fondement même de cette politique, qui est, au contraire, d'associer plus étroitement les alliés entre eux et, dans le cadre dont il s'agit, ceux qui possèdent les moyens à la fois d'assurer la défense réelle de nos pays et de prendre pour le compte de ceux-ci les responsabilités décisives.

A ce moment, on m'objectera qu'il est peut-être un moyen d'arriver avec moins de peine et aussi de controverses au même résultat : c'est de faire en sorte que l'arme atomique, jusqu'à présent arme nationale, devienne une arme atlantique mise à la disposition de l'alliance dans son ensemble. C'est ainsi que l'on nous invite à utiliser notre programme militaire comme le point de départ d'une grande négociation internationale ayant pour objet de parvenir à cette solution.

Beaucoup a été dit et écrit sur ce sujet en France et ailleurs depuis qu'a commencé la discussion publique devant le Parlement de notre programme militaire. J'ai déjà eu l'occasion, pour ma part, d'indiquer à l'Assemblée nationale que le Gouvernement français n'avait été saisi, officiellement ou officieusement, d'aucune proposition et qu'aucune discussion entre alliés n'était en cours. Nul élément nouveau n'est intervenu depuis lors, qui ait changé en quoi que ce soit cet état de choses.

Il reste cependant, et je serai le dernier à le contester, que bien des bruits circulent et que des déclarations ont été faites publiquement par certaines personnalités officielles étrangères. Je citerai en particulier le discours prononcé par le général Norstad à Coventry, en octobre, et les déclarations faites récemment à Bonn par le chancelier Adenauer.

Ce qui importe d'ailleurs, me semble-t-il, c'est de dissiper les équivoques et de voir les problèmes en face. Pour une large part, en effet, le malentendu naît de ce que l'on emploie indifféremment, pour toutes les hypothèses, l'expression « force de frappe » ou « *deterrent* O. T. A. N. ». Or, s'agit-il en réalité de cela ?

Tout à l'heure, j'ai mentionné la distinction qu'il convient de faire entre les armes tactiques et les armes stratégiques. J'en ajoute maintenant une autre concernant le commandement. Les engins stratégiques sont placés sous des commandements nationaux, qu'il s'agisse du *Strategic Air Command* américain ou du *Bomber Command* britannique. Seuls, les engins tactiques sont à la disposition du commandement interallié du *S. H. A. P. E.* et pourraient être employé par celui-ci à partir du moment où Washington aurait donné les autorisations ou les ordres nécessaires au général Norstad, en sa qualité de général américain.

Lorsque ce dernier parle d'une force atomique de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, il pense normalement à ce qui est de sa compétence, de sa compétence en tant que commandant en chef d'un théâtre d'opérations. Plus précisément, il pense à ces engins *Polaris* du type actuel qui sont destinés à remplacer l'aviation tactique, elle-même dotée de bombes nucléaires. Pour autant que je comprenne les déclarations qu'il a faites publiquement et, nous assure-t-on, à titre personnel, il suggère que les engins *Polaris* fournis ou vendus par les Etats-Unis soient constitués en une force commune placée à sa disposition en sa qualité cette fois de général de l'O. T. A. N. et dont l'emploi serait décidé par l'ensemble des gouvernements membres de l'alliance.

Nul ne peut savoir pour le moment la position du gouvernement des Etats-Unis à ce sujet et nous ne serons nous-mêmes par lui d'un projet déterminé. Mais ce qu'il importe de souligner, c'est que cette hypothèse n'a aucun rapport avec celle avancée par beaucoup d'un *deterrent* relevant de l'O. T. A. N.

C'est là une tout autre affaire et qui dépasse de loin le commandement du général Norstad, si essentiel que soit le théâtre d'opérations européen. La force stratégique nucléaire des Etats-Unis couvre en effet, si je puis m'exprimer ainsi, le monde entier. Elle constitue l'élément essentiel de cette stratégie globale, inséparable de l'hypothèse que l'on doit malheureusement envisager, ne fût-ce que pour éviter qu'elle se réalise jamais, et qui est celle d'une guerre mondiale. Toute la politique nationale américaine est ici en cause. Je ne veux pas en dire davantage ; ces indications suffisent pour faire comprendre que le problème n'est pas simple.

On me dira peut-être : cette voie où vous nous invitez à nous engager, même si elle était justifiée du point de vue militaire et du point de vue de l'alliance atlantique, ne va-t-elle pas du point de vue de la politique européenne aller à l'encontre des buts que nous poursuivons et peut-être nous engager dans une impasse ?

J'avoue, pour ma part, que je n'ai jamais bien compris cet argument, dans la mesure où il signifie que le fait qu'un seul pays européen possède au moins un élément de force atomique ne renforce pas la défense du continent européen et la position de l'Europe dans l'alliance.

J'ai souvent entendu nos partenaires européens et les plus qualifiés déplorer devant moi que la voix de l'Europe se fasse insuffisamment entendre dans les conseils atlantiques et qu'en fait sa défense soit en dernier recours dépendante d'une décision extérieure. Par contre, jamais je n'ai entendu avancer ou même impliquer que la possession de l'arme atomique par un seul des pays européens et éventuellement la participation de celui-ci aux plans stratégiques de l'Occident soit de nature à affaiblir la position de l'Europe dans son ensemble, *a fortiori* l'avenir de l'unité européenne. J'ajouterai même que je ne l'ai pas entendu dire, bien au contraire.

Naturellement, le programme français, de très loin, ne règle pas tous les problèmes. Il en restera d'essentiels, qu'ils soient nationaux ou collectifs. Ces problèmes pourraient-ils être réglés dans le cadre, qui a été proposé dans une des commissions compétentes du Sénat, de ce que l'on a appelé une force atomique commune ? Sur le plan de la méthode, je ne relèverai pas ce qu'a de curieusement anormale une procédure qui tend à inscrire un programme de politique internationale ou un plan de négociations diplomatiques dans un texte législatif national. Même indépendamment de la méthode, ce qui a été envisagé donnerait au moins l'apparence que nous pensons qu'il suffit que la France propose quelque chose pour que ses partenaires passent aussitôt à la discussion, comme s'ils en acceptaient automatiquement le principe. Cet état d'esprit est répandu en particulier dans le domaine des affaires européennes et il semble que l'on considère qu'il y a deux règles bien établies, à savoir que c'est la France toujours, et elle seule, qui doit prendre les initiatives, et que toujours les formules qu'elle proposera seront acceptées d'enthousiasme par ses amis européens pourvu qu'il s'agisse d'intégration.

Les choses, mesdames, messieurs, ne sont pas si simples, en particulier dans le cas que nous discutons aujourd'hui.

M. Marius Moutet. C'est vous qui les simplifiez !

M. le ministre des affaires étrangères. Je ne veux pas parler à cette tribune de ce que peut être individuellement, parmi les Six, la position de chacun de nos partenaires en matière d'armements atomiques. C'est à eux qu'il appartiendrait le cas échéant de s'exprimer. Cela dit, il reste un problème que chacun connaît et dont chacun, je pense, mesure la gravité : celui de l'Allemagne. Il est grave pour toutes sortes de raison, spécialement parce qu'il met en cause sur un point particulièrement sensible les rapports de l'Union soviétique non seulement avec la République fédérale, mais avec l'ensemble de l'Occident. C'est l'Allemagne elle-même qui a apporté une solution à ces difficultés par les engagements qu'elle a pris, sur son initiative, dans les accords de 1954. Il serait assurément très rapide de notre part d'en trancher autrement d'un simple trait de plume.

Je demande à ceux qui nous conseillent ou qui nous enjoignent de prendre l'initiative d'une force de frappe européenne intégrée, c'est-à-dire d'une force stratégique dont les deux partenaires essentiels ne pourraient être que la France et l'Allemagne, s'ils mesurent la responsabilité qu'une telle initiative impliquerait. Puisqu'ils sont à juste titre — j'insiste sur ce terme — préoccupés de la solidarité atlantique, je leur demande aussi s'ils connaissent à ce sujet le sentiment, non seulement de la République fédérale d'Allemagne, mais aussi de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis d'Amérique et de nos autres alliés.

Il reste naturellement, je l'ai déjà dit, que nous n'avons pas l'illusion qu'après le vote du projet d'autres questions concernant la défense de l'Europe occidentale ne se poseront pas au fur et à mesure. La rapidité même des évolutions politiques et des progrès scientifiques et techniques suffirait à nous garder de cette illusion.

Il reste aussi que c'est le rôle et que c'est la ligne bien affirmée de sa politique de considérer ces problèmes dans un contexte européen et sur la base d'une étroite coopération avec ses voisins.

N'est-ce pas précisément le sens des propositions récentes du Gouvernement, qui seront discutées lors de la réunion, prévue pour le 5 décembre, des chefs d'Etats et de gouvernement des Six ? N'est-ce pas aussi l'esprit de l'accord que nous avons conclu récemment avec le gouvernement allemand sur l'aide que nous sommes prêts à lui apporter en matière de logistique et d'entraînement ?

Mais la construction européenne n'en est encore qu'à ses débuts. Il faut lui faire confiance pour le présent et surtout pour l'avenir, en lui laissant le temps de se développer et de porter ses fruits.

En définitive, nul ne consteste, le Gouvernement moins que tout autre, que la grave question qui vous est soumise a un aspect national, un aspect atlantique et un aspect européen. Aspect national, je l'ai déjà dit, c'est la sauvegarde de l'avenir de notre armée et notre place dans l'alliance et dans le monde. Aspect atlantique, c'est la répartition des armes nucléaires dans l'alliance et l'immense problème de la décision d'emploi. Aspect européen, c'est l'avenir, dans le domaine de la défense, de l'effort entrepris pour aboutir à l'unité de l'Europe.

Du premier de ces points de vue, nous ne pouvons qu'agir nous-mêmes pour commencer et nous vous proposons d'en décider ainsi. Du point de vue atlantique et du point de vue européen, nous avons des partenaires et chacun d'eux à ses intérêts et sa politique.

Pour notre part, notre objectif est la consolidation de l'alliance atlantique et le développement de la coopération européenne. Il est évident que, de ces deux points de vue, la possession et l'emploi des armes nucléaires et des fusées posent des problèmes fondamentaux.

Il est certain que, dans l'avenir proche ou lointain, bien des discussions internationales auront à intervenir, soit entre certains alliés, soit entre l'ensemble des membres de l'O. T. A. N.

Vis-à-vis de ces problèmes et en prévision de ces discussions, la constitution d'une force de frappe française, non seulement ne crée aucun obstacle, mais jouera un rôle essentiel. Renoncer à cet effort ou en ajourner la réalisation compromettrait l'avenir de la manière la plus grave. (*Applaudissements au centre droit ainsi que sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Pisani.

M. Edgard Pisani. Le Gouvernement pouvait se dispenser de soumettre au Parlement un projet organique concernant l'armement national. Il pouvait parfaitement, de budget en budget, au besoin par transferts de crédits et sans qu'il y paraisse, réaliser son programme sans le dire. Il a pris soin d'articuler un ensemble et de le soumettre au Parlement, à l'opinion nationale et à l'opinion internationale. Il l'a fait par honnêteté, nous a dit M. le Premier ministre. Il l'a fait doublement par honnêteté, parce qu'il ne voulait pas procéder à ces transferts dans la clandestinité, mais aussi sans doute parce qu'il voulait que fût accompli un acte politique auquel il tenait par-dessus tout.

Si bien que ce débat est parfaitement légitime dans la tournure politique qu'il a prise ; il doit conduire à une définition. Il n'est nullement singulier qu'un débat consacré aux problèmes de la défense prenne une tournure politique car je ne sache pas de discipline intellectuelle qui soit plus intimement liée à la politique que la défense elle-même, car elle est l'une des premières attributions du pouvoir. (*Applaudissements à gauche et sur divers autres bancs.*)

Mon propos ce soir n'est point, à la différence d'excellents collègues qui ont occupé cette tribune avant moi, de définir un système de raisonnement, mais seulement de présenter à un échelon très modeste quelques observations à la fois sur notre système militaire et sur les options techniques sur lesquelles est fondé le projet.

La loi de programme ne définit qu'un outil, l'armement ; mais un outil qui va profondément, définitivement, essentiellement, modeler et façonner l'armée elle-même. N'est-il pas singulier que rien n'ait été dit du système militaire auquel nous conduit le système d'armement qui nous est proposé ? Les problèmes ne sont pas confondus, mais ils se commandent rigoureusement l'un l'autre et il serait artificiel et dangereux de s'en tenir à un problème d'armement, alors que cet armement commande notre armée de demain.

Il nous faut, mesdames, messieurs, nous familiariser avec l'idée suivant laquelle désormais l'outil façonne l'homme qui le manie. Ainsi le veut la civilisation moderne et nous le constatons aussi bien dans le domaine militaire que dans le domaine économique et social. L'armée qui naîtra des choix qui nous sont proposés sera profondément et essentiellement différente de celle qui nous a été léguée par la tradition militaire française. Pourquoi ne nous dit-on pas sur quel système nous déboucherons ? Pourquoi ne nous dit-on pas que le projet qui nous est proposé conduit à l'armée de métier et à l'inégalité des obligations militaires individuelles ?

Je tiens à dire tout de suite, quant à moi, que j'adhère à quelques-uns des principes fondamentaux qui découlent de cette réforme et je crois que l'efficacité militaire est à ce prix. Mais ce que je ne puis accepter — et l'on m'en excusera — c'est que la chose puisse être traitée par prétérition, comme si elle n'avait aucune importance, alors qu'une tradition vieille de plus de cent cinquante ans nous lie à un certain nombre de rites et de règles.

A-t-on le droit de présenter l'entreprise qui est soumise à nos suffrages comme un simple choix technique, stratégique ou diplomatique, alors qu'elle va commander la figure même de notre civilisation politique car, après tout, à l'armée de métier, à la force de frappe répond, n'en doutons point, une armée de milice ?

A-t-on mesuré la révolution profonde que la création d'une armée de milice est susceptible d'apporter dans nos structures locales, dans l'organisation de notre vie individuelle et politique ?

A-t-on mesuré la différence qui existe entre la civilisation française et la civilisation suisse, par exemple, du fait même de l'existence d'une armée de milice ? En définitive, il eût été nécessaire, il eût été sage et honnête de nous dire à quel système militaire nous conduit le texte qui est aujourd'hui soumis à nos suffrages. J'imagine quant à moi le parti très grand que l'on peut tirer de cette nouvelle organisation et de ces nouveaux principes. Je demande seulement qu'on ne prétende pas nous y conduire sans nous en avoir informés. (*Applaudissements.*)

De surcroît, n'ayant pas défini le système militaire, cette loi de programme semble faire fi d'un certain nombre des aspects de la tension internationale qui, pourtant, apparaissent comme essentiels.

L'analyse de la menace, dans la mesure où elle figure dans un exposé des motifs dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est squelettique, cette analyse, dis-je, n'est pas complète car la force atomique répond en définitive à la menace la moins vraisemblable.

Que se propose le Gouvernement, que nous propose-t-il dans le domaine de la guerre psychologique, dans celui de la guerre subversive ou de la guerre économique ? En fait, notre défense et la structure de notre système militaire dépendent plus des options qu'il fera dans ce domaine que de celles qu'il a faites dans le domaine technique.

Mais je voudrais, me maintenant à ce niveau de préoccupations, essayer d'aborder les options techniques elles-mêmes pour déclarer tout de go et en contradiction avec notre collègue M. Soufflet que l'option qui a été faite dans le domaine technique en matière de force de dissuasion et d'intervention ne me paraît pas la bonne.

Quant à moi, tout en acceptant l'ensemble des dispositions de ce texte, je rejette de la façon la plus formelle, et pour les raisons que je vais dire, le choix qui a été fait de doter la France, au départ, d'une force intérimaire pilotée.

Je voudrais d'abord souligner que la loi dont nous discutons détermine le système français de défense pour quinze ans puisque, couvrant cinq ans, elle ne représente que la moitié du programme prévu et que l'on peut dire que le programme esquissé pour dix ans déterminera la figure de notre défense pour cinq ans encore.

Dans le système qui nous est proposé, la force de frappe n'apparaissant que la cinquième année, nous nous trouverons dans la situation suivante : nous aurons cinq années sans défense, cinq années de défense assurée par des avions pilotés qui seront, à la date où ils apparaîtront, non pas peut-être périmés, mais démodés, à la limite technique inférieure de l'armement moderne, et cinq années ensuite de défense acceptable du fait des engins.

Dans l'hypothèse qu'il aurait fallu faire et que je vais analyser devant vous, il semble que, faisant l'impasse sur le système piloté et en se dirigeant de façon décisive vers l'engin, nous aurions sept ans de non-défense et huit ans de défense acceptable. Au demeurant, cette impasse me paraît d'autant plus plausible que le système de force pilotée me semble illusoire et que son intervention est peu vraisemblable.

D'abord, parce que les aérodromes qui sont les points de départ des avions sont immenses, repérables, vulnérables et qu'ils sont rares du fait que nous ne disposerons que des aérodromes nationaux, ayant refusé nos aérodromes aux forces alliées. Ils sont en tout état de cause fort connus. De surcroît, l'avion, dont il convient de souligner les mérites, répond à une hypothèse qui ne saurait nous satisfaire car, en définitive, ou il vole trop court ou il vole trop lentement. Il ne peut pas aller aux objectifs retenus par hypothèse à une vitesse telle qu'il ne soit pas vulnérable.

Ensuite, l'avion volant à *mach* 2, et quel que soit le destin que l'on réserve à celui qui le pilote, ne parviendra pas à pénétrer les zones stratégiques protégées, celles précisément que nous aurions le plus grand intérêt à atteindre. En effet, dans cinq ans, ces zones stratégiques protégées se trouveront être dotées d'un système d'engins sol-air à tête chercheuse, atteignant des vitesses telles qu'en définitive ne pourront y pénétrer que des véhicules naviguant à *mach* 4 ou 5 et un avion qui sera obligé à *mach* 2 de pénétrer ces zones protégées pour bombarder ses objectifs à la verticale n'aura aucune chance de parvenir à son but.

En revanche, la défense fondée sur l'engin est bonne, parce que ses bases de départ se déplacent, parce qu'au sol elles sont petites et facilement camouflables, et aussi parce que l'engin

a des vitesses qui dépassent celles des engins sol-air et le mettent donc à l'abri des parades actuellement connues.

Mais, me dira-t-on, l'impasse n'est-elle pas plus longue et n'est-elle pas plus risquée que vous ne le dites ? Je ne le pense pas. Si nous mettions tous les moyens que nous destinons à la force pilotée à la disposition des recherches les plus évoluées pour leur permettre de se développer à un plus grand rythme, je suis sûr que ces recherches seraient accélérées.

Le commissariat à l'énergie atomique nous a démontré et bien des savants aussi que, lorsque les chercheurs sont dotés de moyens, ils forcent le rythme de la découverte. Au demeurant, notre retard en matière électronique n'est pas tel que nous n'entrevoyions l'aboutissement de nos recherches vers les engins auto-guidés.

Quant aux carburants, nous avons fait des expériences qui mettent en œuvre des charges de l'ordre du quintal et, s'il est vrai que la diffusion d'une combustion n'est pas la même pour de petites et de grandes quantités, il s'agit désormais pour nous d'expérimentations et non de découvertes ; et les expérimentations, lorsqu'on en crée les moyens, peuvent être poursuivies à un rythme accéléré.

De plus — et la chose me paraît essentielle — les 100 milliards d'anciens francs que nous nous proposons de consacrer à la force pilotée ne nous feront rien découvrir. Ils ne feront que confirmer une maîtrise que nous avons acquise dans le domaine aéronautique. Si la moitié de cette somme était consacrée à la propulsion nucléaire et à la recherche spatiale, nous serions en mesure de conquérir des domaines de la connaissance qui, jusqu'à présent, ne nous sont qu'entrouverts.

Nous n'avons pas intérêt à consacrer 50 milliards à une recherche qui n'est qu'une confirmation, mais bien plutôt à une recherche qui est une découverte et une conquête ? (*Applaudissements à gauche et sur divers autres bancs.*)

Je pense aussi qu'une partie de ces sommes devrait pouvoir être consacrée à la construction de moyens industriels nouveaux qui nous permettraient, le moment venu, lorsque la découverte serait arrivée à son épanouissement, de réaliser à un rythme accéléré les engins et une partie des mécanismes dont nous avons besoin. Consacrons une partie de ces 100 milliards à la formation des hommes, à la construction de centres de recherches, au développement d'une industrie de la machine-outil, à l'accélération des découvertes chimiques, en un mot à la construction d'une industrie moderne qui nous mette au niveau de nos alliés et de nos concurrents. Elle nous permettrait, dans le domaine de la défense, des résultats infiniment plus probants et efficaces ; car, en définitive, la défense n'est aujourd'hui que la résultante d'une foi et d'une puissance, d'une puissance économique d'abord. (*Applaudissements à gauche.*)

Quant à moi je souhaite que ces sommes affectées dans le projet à la réalisation d'une force pilotée soient consacrées à d'autres objets et que cela nous permette d'engager avec nos alliés et voisins des procédures de recherche qui, intégrant les moyens de la vieille Europe, lui permettent, par dessus ses dérisoires frontières intérieures, de rattraper son retard et d'affirmer que si l'excellence de ses savants n'a pas jusqu'ici abouti cela a tenu à l'exiguïté des moyens qui ont été mis à leur disposition et non pas à leur qualité propre.

Ayant présenté ces quelques observations, je voudrais conclure car le débat en arrive à un point tel que tout a été dit. Les orientations essentielles définies dans leurs remarquables exposés par nos collègues Lecanuet, Edouard Bonnefous et Guille entraînent mon adhésion.

D'instinct, lorsque l'annonce a été faite de la construction par la France d'une force atomique, j'ai dit oui et nul ne me reprochera de rappeler que j'ai été le premier à monter à la tribune du Parlement français pour souhaiter que, dans ce domaine, la France prenne des initiatives.

Je n'ai point le sentiment d'avoir changé d'opinion. Ce n'est point contre le principe de l'armement atomique français que je m'élève. C'est contre le texte, contre les choix qui ont été faits par les auteurs du projet. Je m'élève contre lui parce qu'il ne définit pas de politique militaire et que construire un armement sans définir un système militaire, c'est construire un outil sans bien savoir ce qu'on veut en faire et sans avoir défini celui qui s'en servira.

Je m'élève contre ce projet parce que, dans le domaine technique, il a fait des options néfastes qui ne me paraissent pas concourir au progrès de la science, de la technique et de l'économie française, mais au contraire les alourdir.

Je m'élève contre ce projet de force de frappe parce que n'est pas définie la politique dont cette force sera l'outil.

Je m'élève contre ce projet de force de frappe enfin parce qu'il ne me paraît pas favoriser, il me paraît menacer au contraire, les unités dont, mise à part la communauté franco-africaine à laquelle il n'apporte rien, dépend le destin de la France.

Me tournant vers vous, monsieur le ministre, je voudrais vous dire que, de ce destin, malgré nos divergences, nous avons une vision aussi amoureuse, aussi ambitieuse, aussi exigeante que ceux auxquels nous nous opposons. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Marcellin.

M. Roger Marcellin. Mesdames, messieurs, comme beaucoup de Français, j'ai été flatté dans mon amour-propre à la pensée que notre pays, comme d'autres grands, allait posséder enfin une force de frappe. De plus, l'exposé que vous nous avez fait, monsieur le ministre, à la commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat, ne manquait ni d'arguments, ni de persuasion.

Toutefois, ce projet de loi de programme relatif à certains équipements militaires apporte un changement très important dans l'orientation de nos moyens de défense. Ses nouvelles dispositions nous font une obligation impérieuse d'étudier dans les moindres détails les répercussions qu'une telle orientation peut avoir pour l'avenir de notre Nation.

Face aux réalisations atomiques américaines et russes, qui, elles, sont de véritables forces de frappe, quelles sont nos possibilités ? Certes, je m'incline devant les connaissances et les réalisations de nos techniciens qui, avec de faibles moyens financiers, arrivent à des résultats fort honorables, mais si l'on se détermine pour un armement national, ce sont mille problèmes qu'il faut non seulement étudier, mais aussi résoudre.

Présentement, la qualité et le nombre trop restreint de nos techniciens ne peuvent, en aucun cas, suffire à combler un programme aussi vaste et aussi complexe.

Dans le domaine industriel, nous avons les mêmes faiblesses. Les périodes d'essai nécessaires sont longues et coûteuses. Dans le domaine atomique, quelques chiffres de comparaison parlent plus clairement et plus nettement que le meilleur des discours.

D'après la brochure publiée par le comité d'études pour la République, le budget militaire de la France en 1960 s'élève à 16.200 millions de nouveaux francs, soit 9 p. 100 de notre revenu national. Ce même budget militaire pour les Etats-Unis s'élève à 220.470 millions de nouveaux francs, soit 12,2 p. 100 de son revenu national. Quant à l'U. R. S. S. il s'élève à 267.100 millions de nouveaux francs, soit 23,8 p. 100 de son revenu national.

Cette simple énumération met en évidence la volonté acharnée de l'U. R. S. S. qui, grâce à un régime totalitaire où la législation intérieure et le standard de vie sont loin d'être ce qu'ils sont dans le monde libre, peut se permettre d'affecter le pourcentage de 23,8 p. 100 de son revenu national à son armement. Dans l'obligation de poursuivre son armement nucléaire, pour contrebalancer l'effort de l'U. R. S. S., l'Amérique, même nation pourtant riche, va peut-être connaître de ce fait certaines difficultés financières.

En conclusion peut-on malgré la légitime ambition de posséder à l'échelon national une force de frappe ou de dissuasion l'imaginer autrement qu'intégrée dans un système de défense collectif libre ? Je dis non. Cela serait une folie qui aboutirait à un suicide de la France.

Face aux deux forces en présence, notre choix est fait depuis longtemps. Alors pourquoi disperser nos efforts ? Pour asservir le monde libre la force de frappe n'est pas la seule arme de l'U. R. S. S. Deux autres, moins spectaculaires et moins terrifiantes dans l'immédiat, en sont les corollaires les plus sûrs et les plus efficaces pour une victoire finale et totale.

Je veux parler d'une part de l'armée dite conventionnelle qui est et restera la maîtresse du terrain à occuper. La dernière démonstration spectaculaire ne remonte qu'à vingt ans où malgré une parfaite mise au point des gaz asphyxiants — que personne n'osa employer — l'armée ennemie s'est rendue maîtresse de notre territoire. Ce risque demeure par la menace réelle d'une invasion de l'Europe occidentale par les divisions russes.

Enfin la guerre subversive, art dans lequel les communistes sont passés maîtres, guerre qui pourrit le monde, guerre qui permet aux frères de se suspecter, de s'entretuer, guerre qui avance implacablement, cette guerre est là et Alger, dernier bastion de la France et de la défense occidentale est hélas déjà branlant !

Monsieur le ministre, ces périls sont tels qu'ils demandent un effort considérable, tant dans la modernisation de nos moyens de défense atomique que dans l'organisation des moyens de défense englobant toutes nos populations pour lutter efficacement contre la subversion.

Ou le projet que vous nous présentez n'atteindra pas l'objectif de dissuasion que vous espérez, ou alors les dépenses engagées pour une telle réalisation ne seront plus à notre portée. De plus, il nous faut compter cinq à huit ans avant de posséder l'arme recherchée. Je vous demande alors, monsieur le ministre, quel sera le sort de la France entre temps.

D'autre part, si la France s'oriente vers un armement nucléaire de dissuasion avec ce que cela comporte d'investissements, vous serez contraint alors de réduire les crédits à affecter à notre magnifique armée, de même que ceux destinés à la lutte contre la subversion, qu'il serait grand temps d'organiser !

Il n'est pas de Français qui vous demande, monsieur le ministre, de demeurer « au temps des lampes à huile ». Doter notre armée d'un armement moderne, en rapport avec les nécessités de l'heure, cela, oui, est à notre mesure. Il serait impardonnable et criminel même de ne pas le faire.

Face à une nation dont nous ne pouvons pas minimiser la volonté, la puissance et la détermination de domination, il est grand temps, monsieur le ministre, que la France s'oriente résolument et sans équivoque vers une franche coopération avec nos alliés, levant les hypothèques de doute que votre politique étrangère laisse planer dans le camp de nos amis. Les reproches qui nous sont faits outre Atlantique se dissiperont plus rapidement et nous pourrons peut-être bénéficier d'une force réelle et à meilleur compte.

Sur le plan européen, la partie à jouer était belle. Tout n'est pas perdu. Ne laissons pas cette Europe s'organiser sans nous et peut-être contre nous. Ne nous isolons pas par une attitude trop personnelle, flatteuse peut-être, mais incompatible avec le présent contexte international.

Si le monde libre veut survivre, la solidarité, la coopération et la mise en commun des recherches et des moyens de défense du monde libre deviennent les règles fondamentales qu'il serait fou et impardonnable de transgresser.

Face à la guerre subversive, notre politique n'a pas été non plus ce qu'elle aurait dû être. C'est ainsi qu'en Algérie, deux années d'erreurs risquent d'annihiler cent trente années de civilisation, d'efforts et de présence française. Deux années d'indétermination et de doute affreux et angoissant vont peut-être rendre vain le sacrifice de ceux — et ils sont plus de 30.000 militaires et civils — qui, depuis six ans, avec abnégation et courage, tombent sur cette terre française d'Algérie.

Ce sacrifice, la France l'a demandé bien des fois à ses enfants au cours de ce dernier demi-siècle et, chaque fois, ils l'ont consenti avec une foi égale pour sauver la patrie en danger !

Qui, de sa propre autorité, sans consulter le Parlement — pourtant choisi librement par le peuple français — peut prendre des décisions qui sont d'une gravité telle qu'elles risquent de rendre vains les sacrifices consentis par la nation tout entière ?

Et vous, monsieur le Premier ministre, chef du Gouvernement, pouvez-vous encore aujourd'hui, en votre âme et conscience de Français et de patriote, demander le même sacrifice ? Si oui, la nation tout entière vous suivra. Mais si c'est pour la mise en place d'un exécutif consacrant officiellement la République algérienne, je dis non, car vous n'en avez pas le droit. (*Applaudissements sur plusieurs bancs au centre et à droite.*)

Dans ce pénible et interminable drame algérien, où la terreur et la guerre subversive implantée et imposée par les pays totalitaires l'emportent nettement sur le droit, la politique que vous voulez appliquer risque d'être interprétée comme un abandon.

Ne contraignez pas tout un peuple à subir le sort du Glaoui ; là encore la rancœur serait grande.

Monsieur le Premier ministre, s'il est souhaitable et indispensable même que la France, dans un ensemble de défense du monde libre, ait à sa disposition une force de frappe, pensez d'abord au danger immédiat, pensez au drame et aux conséquences incalculables qu'entraînerait la perte de l'Algérie qui, qu'on le veuille ou non, est liée intimement au Sahara. La perte de ces départements serait, je le crains, le prélude du chaos et de l'anarchie nationale qui ruineraient notre pays. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Vallin.

M. Camille Vallin. Mesdames, messieurs, l'opposition du groupe communiste au projet gouvernemental de force de frappe, opposition aussi résolue et vigoureuse que celle de quiconque, est fondée sur trois raisons essentielles Nous sommes contre parce que nous estimons que la réalisation de ce projet constituerait une véritable folie du point de vue militaire, du point de vue économique et social, du point de vue de la paix.

Mais notre opposition, à nous communistes, contrairement à celle des autres adversaires du projet gouvernemental, ne se limite pas à la conception dite nationale de la force de frappe. Elle s'étend aussi à la conception européenne et atlantique qui n'est qu'une variante de la première, aussi périlleuse, pensons-nous, pour la démocratie et pour la paix.

Telles sont, mesdames, messieurs, les idées que je me propose d'examiner successivement.

Du point de vue militaire, c'est-à-dire du point de vue de l'efficacité réelle de cette force de frappe, l'opinion de chacun est déjà faite. Aussi n'examinerai-je cette question que brièvement.

Par rapport à l'arme atomique elle-même, les choses se présentent de la façon suivante : il faudra attendre 1963-1964 — si tout marche bien — pour que le Gouvernement français puisse disposer d'un petit stock de bombes atomiques, et 1968, nous dit-on, pour disposer d'un stock d'une certaine importance. Il s'agit, bien entendu, de la bombe A, celle de Nagasaki, et sans sous-estimer sa puissance destructrice, il faut bien constater que la bombe H, qui explosa il y a déjà six ans à Eniwetock, était 750 fois plus puissante. Quant à la bombe H, sa production, disent les techniciens, ne saurait intervenir qu'après les années 1970. Ainsi, nous devrons attendre dix ans pour disposer des bombes H que possèdent actuellement en grand nombre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Mais quand nous aurons ces bombes, personne ne doute qu'elles seront depuis très longtemps périmées. Elles le sont d'ailleurs peut-être déjà aujourd'hui. Ainsi, quels que soient les efforts et les milliers de milliards investis, l'armement atomique dont pourra disposer le Gouvernement français sera surclassé et sa force de frappe si inférieure qu'on se demande qui elle pourrait bien dissuader.

Cette infériorité est plus évidente encore si on examine le problème des moyens de transport de ces bombes. Les fusées qu'on se propose d'expérimenter à partir de 1963 ne seront opérationnelles, d'après les données les plus optimistes, qu'en 1968. De toute façon, ce n'est pas avant 1970 que ces engins pourront être munis de leur tête thermonucléaire. En attendant, le Gouvernement disposera du *Mirage IV* qui est, de l'avis de tous les spécialistes, de conception périmée parce que trop lent pour franchir les barrages. Au surplus, il faudra attendre 1966 pour posséder cinquante de ces appareils.

La simple constatation de ces faits suffit à juger de la valeur de cette conception de la stratégie militaire qui nous amènerait à posséder, dans dix ans, une force de frappe d'une évidente infériorité. Le Gouvernement d'ailleurs ne le conteste pas puisque sa force de frappe est devenue plus modestement une « force de dissuasion ».

« Devant les menaces contre le monde libre, nous dit-il, nous devons faire peser sur les agresseurs éventuels la crainte de représailles atomiques afin de les dissuader de nous attaquer ». Mais, à la vérité, cet argument ne tient pas, cela pour deux raisons et d'abord pour une raison de fond. Si, comme on le prétend, l'Union soviétique nourrissait des intentions agressives envers la France, croyez-vous sincèrement, mesdames, messieurs, qu'elle attendrait que votre force de frappe soit au point, c'est-à-dire 1970, alors qu'elle dispose aujourd'hui, chacun le sait y compris les spécialistes américains, de la supériorité militaire absolue ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Même si, nourrissant par impossible de telles intentions, elle attendait, par inconscience, que vous soyez prêts, pensez-vous que vos bombes H seraient de nature à la dissuader ? Les spécialistes militaires atomistes disent que douze bombes H suffiraient pour transformer la France en un immense cimetière. Que deviendrait alors votre force de riposte, votre force de dissuasion ? Elle serait détruite avant même d'avoir pu servir. D'éminents stratèges affirment, il est vrai, que la seule force de frappe capable d'échapper à la destruction est celle qui serait installée sur les sous-marins atomiques. Trois ou quatre sous-marins atomiques, disent-ils, suffiraient à assurer notre défense nationale. Mais ces éminents stratèges ont-ils réfléchi au fait que, si par malheur la guerre atomique éclatait, il nous resterait peut-être deux ou trois sous-marins atomiques, mais il n'y aurait plus de France ?

En vérité, mesdames, messieurs — je voudrais ouvrir une courte parenthèse — lorsqu'on assiste à certaines discussions plus ou moins passionnées sur la supériorité de telle ou telle arme, on a le sentiment que ce ne sont pas toujours des considérations d'ordre militaire qui interviennent. Notre collègue M. Carcassonne a déjà évoqué ce fait hier soir. Le marché des armements atomiques est, en effet, une excellente affaire pour les monopoles qui sont aujourd'hui tout puissants sous le couvert de la bureaucratie militaire et, derrière les grandes phrases sur l'intérêt national, se cachent bien souvent les sordides intérêts privés de ceux qu'on appelle toujours dans le peuple « les marchands de canons ». (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

La parenthèse étant fermée, je voudrais examiner un autre argument employé par le Premier ministre dans son discours

à l'Assemblée nationale et dont on n'a pas parlé ici, celui des obligations africaines de la France. Le Premier ministre a dit : « La présence et l'influence de la France en Afrique sont liées à un effort de défense du continent africain. » Quest-ce que cela signifie ? Le Gouvernement ne fera croire à personne qu'il redoute un débarquement sur le continent africain. Alors, qu'envisage-t-il par là ? Est-ce ce que M. Debré appelait la subversion intérieure ? Il a parlé de la stratégie africaine de la France, qu'est-ce à dire ? Le Gouvernement a-t-il l'intention, ainsi que de grands journaux anglais se le sont demandé, d'utiliser les armes atomiques pour tenter de résoudre le problème algérien ou bien peut-être encore — toujours d'après les journaux anglais — pour prendre contre l'Egypte la revanche de 1956 ?

Votre force de frappe est-elle envisagée comme une menace envers les pays d'Afrique à qui vous avez été obligé d'accorder une indépendance formelle, pour certains, et qui, demain, que vous le vouliez ou non, exigeront une réelle indépendance ? Mais, s'il en était ainsi, vous verriez se dresser contre vous l'immense majorité des peuples et votre force de frappe ne servirait à rien sinon qu'à déshonorer notre pays.

Vous avez encore utilisé un autre argument, celui avancé notamment par les généraux Lavaud et Gallois : « L'arme atomique, disent-ils, c'est l'arme du désespoir plus qu'un instrument militaire ; la force de dissuasion est une arme politique dont le seul but est de rendre la guerre nucléaire impossible ».

Nous regrettons de ne pas être de l'avis de ces éminents stratèges, avis qui, il faut le dire, a d'ailleurs été repris par un certain nombre de nos collègues à cette tribune. Cette argumentation est dangereuse, je dirai même effrayante et irresponsable. En effet, si la course aux armements atomiques continue, il est à peu près certain que, dans les cinq années à venir, une douzaine de nouveaux pays seront capables de fabriquer l'arme atomique.

Est-il donc si difficile de comprendre l'immense danger qu'une telle situation ferait peser sur la paix ? Est-il si difficile de comprendre que, s'il existe de gigantesques stocks d'armes nucléaires de par le monde, du même coup augmentent les risques d'un déclenchement accidentel de la guerre ? De multiples raisons pourraient provoquer la catastrophe nucléaire, par exemple un mauvais fonctionnement d'un système de radar provoquant une fausse interprétation des indications ; un ordre mal compris par les pilotes qui effectuent des vols de patrouille avec des armes atomiques à bord des bombardiers, comme cela a lieu en permanence en ce moment au-dessus de la France et de l'Europe.

Cela aurait pour effet de provoquer le « largage » de ces bombes sur un territoire, avec toutes les conséquences qui pourraient en découler. Une panne des mécanismes électroniques des fusées nucléaires pourrait aussi marquer le début de la réaction en chaîne d'un conflit militaire.

Et puis, a-t-on songé que le sort du monde pourrait dépendre de l'hallucination d'un fou ou d'un criminel ? Après tout, il ne faut pas oublier que c'est en croyant voir les « Rouges » envahir les Etats-Unis que Forrestal s'est précipité d'une fenêtre dans le vide.

Ainsi, contrairement à ce que prétendent d'éminents stratèges, le simple bon sens montre avec évidence que la course aux armements nucléaires multiplierait les risques d'accidents donc de conflits où périrait une partie de l'humanité. C'est dans le sens de cette course aux armements que va la création de votre force dite de « dissuasion ».

Ainsi, messieurs les ministres, à la fois dérisoirement inefficace et dangereuse pour la paix, votre force de frappe serait au surplus ruineuse pour le pays. On chercherait en vain dans votre projet des précisions sur le coût réel de cette entreprise. A tel point que le rapporteur de la commission des finances à l'Assemblée nationale a pu dire : « N'y aurait-il pas lieu de crier subitement au miracle ? Sans changer le montant de l'enveloppe accordée aux crédits militaires, le Gouvernement s'engage à réaliser, dans un délai qu'il estime assez rapide, et la création d'un armement thermonucléaire complet qui, jusqu'ici, n'avait fait l'objet que d'études partielles, et la modernisation de notre corps de bataille stationné en Allemagne et la couverture des besoins nouveaux de la Communauté sans pour autant diminuer en quoi que ce soit les moyens mis à la disposition de ceux qui combattent en Algérie. »

En vérité, le Gouvernement veut dissimuler le coût de l'opération. Or, de l'avis des experts, la constitution de cette force de frappe représenterait une dépense de 5 à 6.000 milliards, soit le budget d'une année de la France. Comme élément de comparaison, on peut citer le montant des crédits prévus au budget américain : 11.450 milliards sont inscrits au plan quinquennal de 1960-1965 au seul titre des missiles. On peut rappeler que la Grande-Bretagne, qui n'a pourtant pas à supporter les charges d'une guerre d'Algérie a dû renoncer, pour des raisons financières notamment, à constituer une véritable force de frappe autonome.

Chaque bombardier *Mirage IV-A* est évalué à 2 milliards, ce qui représente une dépense de 100 milliards, sans compter les 40 milliards qu'ont coûté les études sur le *Mirage IV-B* aujourd'hui abandonné au profit du *Mirage IV-A*. Est-ce raisonnable de dépenser une somme aussi fabuleuse pour un engin qui sera démodé, périmé aussitôt construit ? Quant aux bombes proprement dites, combien coûteront-elles ? L'explosion atomique de Reggane est revenue à 200 milliards sans compter le coût de l'installation de la base elle-même qui serait évaluée à la même somme. Combien a coûté, soit dit en passant, la fabrication de cette coque de sous-marin atomique inutilisable qui attend dans le port de Cherbourg le chalumeau du démolisseur, ou on ne sait quoi !

A tout cela il faut ajouter les dépenses nécessitées par la formation et l'entretien d'une division spéciale pouvant combiner les feux nucléaires et le mouvement. Comme élément de comparaison, la division pentomique américaine en Europe coûte annuellement 1.100 milliards de francs. Pour être complet, il ne faut pas oublier les dépenses qu'il faudrait envisager pour la protection des aérodromes et des bases de lancement de fusées, la mise en place du dispositif de repérage, l'implantation des réseaux radars et la protection civile, etc.

En vérité, mesdames, messieurs, si nous nous lancions dans une telle aventure, ce serait la ruine de notre pays et il n'est pas vrai, comme on l'a prétendu, que ces dépenses pour l'armement atomique seraient utiles au développement de la recherche et à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. C'est un argument qui avait été mis en avant au moment de l'explosion de Reggane. Il avait été longuement développé devant le Sénat par M. Soustelle, qui était alors ministre, et par plusieurs orateurs. Or, le haut commissaire à l'énergie atomique lui-même a reconnu que les explosions sahariennes avaient été « sans intérêt scientifique », ce sont ses propres paroles.

Nous avions donc raison, monsieur le ministre des forces armées, lorsque, au cours de ce débat, nous disions : « Les savants atomistes, les chercheurs, en regardant la photo du champignon atomique de Reggane, pourront dire : ce sont nos laboratoires qui s'envolent en fumée. » Car c'est bien de cela, en vérité, qu'il s'agit. Les milliards que vous avez gaspillés, les milliers de milliards que vous voulez gaspiller pour votre force de frappe, dérisoirement inefficace bien que très dangereuse, ils manquent et ils manqueront plus encore pour le développement de la recherche et des études pour l'utilisation pacifique de l'atome qui serait ainsi sacrifiée à des objectifs militaires.

A la veille de la discussion du budget de 1961, est-il besoin de rappeler que ces crédits manqueront terriblement pour les écoles, les logements, la santé publique, les sports ou pour venir en aide aux deshérités ?

Tout nous commande donc de repousser la force de frappe car, au surplus, cette force de frappe présente un très grand danger supplémentaire. Monsieur le ministre, vous savez bien que vos argument selon lesquels il n'y a aucune raison pour que la France n'ait pas sa propre force de frappe atomique seront repris par d'autres Etats et, par avance, vous justifiez les revendications de ces Etats à posséder l'arme nucléaire et, parmi eux, l'Allemagne fédérale.

Les militaristes allemands n'ont d'ailleurs pas attendu. Le mémorandum publié par la Bundeswehr exige le rétablissement du service militaire obligatoire et l'armement atomique de l'Allemagne. Or, il ne s'agit pas d'une initiative intempestive de l'état-major de la Bundeswehr. Le chancelier Adenauer a en effet jugé utile de faire savoir que ces revendications étaient celles du Gouvernement allemand lui-même.

Certains orateurs ont évoqué au cours de ce débat la crainte d'un réveil du nationalisme allemand, mais ce dernier, mes chers collègues, est déjà réveillé. M. Adenauer et les généraux hitlériens qui sont à nouveau à pied d'œuvre réclament la Prusse orientale, la Haute-Silésie, les Sudètes et le gouvernement français approuve implicitement, par son silence, cette politique de revanche. Il l'approuve parce qu'il considère, aujourd'hui comme hier, le militarisme allemand comme le gendarme de l'Europe et comme un instrument précieux pour la guerre antisoviétique.

C'est à nouveau mesdames, messieurs — il faut voir les choses telles qu'elles sont — c'est à nouveau la politique de Munich. (*Très bien ! à l'extrême gauche.*)

On va beaucoup plus loin d'ailleurs qu'à Munich. L'encouragement au militarisme allemand va jusqu'à permettre à cette armée allemande, commandée par des généraux d'Hitler et dans l'état-major de laquelle siègent des criminels de guerre, de s'entraîner en France même. Trente-cinq mille soldats allemands prendront garnison en France, à Sissone et à Mourmelon.

M. Georges Marrane. C'est un scandale !

M. Camille Vallin. Des détachements précurseurs sont déjà arrivés et celui qui les commande a été condamné à vingt-cinq ans de travaux forcés pour crimes de guerre. Bientôt, à Cognac, à Istres, l'aviation allemande utilisera des aérodromes français et cela en vertu d'accords signés par le Gouvernement qui a pour le Parlement français un tel mépris qu'il n'a même pas jugé utile de le consulter. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mesdames, messieurs, l'occupation par les troupes allemandes de bases militaires en France ne constitue pas seulement une insulte envers les anciens combattants, envers les résistants ; mais elle fait peser de lourdes menaces sur la sécurité de notre pays. Les travailleurs, les ouvriers, les paysans et autres victimes de la politique des monopoles sont en droit de se demander si l'on n'envisage pas, dans les sphères gouvernementales, d'utiliser éventuellement ces troupes allemandes contre le peuple. (*Protestations à droite et sur divers bancs.*)

Ce serait monstrueux, c'est vrai, mais que ne ferait-on pas au nom de la lutte contre la subversion intérieure ?

M. Guy Petit. Et si c'était les Russes ?

M. Camille Vallin. De toute façon, l'implantation de bases militaires allemandes en France, réfléchissez-y, ferait peser et fait déjà peser une lourde menace sur la sécurité de notre pays.

M. Georges Marrane. C'est la politique de Pétain !

M. Camille Vallin. Si les revanchards de Bonn déclenchaient la guerre pour récupérer leurs frontières de 1937, et même pour les frontières de Bismarck qu'ils réclament, avez-vous pensé que notre pays serait transformé en un coussin atomique et entraîné dans la guerre pour la plus grande Allemagne ?

Mesdames, messieurs, devant ce scandale inouï, les Français se dresseront avec vigueur à l'exemple des populations d'Auboué et d'autres communes qui ont décidé, avec leurs municipalités, d'interdire aux nouveaux occupants allemands de fouler le territoire de leurs communes. Nous approuvons les maires patriotes qui, à l'approche du 11 novembre, mettent les drapeaux en berne pour protester contre la nouvelle occupation allemande.

Nous saluons cette décision du conseil municipal d'Oradour-sur-Glane, dont j'ai pris connaissance tout à l'heure dans le journal *Le Monde*. Je vous lis ce texte : Le conseil municipal et l'association des familles des martyrs viennent de voter une résolution dans laquelle ils déclarent que la population « ne peut oublier et qu'elle « élève une protestation solennelle contre la présence de troupes allemandes sur le territoire français ». Le conseil municipal demande aux pouvoirs publics « de prendre toutes dispositions » pour éviter le passage des soldats allemands sur le territoire de la commune et les met en garde contre une réaction brutale de la population si une telle éventualité devait se produire.

Oui, les Français se dresseront pour que soient annulés les accords concédant des bases allemandes sur notre sol.

Ils se dresseront contre l'armement atomique de la Bundeswehr que vous facilitez par votre projet. Ils se dresseront contre la renaissance du militarisme allemand qui est contraire aux engagements de Yalta et de Postdam et qui constitue un obstacle à la réconciliation entre les peuples français et allemand, réconciliation qui ne peut se faire que sur des bases pacifiques, et qui n'a rien à voir avec l'alliance des marchand de canons. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Voyez-vous, messieurs du Gouvernement, les patriotes français en sont restés à ces saines notions d'avant la politique du renversement des alliances, ces notions simples qui nous amenaient à rechercher des amitiés, non pas parmi les anciens généraux de Hitler, mais auprès de ceux qui jouèrent un rôle décisif dans la liquidation du nazisme et du militarisme allemand.

Permettez-moi de rappeler à ce propos deux textes très courts.

Le premier est celui d'un télégramme adressé au président du Gouvernement soviétique le 27 septembre 1941 : « Au moment où la France libre devient l'alliée de la Russie soviétique dans la lutte contre l'ennemi commun, je me permets de vous exprimer mon admiration devant la résistance indomptable du peuple russe comme devant la vaillance et le courage de ses armées et de leurs chefs. En jetant toute sa puissance contre l'agresseur, l'Union soviétique a donné à tous les peuples, aujourd'hui opprimés, la certitude de leur libération. »

Le second texte est extrait d'un discours prononcé, le 21 décembre 1944, devant l'assemblée consultative provisoire : « Le pacte d'alliance et d'assistance mutuelle que la France vient de conclure avec la Russie soviétique répond à une tendance rendue, dans les deux pays, naturelle et traditionnelle par les épreuves de leur politique européenne. Il constitue l'acte d'union scellé entre les deux grandes puissances du continent non seulement pour mener la guerre jusqu'à la victoire totale, mais encore pour faire en sorte que l'Allemagne, une fois vaincue, demeure hors d'état de nuire. Enfin est signé ce pacte par lequel la Russie et la France manifestent leur volonté d'étroite collaboration dans toutes mesures qui conduisent au statut de l'Europe de demain ».

Il n'était pas inutile, je crois, de rappeler ce que pensait, il n'y a pas si longtemps, le général de Gaulle, qui semble évidemment avoir oublié le temps de « la belle et bonne alliance » et qui, dans son dernier discours, s'est laissé aller à son tour, ce qui n'est guère original, à l'antisoviétisme le plus vulgaire en agitant les vieux oripeaux archi-usés de l'épouvantail communiste.

J'en arrive au dernier point de mon exposé. Messieurs les ministres, un certain nombre d'orateurs qui s'opposent à votre force de frappe vous déclarent : si votre programme d'armement atomique se réalisait dans le cadre européen atlantique, pour tout dire à l'intérieur de l'O. T. A. N., ce serait une bonne chose. On vous l'a dit à l'Assemblée nationale et on vous l'a répété abondamment ici.

Je voudrais vous rappeler que pour nous, communistes, votre force de frappe n'a pas plus de vertus intégrée que non intégrée. Nous n'acceptons ni la conception gaulliste ni la variante atlantique de la force de frappe et cela pour des raisons très simples, pour des raisons de simple bon sens : au moment où les pays disposant de l'arme atomique ont suspendu leurs expériences, votre politique risque de provoquer leur reprise, augmentant ainsi les dangers, déjà grands, provoqués par les retombées radioactives. Puis, parce que se lancer dans la constitution d'une force de frappe atomique — autonome ou intégrée — c'est choisir délibérément la voie de la course aux armements atomiques.

Or, c'est une voie qui ne peut conduire qu'à la plus grande catastrophe qu'ait jamais connue l'humanité. La seule voie raisonnable, la seule voie où la France pourrait aux yeux du monde faire la preuve de son humanisme, de son audace, et pour tout dire, de sa véritable grandeur, c'est celle du désarmement.

Permettez-moi de dire à ce propos qu'avant de se lancer dans une course folle aux armements atomiques qui va coûter quelques milliers de milliards il serait raisonnable d'examiner si toutes les possibilités ont été épuisées d'aboutir au désarmement général. Or, de cela, personne ne s'est sérieusement préoccupé.

On a posé au conseil des ministres des questions du genre de celle-ci : Avez-vous épuisé les possibilités de discussion avec nos alliés américains en vue de la création d'une force de frappe intégrée dans l'O. T. A. N. ? Mais personne ne lui a demandé si la France avait épuisé toutes les possibilités d'aboutir au désarmement. C'est pourtant la question la plus importante, la question décisive et cela ne paraît pas être le souci dominant dans ce débat, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, et c'est fort regrettable.

Mesdames, messieurs, ne trouvez-vous pas anormal que notre assemblée, pas plus que l'Assemblée nationale d'ailleurs, n'ait jamais eu à connaître officiellement des propositions pourtant retentissantes de désarmement faites à plusieurs reprises par le dirigeant du pays dont on feint précisément de craindre une agression ? A l'assemblée des Nations Unies, en septembre 1959, le président Khrouchtchev a proposé le désarmement total. A l'occasion de la quinzième session de l'assemblée générale, il a renouvelé ses propositions.

Hier, mesdames, messieurs, notre collègue M. Métayer nous a reproché d'être toujours du côté de l'Union soviétique. Au moment où il disait cela, j'avais devant les yeux ce journal édité à Moscou...

Un sénateur à droite. Bien sûr !

M. Camille Vallin. ...où l'on peut voir, sous le titre « 43 ans de lutte pour la paix et le progrès » deux photographies, celle de Lénine et celle de Khrouchtchev, accompagnées des textes suivants : « Novembre 1917, premier acte du pouvoir soviétique en politique extérieure : le décret sur la paix, rédigé par Lénine » et au-dessus, septembre 1960 : « Le Gouvernement soviétique a proposé un projet de traité sur le désarmement général et complet que M. Khrouchtchev a présenté à l'assemblée générale des Nations Unies. »

Monsieur Métayer, si c'est notre fidélité à la politique de paix de l'Union soviétique que vous nous reprochez, je suis heureux de vous la confirmer parce que, depuis quarante ans, en effet, les communistes français approuvent et soutiennent les propositions de désarmement et de coexistence pacifique faites inlassablement par l'Union soviétique. (*Interruptions à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*) Ce qui est simplement regrettable, c'est qu'ils ne vous aient pas trouvé à leur côté.

Quoi qu'il en soit, on a si peu parlé de désarmement au cours de ce débat, que vous me permettrez bien d'en parler un peu en vous citant quelques brefs extraits des clauses essentielles du projet présenté par le président Khrouchtchev.

Premièrement, le désarmement général et complet implique la dissolution de toutes les forces armées des pays et l'interdiction de les reconstituer sous quelque forme que ce soit ; l'interdiction

et la destruction de tous les types d'armes, y compris les armes atomiques, à hydrogène, chimiques, biologiques et autres armes d'extermination massive, de tous les stocks de ces armes, et la cessation de leur fabrication ; la destruction de tous les véhicules d'armes d'extermination massive ; la suppression des bases militaires de toute sorte ; le retrait et la dissolution de toutes les troupes se trouvant en territoire étranger ; la suppression du service militaire sous toutes ses formes ; la cessation de l'instruction militaire de la population et la fermeture de tous les établissements d'enseignement militaire ; la suppression des ministères de la guerre, des états-majors généraux et de leurs organismes locaux, de même que de toutes les autres institutions et organisations militaires ou militarisées ; la cessation de l'octroi de moyens financiers à des fins militaires aussi bien dans le cadre des budgets d'Etat que par les organisations sociales et les personnes privées.

Deuxièmement, le désarmement général et complet doit être réalisé par les pays signataires simultanément et dans le même laps de temps, strictement déterminé d'un commun accord ; le désarmement sera réalisé graduellement par trois étapes successives de telle façon qu'à aucune de ses étapes il n'entraîne, pour aucun pays, d'avantages militaires par rapport aux autres pays.

Troisièmement, toutes les mesures de désarmement, du début jusqu'à la fin, seront effectuées sous un contrôle international strict et efficace. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Qui pourrait nier qu'il s'agit là de propositions d'une importance capitale ? Vous criez à la menace soviétique, et nous avons entendu ici des propos quelque peu délirants sur les fusées de Khrouchtchev qui menaceraient le Sénat, mais vous refusez les propositions de désarmement que vous propose l'Union soviétique, précisément pour pouvoir justifier votre politique de guerre froide.

Un sénateur à droite. Nous n'avons pas confiance !

M. Camille Vallin. En vérité, vous refusez le désarmement, le Gouvernement refuse le désarmement ! Le Premier ministre, M. Michel Debré, l'a avoué dans son discours à l'Assemblée nationale en lui donnant, comme l'a fait tout à l'heure M. le ministre des affaires étrangères, pour la forme, un petit coup de chapeau.

Il a dit : « Vous savez quelle était la thèse de la France, défendue par le général de Gaulle ? C'était l'engagement demandé aux participants de ne pas aggraver les sujets de discorde ; c'était l'effort pour s'engager dans un contrôle des armement, puis dans le désarmement suivant un plan raisonnable qui comprenait notamment le contrôle des véhicules, des vecteurs atomiques et de leur fabrication. »

Comment pouvez-vous prétendre qu'une telle thèse est raisonnable dès lors que vous conditionnez toute mesure de désarmement au contrôle préalable des forces dont dispose celui que vous considérez comme l'adversaire.

Et quand vous auriez inventorié ces forces, qui pourrait assurer que vous accepteriez ensuite le désarmement puisque vous ne seriez tenu par aucun engagement ?

Après avoir procédé à cette mission d'espionnage légalisé, il ne vous resterait plus qu'à proposer une force de frappe en fonction des forces de l'adversaire et plus forte que la sienne, si du moins vous en aviez les moyens.

Non, monsieur le Premier ministre, ces affirmations ne sont pas sérieuses. Je comprends qu'il soit difficile pour le Gouvernement d'avouer au peuple de France, qui souffre sous le poids de lourdes dépenses militaires, votre refus de désarmer, mais c'est pourtant la vérité ! Il est facile d'ailleurs de comprendre les raisons de votre position. Ce sont des raisons de classe. Les monopoles capitalistes, les marchands de canons qui sont derrière ce Gouvernement de pouvoir personnel ne veulent pas du désarmement, c'est évident, et votre attitude n'est pas pour nous étonner. Ce qui est profondément regrettable, par contre, pour la cause de la paix, c'est que le Gouvernement des monopoles puisse disposer à Genève et à l'O. N. U. d'un représentant comme M. Jules Moch pour donner une caution socialiste à ce torpillage du désarmement.

M. Antoine Courrière. Il y en a pour tout le monde !

M. Camille Vallin. Quoi qu'il en soit, mesdames, messieurs, c'est au peuple qu'il appartient de mettre en échec cette politique insensée : Ni force de frappe nationale, ni force de frappe intégrée, telle est la seule voie conforme au bons sens, à la raison, à l'intérêt de la France et à la sauvegarde de la paix. C'est pour le triomphe d'une telle politique que nous appelons le peuple de France à l'union et à l'action et c'est le peuple en définitive, contre vous et malgré les tentatives de division, qu'il surmontera, c'est le peuple qui aura le dernier mot !

Mesdames, messieurs, je ne saurai mieux terminer cette intervention (*Très bien ! très bien ! à droite*) qu'en vous lisant la résolution adoptée le 17 octobre dernier par le comité central du parti communiste français sur la force de frappe et le désarmement.

« De nos jours, conclut cette résolution, le développement des forces pacifiques est tel à travers le monde que leur puissance matérielle et leur activité inlassable peuvent empêcher une nouvelle guerre mondiale.

« Les militants du parti, conscients de l'importance capitale de ce combat, travailleront davantage encore, dans les jours à venir, à développer l'union et l'action des travailleurs de France, de tous les patriotes fidèles à l'esprit de la Résistance, de tous les Français qui refusent pour leur pays le cauchemar de la guerre atomique, jusqu'au triomphe de la cause de la paix. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Mesdames, messieurs, le Sénat voudra sans doute suspendre sa séance et la reprendre à vingt-deux heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante minutes, est reprise à vingt-deux heures dix minutes, sous la présidence de M. Gaston Monnerville.*)

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

M. le président. La séance est reprise.

— 4 —

EXCUSES ET CONGES

Mme le président. MM. Léon-Jean Grégory et Roger Garaudy s'excusent de ne pouvoir assister à la fin de la présente séance.

MM. Max Monichon, Paul-Jacques Kalb, François Levacher et Ahmed Boukikaz demandent un congé.

Conformément à l'article 34 du règlement, le bureau est d'avis d'accorder ces congés.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les congés sont accordés.

— 5 —

LOI DE PROGRAMME RELATIVE A CERTAINS EQUIPEMENTS MILITAIRES

Suite de la discussion et rejet d'un projet de loi.

Nous reprenons la discussion du projet de loi de programme relative à certains équipements militaires.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Barrachin.

M. Edmond Barrachin. Mesdames, messieurs, je viens à mon tour, dans ce grave débat, examiner le projet, ainsi que le Gouvernement nous y invite, sous ses aspects techniques et militaires, sans toutefois négliger d'en prévoir les effets dans le domaine international.

Cette loi de programme — on l'a dit — engage le destin du pays militairement, diplomatiquement, socialement, économiquement. Le pays doit tout savoir de ce qu'en pensent ses représentants. Il doit être informé du procédé qu'emploie le Gouvernement pour aboutir à l'adoption de son projet.

A ce point de la discussion, tout a été dit. Aussi me bornerai-je à ajouter quelques remarques personnelles qui seront celles non pas d'un technicien mais d'un parlementaire conscient de la gravité de son vote. Il est un point sur lequel je crois que tout le monde est d'accord : c'est la nécessité de moderniser notre armée. De quelle manière ? C'est ici que les doctrines s'affrontent ; mais examinons le projet.

Sur le plan financier, les propositions gouvernementales sont sans doute réalisables, mais au prix d'un effort hors de proportion avec les résultats que l'on peut en escompter. Les rapports des commissions nous indiquent qu'un grand nombre d'autorisations de programme pour la période 1960-1964 ne sont que l'amorce de dépenses ultérieures qui ne trouveront leur plein volume que dans les années 1965 à 1970. On laisse donc prévoir un effort financier supplémentaire en 1965.

D'autre part, les experts nous enseignent qu'en matière d'armements atomiques les dépenses réelles atteignent des sommes de deux à cinq fois supérieures aux prévisions. Le budget étant astronomique, même pour les Etats-Unis, comment la France peut-elle envisager même simplement de participer à une telle compétition de production ?

Mais il y a plus, il arrive parfois que l'on doive réviser les commandes, ce qui implique une dépense supplémentaire. Ce fut le cas de la Grande-Bretagne qui abandonna la production des *blue streak*, fusées de portée intermédiaire, trois ans après leur mise en chantier.

A-t-on mesuré le risque que comporte ce projet sur le plan économique ? Nous allons diminuer sans contrepartie, notre expansion économique et sociale. Nos populations seront sans doute victimes. Dans cinq ans le matériel sera périmé. La France possédera un certain nombre de bombes de type A, mais il faudra attendre 1970 pour produire des bombes H. En 1965, nous ne serons pas en mesure de mettre en œuvre un engin balistique stratégique et tactique. Les bombes ne pourront donc être transportées que par des avions pilotés, les *Mirage IV*, au sujet desquels une controverse pour le moins désagréable est instaurée.

Mais, nous dit-on, s'il est exact que la France sera en retard dans sa fabrication, elle n'en possédera pas moins une force de dissuasion qui empêchera l'ennemi de l'attaquer. C'est la théorie de la dissuasion proportionnée. Je ne suis nullement convaincu. Car ou bien la guerre sera globale et les bombes françaises ne serviront à rien, ou bien, hypothèse pessimiste entre toutes mais qui a été retenue, la France sera seule en face d'un adversaire et je ferai remarquer que, dans ce cas, la dissuasion jouera des deux côtés et pas particulièrement à l'avantage de la France.

Quel est l'exemple qui a été donné, l'exemple le plus pessimiste ? Celui d'une Allemagne communisée, d'une Grande-Bretagne neutralisée, d'une Amérique défaillante. Les armées conventionnelles soviétiques sont à la frontière française et l'on nous dit : « Si la France possède sa force de frappe, l'ennemi hésitera à envahir notre sol. Si la France ne possède pas sa force de frappe, il n'hésitera pas. » Le gouvernement français prendra-t-il la décision qui permettra de porter des coups, certes sérieux, à l'ennemi s'il sait qu'aussitôt après la France sera rayée de la carte du monde ? D'un côté il y aura risque, de l'autre il y aura certitude. Pour que l'effet de dissuasion soit sérieux, c'est l'argument qu'a présenté à l'Assemblée nationale M. François-Valentin, il faudrait que la dissuasion proportionnée fût proportionnée à la valeur probable de l'Europe tout entière.

Il faudrait 300 bombes thermo-nucléaires pour détruire la puissance industrielle des Etats-Unis et la moitié de sa population. L'Amérique peut obtenir les mêmes résultats contre la Russie ; mais il suffirait de 10 bombes thermo-nucléaires pour exterminer les Français.

M. Camille Vallin. Donc il faut désarmer !

M. Edmond Barrachin. En outre, en fabriquant sa propre force de frappe, la France s'expose à deux dangers : celui tout d'abord d'inciter l'ennemi à annihiler préventivement le seul pays du continent possédant un armement atomique, au moyen de gaz toxiques par exemple ; celui aussi de voir les autres puissances européennes suivre l'exemple de la France.

On a beaucoup parlé du cas de l'Allemagne ; je n'y reviens pas. Mais il y a les autres, la Chine communiste, Formose, l'Egypte, Cuba, sans compter les autres pays d'Europe qui seraient aidés par les grandes puissances par l'envoi des techniciens indispensables.

Deux critiques importantes ont été faites contre le projet. Rien n'a été prévu pour la protection civile. Plusieurs orateurs en ont parlé, je n'y reviens pas.

Les armes conventionnelles ont été négligées, et pourtant, s'il y avait une guerre, rien ne prouve qu'elle serait thermo-nucléaire. On peut imaginer le choc des armes dites conventionnelles. Un guerre subversive peut éclater allant du coup d'Etat ou de la révolution de palais jusqu'à la guerre localisée comme l'Algérie ou la Corée.

Les moyens militaires que l'O. T. A. N., depuis sa création, demande sont d'ordre classique. En 1954, la France s'engageait à fournir aux forces de l'O. T. A. N. quatorze divisions modernes. A l'heure actuelle, en Allemagne, nous disposons de six brigades incomplètes. Mais il y a l'Algérie, je le sais bien. Les experts militaires déclarent que la France doit être prête à toutes les éventualités et, en toutes circonstances, à répondre à toutes sortes d'attaques. L'O. T. A. N. nous demande des forces classiques, ai-je dit. Nous allons lui procurer dans quelques années des fusées qu'elle possède à profusion. Les critiques, vous le voyez, ne manquent pas.

Mais, nous dit-on, il y a l'exemple anglais. C'est le grand argument. M. Edouard Bonnefous y a répondu dans un discours que je me permets de qualifier de magistral.

Nous constatons aussi l'attitude inamicale des Américains qui ne veulent pas nous livrer leurs secrets atomiques. Mesdames, messieurs, il faut bien reconnaître qu'il y a beaucoup d'injustice dans le comportement des Anglo-saxons vis-à-vis de la France. Mais les relations entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis reposent sur une vieille tradition historique, ce qui ne veut pas dire qu'ils soient toujours d'accord. Je rappellerai l'exemple de Suez. Il existe une coopération technique américano-britannique qui s'exerçait déjà pendant la dernière guerre. Les Américains et les Anglais travaillent en commun. Il existe même une intégration partielle dans le domaine de l'aviation. Et puis, ils ont mutuellement confiance. C'est une question de climat, de ton aussi. Comment serait-on rassuré par certains gestes, par certains discours provenant de chez nous ? La confiance n'y est pas et de cela, d'ailleurs, le Gouvernement n'est pas seul responsable. M. Guy Petit y a fait allusion cet après-midi.

Alors, les Etats-Unis se retranchent derrière les arguments d'ordre constitutionnel, la loi Mac-Mahon. Cependant, je formule l'espoir qu'au cours du conseil des ministres du Pacte atlantique qui se réunit à Paris le 16 décembre, les Etats-Unis soumettront à leurs alliés des propositions importantes en vue du renforcement du potentiel défensif de l'O. T. A. N. C'est le souhait même qu'exprimait M. le ministre des affaires étrangères cet après-midi à cette tribune.

Un grave malaise envahit actuellement l'Alliance atlantique. Pour nombre de personnalités des Etats-Unis, un rappel graduel des contingents américains devrait être pris en considération si l'adaptation des moyens de défense alliés ne comportait pas un minimum d'intégration. De plus, l'attitude de la France peut inciter certains pays à refuser que leur territoire serve de base. Ce n'est un secret pour personne que le chancelier Adenauer redoute de voir, comme conséquence de la politique française, le départ des troupes américaines d'Europe. Or, qui peut nier que la présence des soldats américains en Europe constitue la meilleure arme de dissuasion ?

A l'Assemblée nationale le débat consacré à la force de frappe s'est transformé en débat de politique étrangère. Comment pouvait-il en être autrement ? La force de frappe, mais c'est un instrument diplomatique mis au service d'une politique qui nous paraît rompre avec ce qui fut la politique traditionnelle de la France. (*Très bien ! à gauche.*)

Ce qui a toujours compliqué la vie politique française, ce qui a rendu ce pays ingouvernable, c'est qu'il n'existe pas une même majorité sur tous les problèmes. Or, pour la première fois, une majorité tenace s'est affirmée sur une question d'une extrême importance : l'Europe. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

La France, décidément, n'a pas de chance. C'est le Gouvernement, cette fois, qui n'est pas d'accord. (*Sourires.*) Au lieu de faire une Europe politiquement et militairement intégrée, vous proposez l'Europe des patries sous la conduite de la France, ce dont ne veulent ni l'Allemagne, ni l'Italie, ni les pays du Benelux, qui tous veulent être associés à la France, mais protégés par les Etats-Unis.

Bien sûr, vous assurez le contraire, mais les discours, les gestes sont là qui ne sont pas de nature à fortifier l'Alliance atlantique.

Face au monde communiste soudé de gré ou de force, on donne le spectacle navrant de la division. Vous assurez vouloir une collaboration militaire, mais pouvons-nous l'obtenir en refusant l'installation des rampes de lancement des fusées américaines, et cela au moment même des événements de Berlin, en rompant l'intégration en cours depuis 1957 de notre aviation classique, en repoussant la standardisation des transports, des carburants, des services sanitaires, en émancipant en 1959 notre flotte du « cercle méditerranéen », alors que la direction du Centre-Europe était confiée à un général français, en mettant en sommeil, par note du 24 novembre 1958, les projets de rajeunissement de l'O. T. A. N., en déclarant le 3 novembre 1959, à l'Institut des hautes études de la défense nationale, que « l'intégration avait vécu » : « Un pays comme la France, a affirmé le général de Gaulle, s'il lui arrive de faire la guerre, il faut qu'elle soit sa guerre ».

Pouvons-nous obtenir cette collaboration en répétant ces propos dans le discours de Grenoble, au moment même où le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères se trouvaient auprès du chancelier Adenauer ? Je vous le demande, mesdames, messieurs, où en serait l'Alliance atlantique si tous ses membres avaient parlé ou agi de la sorte ? (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Et puis, monsieur le Premier ministre, il y a votre déclaration du 15 novembre, à la commission de la défense nationale de l'Assemblée : « La question, avez-vous dit, n'est pas de faire un choix entre une force nationale et une force internationale intégrée, mais de savoir s'il y aura une force nationale ou rien ». Ainsi l'O. T. A. N., le Pacte atlantique, cela n'est rien !

Votre politique affaiblit l'alliance. Elle conduit aussi la France à son isolement. M. le ministre des affaires étrangères disait cet après-midi : on nous accuse de vouloir l'isolement. Personne n'accuse le Gouvernement de vouloir l'isolement. Ce que nous disons, c'est que votre politique nous conduit à l'isolement. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je ne suis pas convaincu que ce soit une très bonne chose de mépriser l'Organisation des Nations Unies, d'y émettre certains

votes incompréhensibles. Rien n'est fait pour soulager la tâche de nos alliés. Le chancelier Adenauer en sait quelque chose, qui a réussi à implanter la mystique européenne dans l'esprit de l'Allemagne fédérale, parvenant ainsi à la soustraire aux idées de revanche et de neutralisme et à qui l'on oppose maintenant l'Europe des patries.

Il faut voyager pour constater l'isolement de la France. C'est mon cas. Mais il n'est pas utile de parcourir les différents pays pour s'en rendre compte. Lisez les journaux ! Ils reflètent l'inquiétude mondiale que suscite la politique française. Seul le parti communiste, on l'a dit, n'est pas inquiet.

Voulez-vous me permettre — je n'en abuserai pas — de vous dire ce que pensent certains pays de notre politique ? Il est bon d'entendre la voix des petits pays. M. Luns, ministre néerlandais des affaires étrangères, n'hésite pas à préciser « qu'un ébranlement de l'O. T. A. N. serait considéré comme intolérable par les Pays-Bas ».

« Toute force de frappe française, même européenne, note de son côté *La Libre Belgique*, serait insuffisante et comme telle ne constituerait qu'une illusion dangereuse. »

L'opinion grecque n'est d'ailleurs pas moins dure pour les projets de la France, ainsi qu'en témoigne cet extrait d'*Ethnos*, quotidien indépendant d'Athènes : « Si chaque Etat membre de l'O. T. A. N. suivait l'exemple de la France dans la question de la disposition de ses forces armées, comment pourrait-on assurer l'unité de défense et mettre immédiatement en action le système de défense unifiée dans le cas d'une attaque par surprise de l'U. R. S. S. ? »

Propos semblables de M. Reich Mende, président du parti libéral allemand, qui déclare que les propositions du général de Gaulle doivent être « rejetées catégoriquement ».

Enfin, dans le *Daily Telegraph*, journal britannique officieux, on peut lire : « Il est clair désormais que le général de Gaulle ne néglige rien pour obtenir l'évacuation des forces américaines stationnées en Europe. Cette attitude alarme grandement les alliés de la France, notamment la Grande-Bretagne et l'Allemagne occidentale. De son côté, le chancelier Adenauer a sollicité le concours des Etats-Unis et du Royaume-Uni dans l'espoir de modérer ce qui semble être une crise française de mégalomanie ».

Mesdames, messieurs, l'étude même de ce projet souligne sa gravité. Nous n'en regrettons que davantage le procédé employé par le Gouvernement pour le faire aboutir à l'Assemblée nationale en première lecture. Au fond, les députés ne se sont pas prononcés sur le projet du Gouvernement. (*Très bien ! Très bien!*) Juridiquement, le Gouvernement avait le droit d'agir comme il l'a fait, mais croyez-moi, monsieur le Premier ministre, ce n'est pas en brusquant la représentation populaire qu'on établira entre les deux pouvoirs la coopération indispensable. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Tous les groupes, à l'exception de deux, réclamaient dans la motion le renvoi de la discussion pour permettre au Gouvernement d'entreprendre avec ses alliés des négociations en vue d'aboutir à la création d'une force commune. Refuser cette motion dénotait déjà un état d'esprit. Vous n'avez pas posé la question de confiance contre la motion ; vous risquiez d'être battu. Vous avez engagé la responsabilité du Gouvernement sur le projet même qui nous occupe, faisant jouer par là le mécanisme de la censure qui évitait un scrutin clair et net sur l'objet même du débat.

On a rappelé au Palais-Bourbon ce que vous disiez, au sujet de cette procédure, au comité consultatif constitutionnel le 13 août 1958. J'étais présent. Vous disiez ceci : « Les dispositions en discussion, si vivement critiquées, ne doivent être qu'une ultime sauvegarde jalousement gardée en réserve pour le cas où la commission mixte n'aurait pas réussi à éviter le conflit. Dangereuses pour le régime, j'en conviens, si elles étaient employées à tout instant, ces dispositions me paraissent au contraire essentielles pour les cas exceptionnels ».

Je ne sache pas que la commission mixte se soit réunie. Dans une affaire aussi grave, croyez-vous qu'il fallait forcer la volonté de l'Assemblée nationale ? Vous pouviez, soit retirer votre texte, soit prendre le risque d'une crise ministérielle en vous opposant à la motion de renvoi.

Sieyès, qui fut un virtuose du droit constitutionnel, avait imaginé un Corps législatif dont le seul rôle était de voter en silence. (*Sourires à gauche.*)

Le système actuel permet aux députés de discuter librement, mais leur interdit de s'exprimer clairement par un vote. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre.*)

Mais le dilemme n'est pas là. On ne donne plus à choisir entre le vote d'un projet et la crise ministérielle ; il faut opter entre le projet et la dissolution. (*Sourires.*) Dans ces conditions, il n'y a plus de contrôle parlementaire que sous la menace !

M. Camille Vallin. On s'en aperçoit un peu tard !

M. Edmond Barrachin. On est prévenu que lorsqu'ils ne seront pas d'accord avec le Gouvernement, les députés devront s'en aller. Dans le même temps, le chef de l'Etat nous avertit qu'il est prêt à utiliser les moyens que lui procure la Constitution lorsque, dit l'article 16 : « les institutions de la République, l'indépendance de la nation, l'intégrité de son territoire sont menacées d'une manière grave et immédiate ».

Nous en sommes donc là, ont dû penser des milliers d'auditeurs en écoutant, le 4 novembre, la déclaration télévisée du général de Gaulle.

Eh bien ! oui, nous en sommes là !

Il s'agit d'éviter une crise de régime dont il n'est pas question d'analyser en cet instant les causes ou les probabilités, mais dont je veux simplement souligner que le Parlement n'est pas responsable. (*Applaudissements.*)

« Le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ne sont plus confondus », a dit le chef de l'Etat. C'est vrai, car le premier écrase désormais le second (*Sourires.*). C'est sans doute pourquoi l'opposition s'est transportée dans la rue, dans les associations, dans les groupements ou ailleurs.

Ceux que l'on appelle les ultras peuvent justifier leur action par la démonstration que les institutions sont chaque jour moins démocratiques et pourtant une opposition parlementaire loyale ne serait-elle pas plus utile au pouvoir — je ne parle pour personne ici — que flatterie ou servilité ?

La question que je pose est celle-ci : partisan du maintien du régime, hostile à toutes les aventures — c'est mon cas — devra-t-on, si l'on est membre du Parlement, s'incliner en toute occasion devant la volonté gouvernementale ? Devra-t-on pour soustraire le pays à une crise de régime, comme c'est le cas des députés dans le débat sur la force de frappe, voter pour alors qu'on est contre ? (*Applaudissements prolongés à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.*) Poser la question c'est admettre que la Constitution de 1958 est dépassée et que la Ve République déjà n'a plus son équilibre. L'arbitre a quitté sa place pour en occuper une autre plus élevée, ce dont je ne m'indigne nullement. Le Parlement de son côté n'est plus à la sienne, ce que je déplore. Si l'on pense que c'est mieux ainsi, alors qu'on le dise pour le présent et surtout pour l'avenir ! Qu'on l'inscrive dans une nouvelle constitution !

Mesdames, messieurs, en terminant et en revenant à l'objet même du débat, je voudrais vous faire part du sentiment qu'il m'inspire. De quoi s'agit-il sinon de multiplier les puissances de mort et de destruction ? N'est-il pas tragique de dépenser tant de sources de richesses à détruire alors que ces richesses pourraient soulager les misères dans lesquelles se débat l'humanité. (*Applaudissements.*)

Un tiers de la population mondiale est affamé. Voilà qui ne saurait durer sans conséquences sociales et économiques incalculables, c'est une lourde menace pour l'espèce humaine. L'insuffisance alimentaire provoque chaque année la mort de 30 millions d'individus. L'Occident ne devrait-il pas consentir la vraie bataille, celle du bien-être des hommes et des peuples, d'accord avec un grand pays comme la Russie qui ne fait pas partie du clan des affamés.

L'Est et l'Ouest ne devraient-ils pas entreprendre une action commune en vue de faire vivre les gens au lieu de les faire mourir ?

Ce serait la raison. Mieux encore, ce serait la justice. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Bertaud.

M. Jean Bertaud. Messieurs les ministres, mes chers collègues, je vous pris de m'excuser si je me permets de prolonger de quelques minutes le débat. Je ne serais d'ailleurs certainement pas intervenu si l'un des orateurs n'avait, hier, déploré l'absence d'un nombre suffisant de défenseurs d'un projet qui a déjà fait couler beaucoup d'encre et de salive.

Certes, avait-il raison de considérer que les accusateurs publics étaient beaucoup plus nombreux que les avocats de la défense. Si je ne me suis pas trompé, leur nombre dépassait largement celui des membres d'un jury habituellement prévu en cour d'assises. Il est à remarquer d'ailleurs que, parmi eux, se trouvaient au moins neuf ou dix orateurs ayant été investis de fonctions ministérielles à une époque où l'instabilité gouvernementale permettait à tous les parlementaires tous les espoirs. (*Vives exclamations à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. Jean Lecanuet. A cause de qui ?

M. Edouard Bonnefous. Vous en êtes responsable !

M. André Dulin. Les princes qui nous gouvernent !

M. le président. Messieurs, je vous en prie.

Ce débat a commencé hier après-midi. Ceux qui sont opposés au projet ont très largement parlé. Permettez à l'un de vos

collègues qui lui est favorable d'exprimer son opinion. (*Interruptions sur de nombreux bancs.*)

M. André Dulin. Surtout s'il est sympathique !

M. le président. Je fais simplement appel aux habitudes de courtoisie du Sénat. (*Applaudissements.*)

M. Edouard Soldani. Que l'orateur commence !

M. Jean Bertaud. La façon dont les orateurs qui m'ont précédé, quelles que soient leurs anciennes fonctions, usaient de leur force personnelle de frappe, témoignait de l'intérêt que prenait la République d'hier, aux initiatives de la République d'aujourd'hui et certainement de demain.

Si le sujet n'était pas aussi grave, je me permettrais de dire que j'avais l'impression en assistant à ce défilé d'excellences, qu'il s'agissait d'une présentation de candidats à une succession qui serait déjà ouverte... (*Vives exclamations à gauche et au centre.*)

M. André Cornu. Personne n'en voudrait !

M. Edouard Soldani. Soyez sérieux, monsieur Bertaud !

M. Jean Bertaud. J'avais l'impression, mes chers collègues, que la liberté de parole était assurée dans cette assemblée.

M. André Maroselli, *rapporteur de la commission des finances.* Mais pas l'insulte !

M. le président. Elle sera assurée tant que, pour ma part, je serai là.

Monsieur Bertaud, vous avez la parole. Veuillez poursuivre votre exposé.

M. Jean Bertaud. ...si M. le Premier Ministre et ses collaborateurs rentraient dans la catégorie des lutteurs de fête foraine qui acceptent d'aller au tapis sans combattre. Rassurez-vous : je n'ai pas l'intention d'égratigner qui que soit... (*Sourires. — Exclamations à gauche*).

Mes chers collègues, vous me paraissez avoir ce soir l'épiderme bien sensible !

... ni de passer au crible toutes les critiques qui ont été formulées...

M. Bernard Chochoy. Elle est belle, l'équipe !

M. Jean Bertaud. ...et les réserves qui ont été faites sur un projet qui concerne toute sa grandeur car il n'a d'autre but...

M. Bernard Chochoy. Le chef de file peut être fier !

M. Jean Bertaud. ...que de montrer au monde que nos savants sont à la hauteur de la science étrangère...

M. Bernard Chochoy. Vous êtes un beau spécimen !

M. Jean Bertaud. ...et que la France entend, dans le contrat d'association qui la lie à ses amis, apporter également à l'œuvre commune sa contribution qui doit la mettre à égalité avec ses partenaires et lui permettre, que cela plaise ou non, de prendre part à toutes les discussions sans que sa dignité et le souci qu'elle a de rester libre puisse un seul instant être en péril.

Nonobstant ce désir naturel que j'ai de ne froisser personne... (*Sourires et exclamations.*)

Que ceux qui sont morveux se mouchent ! (*Rires.*)

Nonobstant ce désir naturel que j'ai de ne froisser personne, je me permettrai cependant de dire à l'un de nos collègues qui s'était étonné de la passivité relative du parti communiste, que cette attitude me paraît d'autant plus normale... (*Interruptions à gauche.*)

M. le président. Je sais bien que nous sommes à la fin de la discussion générale, mais montrez encore quelque patience. Laissez parler l'orateur, je vous en prie !

M. Jean Bertaud. ... qu'il s'était chargé lui-même de reprendre à son compte toutes les critiques que les orateurs de l'extrême gauche de notre assemblée pouvaient eux-mêmes formuler. Pourquoi voulez-vous, dans ces conditions, que les communistes fassent un travail que leurs adversaires soi-disant les plus déclarés se chargent eux-mêmes de faire ? (*Exclamations à gauche.*)

Il est facile de dire qu'avec les sommes investies pour la force de frappe l'on pourrait faire et ceci et cela. En poussant le raisonnement à l'extrême, il faudrait aussi admettre que la France n'a aucun besoin d'armes conventionnelles et qu'il serait normal, pour rester fidèle à un passé fertile en erreurs, mais gros de conséquences politiques pour nos libertés, de ne rien faire pour moderniser notre armée et mettre à la disposition de la nation les moyens de défense auxquels elle peut cependant prétendre.

Je pourrais suivre votre raisonnement si, allant jusqu'au bout de vos déductions, vous réclamiez la neutralité de la France avec la certitude que jamais cette neutralité ne serait violée. (*Applaudissements au centre droit.*)

Il est des économies qui reviennent plus cher que les nécessaires dépenses et, lorsque l'on fait, par exemple, le total de ce que nous ont coûté près de cinq années d'occupation, on ne peut que regretter de n'avoir pas, comme le demandait le général de Gaulle, consacré, au moment où il le fallait, des milliards que d'aucuns considéraient comme inutiles mais qui auraient cependant servi à l'équipement de quelques divisions cuirassées qui auraient peut-être empêché l'invasion de la France... (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mais je ne suis pas là pour me pencher sur notre passé, car c'est vers l'avenir seul que devraient présentement être tournés nos regards.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je me permets de vous demander encore quelques instants d'attention, car je voudrais encore vous présenter quelques considérations dont je ressens moi-même toute la gravité.

Mon intervention n'est pas seulement celle du président du groupe pour l'Union de la nouvelle République. Elle est aussi celle d'un sénateur assez ancien pour se réclamer de son attachement à cette assemblée et vouloir que l'action de celle-ci soit efficiente.

La question sur laquelle nous devons nous prononcer aujourd'hui est très grave, qu'on le veuille on non. Ne nous y trompons pas. La France se mesure actuellement avec son temps. Récemment, au cours d'une émission télévisée, un élève d'une de nos grandes écoles, à qui l'on demandait ce qu'il recherchait et ce qu'il redoutait le plus dans la vie, répondit, après quelques instants de réflexion : « Ce que je recherche, c'est de me prendre assez au sérieux ; ce que je redoute, c'est de me prendre trop au sérieux ». (*Rires.*)

Un sénateur à gauche. Vous feriez bien de le rechercher aussi !

M. Jean Bertaud. Applaudissez-moi si vous êtes satisfaits ! (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Ainsi, je pourrai déclarer avoir recueilli les applaudissements de l'extrême droite à l'extrême gauche de cette assemblée.

Qu'on le veuille ou non, le dynamisme de la France et sa sérénité sont contenus dans cette réponse.

Partant de cette affirmation, il faut nous dire : prenons-nous assez au sérieux pour accepter notre temps tel qu'il est, pour y faire valoir en toute sérénité l'influence qualifiée et résolue qui correspond à la mission de notre pays. Mais ne nous prenons pas trop au sérieux en faisant que nos habitudes, nos intérêts, nos idées toutes faites nous condamnent perpétuellement à l'immobilisme.

Dans le monde libre auquel nous appartenons, le rôle des parlementaires et particulièrement le nôtre, à nous, sénateurs, est d'essayer de concilier le bon sens et le progrès.

M. Pierre de La Gontrie. Bravo !

M. Jean Bertaud. Or, ce rôle devient de plus en plus difficile face à une technique terrifiante. Je crois, en fin de compte, qu'il dépend de nous que notre système reste humain, et nous n'y parviendrons que si, réellement, nous sommes efficaces.

Dans les débats sur les lois militaires de 1935 et 1937, le président Herriot situait son intervention au-delà des points de vue techniques et déclarait — je le cite — que « ces questions comme les autres relèvent du raisonnement et du bon sens ».

Permettez-moi, mes chers collègues, de définir les conclusions de ce débat au travers de ce double signe.

Sur le plan des finances et de l'économie aussi bien que sur celui de la stratégie, j'ai remarqué, mesdames, messieurs, que les oppositions relevaient d'hypothèses incontrôlables. On a dit : l'évolution économique permettra-t-elle le maintien des crédits actuels ? Les rendra-t-elle, au contraire, insuffisants ? On a dit : la guerre, si par malheur elle a lieu, sera-t-elle ou non atomique ? On a dit : les progrès de nos recherches nucléaires seront-ils à la mesure de ceux que nous avons déjà réalisés ?

Ce qui est sûr, mes chers collègues, c'est que, en nous éternisant dans des réserves hypothétiques, nous ne faisons rien et que si nous ne faisons rien les hypothèses que je viens d'évoquer peuvent être reprises dans un sens qui n'est pas plus rassurant. Pourquoi, en effet, ne pas dire : et si la guerre est atomique ? Et si les totalitaires, tant qu'ils redoutent de la déclencher, ne respectent que les peuples capables de riposter ?

Reconnaissons que ces hypothèses sont au moins aussi valables que les autres. Or, en tout état de cause, le Gouvernement nous donne les apaisements incontestables en réservant aux armes dites conventionnelles la plus grosse partie de son budget militaire.

Quant au reste, mesdames, messieurs, comme l'a souligné M. le Premier ministre à l'Assemblée nationale, le Gouvernement, le Parlement seront là pour évoluer dans le sens de l'avenir que personne ne connaît.

Nous ne continuerons pas à armer si les autres désarment. Nous ne fabriquerons ni n'achèterons des armes si celles-ci se révèlent inutiles.

Enfin, s'il faut à l'évolution militaire de la France une règle pour consigner notre résolution et organiser notre action, la meilleure forme à donner à notre défense, compte tenu de nos possibilités, reste à l'ordre du jour de notre travail à venir.

J'en arrive maintenant à des préoccupations plus légitimes et plus positives, celles qui ont trait à notre solidarité avec le monde libre et à la construction européenne. Là aussi, mesdames, messieurs, laissez-moi, après de plus brillants exposés, n'invoquer que le bons sens.

Notre solidarité avec le monde libre et la construction européenne ne sont-elles pas, avant tout, les produits de ce que nous sommes nous-mêmes, tels que géographiquement et traditionnellement nous situe le monde moderne ?

C'est être bien peu confiants en cette solidarité que de la croire menacée à tout bout de champ. D'ailleurs, sans mettre en cause les bonnes intentions de ceux qui, ici même, ont exprimé leurs inquiétudes, laissez-moi vous faire remarquer que le procès d'intention que l'on fait trop souvent à la France sur sa solidarité avec le monde libre émane, au dehors, surtout de milieux d'affaires intéressés à entretenir notre complexe d'infériorité, en faisant semblant de redouter notre ambition ; mais l'on n'en trouve pas de traces profondes au niveau des Etats.

Les paroles encore toutes récentes du Président de la République ne laissent guère d'illusion à ceux qui nous menacent et le représentant d'un parti qui s'accommoderait fort bien pour le monde libre de moyens de défense périmés déclarait récemment à l'Assemblée nationale : « Force de frappe intégrée et force de frappe française sont deux variantes d'une même politique ».

Même s'il tient aux scrupules honorables de certains de discuter ces variantes, dépend-il de nous, dans l'état actuel des choses, que notre résolution procède d'un système plus vaste et extranational ? Y a-t-il ou non un article de la loi Mac-Mahon pour établir que la participation ne sera tolérée qu'au profit des pays ayant démontré leurs compétences et leurs efforts en matière atomique ? Y a-t-il une situation de droit en ce qui concerne l'Allemagne et de fait en ce qui concerne nos partenaires européens, qui les empêche ou leur enlève le désir de construire une force atomique européenne ? Allons-nous pour autant nous arrêter nous-mêmes ? J'admire ceux qui osent en prendre la responsabilité. Allons-nous mettre notre jeunesse en retard en nous contentant d'attendre ?

Je voudrais ici citer deux interventions qui appartiennent au passé. Elles émanent de deux anciens présidents du conseil dont les sympathies se situent, pour l'un à gauche, et pour l'autre à droite de cet hémicycle. Leur bien-fondé m'a frappé sans que je songe à analyser ce que fut alors leur efficacité.

Je cite :

« Tandis que des négociations internationales se poursuivent, tandis qu'elles revêtent, jour par jour, un caractère croissant de complexité, personne ne pourrait prendre la responsabilité de laisser la France s'amenuiser, de laisser la France découverte ou affaiblie.

« Nous ne pouvons nous remettre de la sécurité du pays aux résultats de négociations internationales. Nous n'avons pas le droit d'attendre. »

Et d'ailleurs, je cite encore :

« Notre ennemi, c'est la fausse prudence ; c'est elle qui, dans tous les cas, gâche les cartes de la France. Parce que nous ne sommes plus les plus nombreux, il faut que nous soyons les plus hardis ».

Et puis, mesdames, messieurs, sur ce plan de la fidélité à nos alliances, gardons-nous de faire le procès de l'attitude à laquelle, naguère, nous avons dû notre salut.

Il me semble que les arguments de prudence, que les soucis de ménagement, que les incertitudes, les positions de repli et d'attente, sont ceux-là mêmes que l'on pouvait opposer au général de Gaulle lorsque, le 18 juin, il entamait cette double démonstration de l'attachement le plus indéfectible aux alliances naturelles de la France et de la fidélité aux intérêts et à la mission de notre pays.

Allez donc demander à Churchill, pour difficile que ce fût souvent, s'il douta jamais de la solidarité de la France, de la Résistance !

Le monde actuel est trop dur, trop menacé dans l'essentiel pour que la qualité d'une alliance ne soit pas avant tout à la mesure de sa vigueur et de sa résolution.

Or, le Premier ministre l'a dit, « par sa résolution, la France entend aider à construire l'Europe et travailler à enrichir l'Occident ».

Mesdames, messieurs, en conclusion, laissez-moi, du plus profond de ma conviction, vous mettre en garde contre tout ce qui pourrait ajourner ou empêcher l'application de la loi de programme. Au-delà de cette question précise, au-delà de la France, l'avenir d'assemblées telles que la nôtre dans le monde libre dépend du courage qu'elles auront d'échapper à l'attentisme des raisonnements trop fournis. Que nous le voulions ou non, si nous votons cette loi nous marchons. Si nous la repoussons, nous nous arrêtons. Dans ce cas, craignez que les générations qui montent et qui ne sont pas toujours indulgentes n'assimilent la prudence de nos réserves à un refus de responsabilités. (*Applaudissements au centre droit et sur divers bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. d'Argenlieu.

M. Philippe d'Argenlieu. Monsieur le Premier ministre, mademoiselle et messieurs les ministres, mes chers collègues, à l'heure où j'interviens à cette tribune vous devinez que mon propos ne pourra être ni de reprendre, ni *a fortiori* de discuter les argumentations qui ont été exposées sur le sujet qui nous intéresse. Je voudrais simplement en évoquer très rapidement quelques aspects.

La première idée qui semble avoir suscité l'initiative de créer une force nationale dite de « dissuasion » est sans doute exprimée par le fabuliste lorsqu'il écrit : « Il n'est meilleur ami ni parent que soi-même ». C'est sans doute exact dans la vie des hommes en complément du conseil : « Aide-toi, le ciel t'aidera ». En est-il de même pour les peuples ? Certainement oui, dans une large mesure, mais sans qu'en aucun cas il soit nécessaire d'y voir un encouragement à l'isolement, fut-il splendide. Au contraire, s'il est normal et conforme à la nature des choses d'œuvrer pour soi-même, il n'est pas moins indispensable d'œuvrer pour la communauté à laquelle on appartient.

Dans le projet qui nous occupe et dans le contexte de la conduite des affaires extérieures, il convient donc d'examiner ce qu'il apporte d'abord à la nation et ensuite à la Communauté européenne dont elle fait partie sur le plan de sa sécurité et de sa défense en fonction des engagements et des responsabilités prises par la France vis-à-vis de ses partenaires.

En tout état de cause, le concept de la France seule n'est plus et n'est pas concevable. Les nations isolées comme les individus isolés sont à notre époque d'avance condamnés.

C'est donc dans une perspective de coopération européenne que doit être étudié le projet d'armement nucléaire français. Rien dans les traités conclus par la France n'interdit une telle initiative qui, d'ailleurs, ne saurait porter atteinte à une fidélité totale à l'alliance occidentale.

Le développement d'initiatives nouvelles peut et doit faire partie de la solidarité qui préside aux alliances, de même la collaboration dans la recherche. A l'heure présente, il n'y a aucune vraie collaboration et moins encore intégration scientifique et technique entre les alliés et la réalisation obtenue aussi bien aux Etats-Unis qu'en Grande-Bretagne demeure strictement à usage national.

Il faut bien reconnaître que si l'extrême réserve des Etats-Unis vis-à-vis de leurs alliés en ce qui concerne la communication des résultats des recherches nucléaires a pu s'expliquer par le légitime souci de ne pas étendre les risques d'utilisation intempestive d'armements atomiques en en multipliant les possesseurs, ce point de vue est déjà quelque peu dépassé et sera bientôt caduc. En effet, les recherches de cet ordre se poursuivent et se multiplient dans un certain nombre de pays, et les fuites aidant, il n'est pas sage d'imaginer une exclusivité permanente d'armements atomiques réservés aux Etats-Unis et à la Russie. D'une façon ou d'une autre, dans le temps s'opèrera la diffusion des découvertes, de leur utilisation et de leurs applications, aussi bien dans le domaine militaire que dans le domaine scientifique, technique et économique.

La Grande-Bretagne en donne la preuve et la Suède comme la Suisse elles-mêmes mettent à l'étude des lois de programme à la mesure de leurs moyens, mais assez proches de celle qui nous est soumise. Le problème est moins de rechercher s'il est possible de limiter strictement le nombre des Etats susceptibles de posséder l'armement nucléaire que de savoir si, oui ou non, la guerre atomique est pour demain ; tout le reste est vaine controverse.

Beaucoup de ceux qui s'opposent au projet de création d'une force de dissuasion proclament, en revanche, la nécessité d'une modernisation urgente de l'armement classique ou conventionnel. Mais alors, de quelle forme de modernisation entendent-ils parler ? Il a été écrit : « Moderniser vraiment l'armée, c'est la munir d'armes et d'engins d'une puissance et d'une efficacité au moins égales et plutôt supérieures à celles des armes et engins qui peuvent être mis en œuvre par l'adversaire. Or, il n'y a pas d'apparence que la loi préparée par le Gouvernement ait demain la vertu de faire surgir chez nous des laboratoires et des usines capables de rivaliser avec les établissements soviétiques ou américains ».

Certes, nous en sommes bien d'accord et une telle compétition ne saurait être retenue sérieusement. Mais est-ce une raison pour ne rien faire en cédant à un complexe d'infériorité et en prenant de ce fait de lourdes responsabilités « négatives », si l'on peut dire ? L'apport de la France dans la défense commune, si disproportionné qu'il soit à celui des grandes puissances atomiques, n'en restera pas moins un élément de force ajouté à ceux qui existent. Pourquoi serait-il négligé ?

Enfin, pourquoi raisonner dans le cas de la France seule puisque telle n'est pas la réalité ? La France fait partie d'une alliance et aussi bien le chef de l'Etat que le Premier ministre ont solennellement et à plusieurs reprises affirmé notre fidélité absolue aux traités qui nous lient.

De plus, ceux qui s'en remettent au « parapluie » américain du soin de les protéger en cas de péril grave ne font-ils pas preuve à la fois d'une grave insouciance et d'une dangereuse illusion ? Les fantassins américains stationnés en Allemagne, dont on se plaît à dire qu'ils constituent le meilleur bouclier et le plus efficace signal d'alarme, seront-ils indéfiniment en place ?

Je me garderai bien de répondre à cette question et j'en laisserai le soin et la responsabilité au journal *New-York Times* qui dit ceci : « Etant donné que les Etats-Unis ne peuvent pas rester pour toujours en Europe pour aider à défendre des nations qui comprennent plus de 260 millions d'habitants parmi les plus avancés du monde et devraient être capables de se défendre elles-mêmes, avec les Etats-Unis comme réserve puissante en cas de besoin, on peut ainsi faire bon accueil à ce dernier projet — celui qui nous est soumis — surtout s'il mène à un accroissement immédiat de la contribution insuffisante de l'Europe aux défenses de l'O.T.A.N. »

Or, ce n'est pas seulement l'opinion d'un journaliste, mais aussi un état d'esprit constaté sur place chez beaucoup d'Américains et non des moindres.

En face de cette situation, une possibilité de spécialisation entre alliés dans les moyens de défense a été évoquée. Il est malheureusement vain d'envisager une telle éventualité tant que la coopération entre les Etats du bloc occidental restera aussi relative et limitée qu'elle l'est aujourd'hui.

Alors, est-ce dans la réalisation d'accords partiels qu'il faut s'orienter et, pour la France en particulier, dans la conclusion d'ententes de ce genre avec l'Allemagne dans le domaine de la recherche scientifique ? Peut-être. Mais comme toujours dans ce genre de conventions, le résultat est d'abord fonction de l'esprit dans lequel les partenaires envisagent et appliquent les textes.

Il importe donc avant tout de développer un climat de collaboration effective et sincère entre alliés en vue de réaliser une coopération vraiment efficace. Cela étant, pourquoi la France n'apporterait-elle pas sa pierre à l'édification de la défense européenne ? Tout autant que cette Europe en gestation et dont nous appelons de tous nos vœux la naissance, comme l'a dit un de nos collègues, n'est pas une réalité concrète, pourquoi ne prendrions-nous pas les mesures de garantie qui peuvent paraître nécessaires.

En face des responsabilités qui incombent à ceux qui ont la charge d'assurer la sécurité du pays, je n'en vois pas les raisons. C'est donc en fonction de ces considérations qu'il me paraît très objectivement impossible de ne pas adopter, dans son principe, le projet de loi de programme qui nous est proposé. (*Applaudissements au centre droit et sur divers autres bancs.*)

M. le président. Je n'ai plus d'orateurs inscrits dans la discussion générale.

Personne ne demande la parole ?...

La discussion générale est close.

Je suis saisi d'une motion, déposée par M. Pierre Marcilhacy, tendant à opposer la question préalable à la discussion du projet de loi, en application de l'article 44, alinéa 3, du règlement.

Cette motion est ainsi conçue :

« Considérant que la création d'une force de frappe nationale se présente avant tout comme un acte politique ayant ses répercussions profondes sur la conjoncture internationale,

« Le Sénat décide d'opposer à la discussion du projet du Gouvernement la question préalable en application de l'article 44, 3e alinéa, du règlement, jusqu'à ce que la politique européenne et mondiale de la France ait été précisée par le pouvoir exécutif et ratifiée par le Parlement, dont l'avis exprimé par les deux Assemblées qui le composent ne peut, en la matière, être méconnu ou transgressé. »

Je rappelle qu'en vertu de l'alinéa 8 de l'article 44 du règlement, ont seuls droit à la parole sur cette motion l'auteur de l'initiative ou son représentant, un orateur d'opinion contraire, le président ou le rapporteur de la commission saisie au fond et le Gouvernement. Aucune explication de vote n'est admise.

La parole est à M. Pierre Marcilhacy.

M. Pierre Marcilhacy. Mesdames, messieurs, la motion portant application de la question préalable que j'ai déposée, je vais très brièvement la défendre devant vous. Elle tend à opposer au vote du projet qui vous est soumis ce que j'appellerai simplement le préalable politique.

Pourquoi le préalable politique et pourquoi à ce moment de la discussion ? A ce moment de la discussion, parce qu'il m'est apparu qu'il était nécessaire d'entendre toutes les opinions, de confronter tous les points de vue. Je dois vous dire très simplement qu'il m'a rarement été donné, depuis treize ou quatorze ans que je siège dans cette enceinte, d'assister à un débat aussi complet et aussi digne de notre Assemblée. (*Très bien !*)

Donc je crois pouvoir dire que tout a été librement exprimé. Il reste les articles. Il reste le préalable politique.

Préalable politique au sujet d'une loi qui tend à imprimer un sens totalement neuf à notre défense nationale en la dotant d'une des armes les plus terrifiantes que les hommes aient inventées dans leur science, et aussi un peu dans leur folie, mais ce n'est pas tout à fait notre fait.

Préalable politique, mesdames, messieurs, parce que la force armée doit toujours être considérée, quand on l'examine dans la paix d'une enceinte comme celle-ci, en deux temps et à deux époques supposées différentes : la première, c'est le temps de paix ; la seconde, c'est le temps de guerre.

En temps de paix, l'armée est toujours le moyen d'une politique. En temps de guerre, l'armée se bat. Elle a pour mission de gagner la bataille. Bien souvent, elle ignore les impératifs de la politique. L'histoire contemporaine que nous avons vécue en donne de multiples exemples. Vous savez parfaitement que c'est pour gagner la guerre que la Normandie a été choisie comme point de débarquement. Ce n'était peut-être pas un bon point politique, mais l'armée doit gagner la guerre.

Dans la guerre donc, l'armée rend coup pour coup. Elle est semblable à ce lutteur, à ce boxeur qui sur un ring enchaîne un coup à l'autre ; mais en temps de paix, la politique doit commander et comme tout le monde, dans le fond de son cœur, souhaite que les armes terrifiantes dont il s'agit n'aient pas leur usage, c'est, si vous le voulez bien, au temps de paix que nous allons surtout penser.

Je ne veux pas d'ailleurs, mesdames, messieurs, revenir sur les critiques qui ont pu être formulées à l'encontre de cette technique militaire. Elle dépasse un peu ma compétence et j'ai bien l'impression, à avoir entendu les uns et les autres, qu'il y a de grandes controverses. Non, ce que je veux dire, c'est que cette réorganisation partielle de notre armée rentre dans un cadre politique.

Alors, là, monsieur le Premier ministre, je dois tirer les conséquences d'un état dont je vous dis très simplement — et vous savez que je n'ai pas l'habitude de mâcher mes mots — que je ne vous en tiendrai pas rigueur, ni ne vous l'imputerai à fait ou à cause ; mais il reste que la puissance territoriale française s'est restreinte.

La France, qu'on le veuille ou non, est devenue puissance continentale. A ce titre, je dois vous dire que j'estime, du plus profond de mon cœur, que la seule voie possible pour notre pays maintenant, c'est l'Europe, l'Europe tout de suite et dans sa formule la plus achevée, et je vais jusqu'au bout, l'Europe intégrée. (*Vifs applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

Pour cette raison, j'estime que le préalable politique devait être posé. Si la création de cette force de frappe pouvait avoir pour effet de précipiter l'intégration européenne, je dirais alors : peut-être faut-il en passer par là ! Mais hélas ! j'ai le sentiment profond, et au fond de vous-mêmes vous l'avez tous, que cette création de force de frappe, si elle sera médiocre force de dissuasion, va être force de dissension sur le plan européen. (*Murmures au centre droit.*)

Alors, mesdames, messieurs, ne faut-il pas, avant que nous nous lancions dans ce programme qui va nous donner, paraît-il, dans dix ans des moyens puissants qui ne seront d'ailleurs pas à la mesure des autres, n'est-il pas nécessaire que maintenant le Parlement entende de la part du Gouvernement des explications formelles et précises, mieux encore — c'est là le sens de ma question préalable — qu'il y ait accord sur la politique européenne de la France entre le Parlement et le Gouvernement, car, dans cette optique de formation européenne, c'est nous qui sommes responsables !

Je demande maintenant au Sénat — ce seront mes derniers mots — posant le problème politique, si le Gouvernement n'accepte pas ce débat préalable et cet engagement réciproque entre le Gouvernement et le Parlement suivant des formes qui existent — il le sait parfaitement — dans la Constitution, je demande au Sénat de ne pas accepter de voter ce bouleversement de nos forces militaires. Il entraîne à mes yeux trop de périls pour la patrie pour que je puisse en faire le sacrifice à quiconque. (*Vifs applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. de Chevigny, contre la motion.

M. Pierre de Chevigny. J'ai choisi, mes chers collègues, de m'opposer à la motion portant question préalable, donc suspension immédiate du débat, pour deux raisons : d'abord parce qu'il s'agit d'une initiative de procédure mauvaise en soi, peu conforme à l'idée que certains d'entre nous se font du rôle du Sénat et illogique, surtout dans ses résultats pratiques ; ensuite, parce que le projet qui nous occupe depuis quelques jours, résumé à sa signification essentielle, dégagé de tant de considérations pseudo-techniques sur lesquelles beaucoup se sont étendus et dans lesquelles certains se sont un peu empêtrés (*Sourires*), dégagé aussi de son contexte politique le plus brutal et le plus aigu, ce projet, dis-je, résumé à son sens profond, mérite d'être étudié par nous, d'être discuté par nous, article par article, d'être repoussé ou adopté, mais non pas escamoté ! (*Applaudissements au centre droit.*)

M. Pierre de La Gontrie. Cela, c'est pour l'Assemblée nationale !

M. Pierre de Chevigny. Voilà deux raisons qui réclament votre attention et je vous en remercie par avance.

D'abord, sur la procédure, le Sénat a le privilège, mes chers collègues, de décider après l'Assemblée nationale. Il se trouve placé à un stade ultérieur de la réflexion législative. On compte généralement sur nous pour aller plus loin que l'Assemblée nationale, pour choisir sur le fond et, après les choix de l'Assemblée nationale qui sont souvent passionnels, pour ne pas s'arrêter là où elle s'est arrêtée.

Or qu'allons-nous faire ? Nous allons exactement nous arrêter là où s'est arrêtée l'Assemblée nationale, c'est-à-dire après sa discussion générale, avant qu'elle ait eu le loisir d'étudier le texte, exactement comme si tout ce que nous avons entendu depuis deux jours n'avait en rien modifié notre connaissance, ou notre ignorance, du sujet et comme si la question en était restée au point où l'Assemblée nationale a été obligée de l'abandonner.

Un sénateur à gauche. Par qui ?

M. Pierre de Chevigny. Le reproche d'avoir stoppé le débat avant la discussion même du texte a été fait à l'Assemblée nationale au Gouvernement et je conçois parfaitement, en ce qui me concerne, la valeur de ce reproche.

Le débat a été arrêté, a-t-on dit, au moment où les positions allaient se fixer, où les choix pouvaient s'exprimer. Et ici, où nous avons le loisir d'étudier le texte à fond, nous arrêterions également le débat avant le moment où les positions pourraient se fixer et les choix sérieusement s'exprimer ! (*Applaudissements au centre droit.*)

Bien plus, il me paraît que l'adoption de la motion préalable entraînerait une conséquence illogique, absurde peut-être, parce que le projet est soumis à la procédure d'urgence et qu'il ne fera l'objet que d'une lecture, celle qui a eu lieu à l'Assemblée nationale et celle que présentement nous poursuivons, ou que nous achevons, suivant votre choix ; une seule lecture après laquelle la commission de conciliation sera nommée et réunie.

M. Pierre de La Gontrie. C'est inexact.

M. Pierre de Chevigny. Monsieur de La Gontrie, vous nous le démontrerez !

Cette commission paritaire comprendra un nombre égal de députés et de sénateurs. Les députés arriveront avec leur texte, c'est-à-dire celui du projet gouvernemental, dans lequel ont été introduits plusieurs amendements que le Gouvernement a acceptés et qui avaient été votés dans les différentes commissions, texte que les députés ont refusé de repousser et qui a été considéré comme voté (*Murmures*). Quel texte auront entre les mains les sénateurs ? Aucun ! Peut-on appeler conciliation une telle opération, alors que les députés présenteront un texte et que les sénateurs n'en auront aucun ?

Au contraire, si nous refusons l'ensemble de la loi — admettez que nous la refusions, et c'est le plus beau de nos droits ! — mais après avoir voté au cours du débat sur les articles un certain nombre d'amendements, ces derniers au moins pourront être retenus par nous avec leur valeur d'orientation, leur valeur indicative et apporter une contribution, une contrepartie à ce que l'Assemblée nationale pourra offrir comme thèse et comme texte.

Je ne vois rien là qui puisse soulever les passions, tout au plus une controverse d'ordre juridique que je crois trancher. Nous devons poursuivre le débat parce qu'en l'arrêtant actuellement, je viens de le dire, nous l'arrêterions au stade même où l'Assemblée nationale l'a laissé, ce qui n'est pas notre rôle, qui est un rôle législatif ultérieur ; c'est également parce qu'il est injuste de reprocher d'avoir arrêté là-bas ce que nous entendons arrêter nous-mêmes ici au même moment et, enfin, parce que devant une commission de conciliation nous arriverons les mains vides et que notre position sera, de ce fait, absolument négative.

Dans un second argument, je voudrais attirer votre attention sur le fond même du projet, car mes qualités de procédurier ne sont pas assez certaines pour que je me fatigue à employer des arguments de procédure si je ne pensais pas que le fond du sujet le méritât. Je voudrais, sur le fond, négligeant des aspects que je qualifierai de secondaires, essayer simplement d'éveiller chez vous un scrupule, non pas pour orienter votre vote sur le fond, vote positif ou négatif — je respecte beaucoup trop la position que chacun prendra et d'avance, pour chacun, je la considère comme bonne — mais simplement pour faire sentir à certains que les choses ne sont pas si simples et qu'elles méritent l'étude.

Je vais d'abord m'offrir le luxe de définir en quelques mots mes propres positions, tant il est vrai que la sincérité n'a pas peur du ridicule. Je suis persuadé que certaines de ces positions vous les reconnaîtrez comme vôtres et que nous partirons au moins du même point, si nous devons arriver à des objectifs différents.

Grâce au Sénat, depuis que j'y suis entré, grâce à vous par conséquent, je vis depuis deux ans dans une atmosphère de « spécialisation » — je mets le mot entre guillemets car je n'en suis pas au point de technique de certains de mes collègues et je pense à M. Edgard Pisani et à d'autres — de réflexions d'ordre nucléaire, de commerce, pas au sens où notre collègue M. Carcassonne l'entend couramment...

M. Roger Carcassonne. Pourquoi dites-vous « couramment » ? Je n'en ai parlé qu'une fois ! (*Rires.*)

M. le président. Cela a suffi, semble-t-il, pour que l'on vous comprenne ! (*Sourires.*)

M. Pierre de Chevigny. Je voulais préciser de quel commerce il s'agissait et chacun l'a d'ailleurs parfaitement compris.

De plus, ces deux années m'ont pénétré de la valeur profonde de l'Alliance atlantique. C'est un lieu commun ? Tant mieux ! Encore est-il précieux d'avoir pu rendre ses idées plus solides par la fréquentation des états-majors stratégiques et des bases nucléaires à travers le monde, par la lecture d'un certain nombre de traités également. Elles m'ont persuadé de la valeur de l'O. T. A. N. Je considère que c'est l'Alliance atlantique qui a garanti notre liberté depuis quinze ans, qui a assuré notre sécurité nationale, ce qui est justement le but unique de toute défense nationale.

Enfin, indépendamment un peu du sujet qui nous occupe — car j'admire la liaison qui a été faite constamment entre la défense nucléaire d'une part et l'Europe de l'autre — je suis depuis 1945, immédiatement après mon retour de la guerre, d'une façon active un Européen convaincu, un Européen d'une Europe organique et non pas sentimentale ! (*Murmures.*) Oui, en 1945 ! Les premières équipes de Daniel Villey, professeur de droit, auxquelles j'ai participé, datent de décembre 1945.

Cela dit, c'est dans cet état d'esprit et partant de ces données que je partage avec beaucoup d'entre vous en ce qui concerne l'Europe — et beaucoup d'Européens, me semble-t-il, se sont confirmés ces derniers jours, et même ces dernières heures — que je me pose la question suivante : pourquoi une force de frappe ?

Je considère en effet qu'il y a de la mauvaise foi, d'une part à déclarer que la force de frappe n'a aucune espèce d'intérêt, aucune espèce de valeur réelle, d'autre part à dire que s'il s'agissait de la donner à d'autres, on la leur donnerait, comme si l'on réservait des cadeaux de nulle valeur à ses amis ! (*Sourires.*)

Il faut donc se poser la question très précisément. Si je considérais que la force de frappe n'avait pas de valeur, comme tant d'orateurs l'ont expliqué, je ne me permettrais pas de la voter, même dans d'autres circonstances politiques, même en faveur d'autres responsables politiques.

La réponse essentielle que je fais et que je vais développer devant vous est la suivante : je crois l'armement nucléaire de la France nécessaire pour conserver la force et la valeur de l'Alliance atlantique.

Depuis 1949, mes chers collègues, en effet, l'Alliance atlantique a bien évolué. Partie du stade où la force stratégique américaine toute puissante couvrait de son ombre et garantissait totalement la sécurité de tous ceux qui étaient membres de l'Alliance, nous sommes arrivés aujourd'hui à une situation légèrement différente et caractérisée d'abord par le fait que cette force stratégique américaine n'a plus le besoin technique qu'elle avait de notre continent comme base — en effet les engins peuvent partir directement du continent américain ou

être placés sur des bases mobiles parcourant les océans — ensuite par une évolution d'ordre moral : lorsqu'il y avait une supériorité totale de la force américaine, il était certain que cette force représentait une garantie totale pour tous ceux qui étaient couverts par elle, mais à partir de l'instant où s'établit l'équilibre de la terreur, il est certain aussi que déclencher la bataille nucléaire revient à un suicide partiel et important pour le pays qui la déclenche, ce pays fût-il l'Amérique. Dans ces conditions, on peut se demander si la certitude que nous avions, que pouvait avoir tout Européen de voir le drame menacer à chaque instant quiconque s'attaquerait à un pays de l'Europe vaudra encore de la même façon à partir du moment où pour l'Amérique la certitude d'une destruction partielle existe.

Alors, devant cette évolution, qui est un fait et que les responsables de la défense nationale doivent considérer en face, devant cette certitude d'évolution il y a deux positions extrêmes qui me paraissent l'une et l'autre inacceptables. La première, à d'autres tribunes que celle-ci, a été explicitée de façon déplaisante. « Est-ce donc que les alliés qui nous défendent sont prêts à partir ? Certes, ils ne se sont guère montrés nos amis depuis 1945.... » et autres fadaises plus ou moins opportunes sur lesquelles je n'insisterai pas. Elles sont maladroites et également très injustes.

Il y a une autre position qui consiste à dire que la question ne se pose pas, que la force nucléaire américaine sera toujours à notre service, toujours dans les mêmes conditions et toujours avec la même valeur de certitude.

Mes chers collègues je me permets de rappeler ici ce que j'ai dit une fois en commission de la défense nationale, à savoir que les pays qui vieillissent, que tous les pays évolués connaissent à un moment ce mythe de la forteresse. La Chine a construit sa muraille et vingt pays ont fait ensuite... (*Murmures sur certains bancs au centre.*) Je ne vois pas ce qui vous choque dans le fait que la Chine ait construit sa muraille. (*Applaudissements au centre droit.*) Puis, vingt pays ont, en trois mille ans, cristallisé leur besoin de sécurité, ont voulu protéger définitivement leurs valeurs acquises derrière d'autres murailles, et ma maison personnelle et familiale est située en avant de l'une d'elles, elle s'appelle la ligne Maginot.

Il faudrait se garder de ce mythe de la forteresse. Il n'y a pas de certitude acquise une fois pour toutes par une dépense importante qui mette à l'abri un pays riche, évolué, raffiné et vieillissant, de toute attaque extérieure. Ce n'est pas vrai. Aucune muraille n'arrête le temps ou les forces vives de l'humanité en marche. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

C'est pour cela, mes chers collègues, que la position des responsables — nous le sommes tous ici — de la défense nationale me paraît se situer entre la première et la seconde position. Cette position n'est jamais statique. La philosophie nucléaire, si je me permets ce pédantisme, ne peut être que dynamique. Elle doit prévoir constamment l'évolution. Elle ne se situe que devant des perspectives constamment changeantes et cette position consiste à dire : Pour que la force stratégique américaine, pour que l'alliance atlantique gardent toute leur valeur, pour que nous restions totalement protégés par l'une et par l'autre, il faut dédoubler l'O. T. A. N., il faut l'asseoir maintenant large ment sur les deux rives de l'Océan. Tant que l'O. T. A. N. restera d'un seul côté dans sa force vive et réelle, il n'est pas certain que sa valeur demeure ce qu'elle a été. Or, notre but,à nous, ici, doit être de faire qu'en 1970 cette alliance atlantique garde la valeur qu'elle avait en 1949.

Alors seulement, lorsque nous aurons ici sur le continent — et je vais vous dire tout à l'heure de quelle manière on peut envisager une force continentale... (*Murmures sur certains bancs au centre et à droite.*) J'ai encore quelques instants sur mon temps de parole. (*Interruptions.*) Je suis désolé. Un seul orateur s'exprime contre ; je suis celui-là. J'ai eu beau m'intéresser depuis deux ans aux questions nucléaires, je n'ai pamais embarrassé la tribune. (*Applaudissements au centre droit.*)

M. le président. Vous l'avez même toujours occupé avec beaucoup de courtoisie.

M. Pierre de Chevigny. Je vous remercie. Depuis un an et demi que je suis entré au Sénat, après une fugue à l'Assemblée nationale, je n'ai même pas pris la parole. Je considère que je puis vous ennuyer jusqu'à minuit moins vingt. (*Sourires.*)

Dès l'instant où existera une force stratégique, une force nucléaire continentale, se poseront obligatoirement du jour au lendemain — elles se posent presque déjà depuis que l'on en parle ici — les questions de coresponsabilité, les questions de codécision. Mes chers collègues, il n'y a pas de coopérative sans coopérateur et je vous assure que les conventions de coresponsabilité sont extrêmement délicates et qu'elles n'ont de raison d'être qu'entre gens qui possèdent l'arme nucléaire. Elles se posent entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne et actuellement une sorte de convention fait que, s'agissant d'une attaque directe contre les pays intéressés, chaque pays est libre d'utiliser la force nucléaire à sa guise, tandis que dès qu'il s'agit d'un pays tiers, il y a immédiatement codécision.

C'est vous dire que l'intégration est chose délicate et qu'en matière de force nucléaire je ne vois pas comment on pourrait la créer *a priori*. Bien plus, avant qu'elle n'existe en matière de décision, l'unité doit se faire en matière de fabrications d'armements et je suis persuadé que l'évolution normale des choses est que les Etats-Unis viennent en aide à la France, dans le domaine des fabrications, pour lui permettre de rattraper dix ans de retard en matière grise, en industrie, en recherche scientifique, en armement, mais en revanche il n'y a aucune raison pour que les Etats-Unis s'intéressent à notre armement, s'il n'existe pas.

C'est pourquoi je crois que la meilleure façon de maintenir sa valeur à l'Alliance atlantique, c'est d'abord de l'asseoir des deux côtés de l'Océan ; c'est ensuite de se rendre compte qu'aucune conférence, qu'aucun témoignagne de bonne volonté, fût-ce même une rupture de discussion en son milieu, ce soir, n'aurait le même résultat au point de vue pratique pour notre sécurité. Posons d'abord la première base d'un armement européen et vous me permettrez là-dessus d'en passer à l'Europe. (*Interruptions sur divers bancs au centre et à droite.*)

Oui, j'en ai encore pour cinq minutes. Tant pis pour vous. (*Applaudissements au centre droit.*)

S'agissant de l'Europe, je ne crois pas qu'on puisse raisonnablement dire, comme un amendement l'a prétendu, que l'intégration politique de l'Europe devrait précéder toute construction nucléaire en matière d'armement sur le continent européen. Ce n'est pas sérieux, car il s'agit de continuer les recherches entreprises depuis six années. Il s'agit de continuer des préparatifs et des explosions qui sont pratiquement les seules expérimentations définitives, même en matière purement scientifique, et je crois qu'il est impossible de souhaiter d'abord une intégration politique préalable à: longue échéance et ensuite une réalisation nucléaire commune.

En revanche, on peut penser que des réalisations du genre de la force de frappe, parce que ce sont des réalisations pratiques, entraîneront presque obligatoirement des pas en avant vers l'unification européenne, comme en aurait entraîné indiscutablement la communauté européenne de défense — dont je fus à l'époque l'un des rares partisans de mon entourage — et beaucoup plus que des conférences visant à l'unification européenne.

Laissez-moi m'expliquer sur ce point. Dans une époque où l'on considère que les nations qui possèdent la force nucléaire ne se suicideront pas pour autrui, où le drame nucléaire est trop total pour que quiconque l'engage par solidarité pour un tiers, il faut être honnête et dire qu'une force française unique, isolée, nationale, ne serait d'aucune couverture, d'aucune sécurité pour nos voisins de l'Europe. On peut se demander si, pour le Sud de l'Italie, pour le Nord de la Norvège, pour Berlin, qui représente tout de même un pion essentiel, la force nucléaire française aurait sa valeur de menace car — c'est ce qu'il faut considérer — si l'on se place après l'explosion de la bombe, on se place toujours trop tard pour raisonner sainement. L'axiome est juste, qui veut qu'une bombe efficace ne soit confiée qu'à l'autorité politique qui couvre le territoire qu'il s'agit de défendre ; on s'aperçoit donc assez vite que la seule bombe européenne qui sera efficace sera celle qui sera confiée à un gouvernement unifié de l'Europe. (*Applaudissements sur un certain nombre de bancs à gauche et sur divers bancs à droite et au centre.*)

Voilà comment, par une conclusion abstraite, on peut prétendre que l'Europe sera finalement protégée par une force européenne ; mais de là à vouloir dire que cette force européenne peut être réalisée au départ avec des gens qui n'en ont ni le désir jusqu'à présent, ni les moyens, il y a un pas que peut seul franchir certain accommodement avec la mauvaise foi.

Voilà, mes chers collègues, ce que je pense à la fois sur le plan de la procédure de la motion et quant au fond du sujet, sur son importance capitale, sur le fait qu'il ne peut pas être réglé en deux mots. Beaucoup de discours que nous avons entendus n'étaient que des thèses et j'aurais voulu simplement éveiller chez vous quelques scrupules à vouloir le trancher avant même d'en avoir discuté.

J'aurais beaucoup de choses à dire que je me garderai de prononcer. Je voudrais simplement, en terminant, signaler que je ne suis pas tombé de la dernière pluie et que je me rends parfaitement compte qu'il s'agit d'une question de circonstances et de personnes. (*Dénégations sur divers bancs.*)

Je voudrais alors signaler, d'une façon très large et très polie, qu'il s'agit tout de même d'objets qu'on n'hésiterait pas à donner dans d'autres circonstances à d'autres gouvernements. (*Protestations à gauche. — Applaudissements au centre droit.*) Enfin je me demande si je n'ai pas le droit de répéter que, les

circonstances étant différentes et les hommes aussi, ce projet ne rencontrerait vraisemblablement pas d'opposition. Et, qui mieux est, je le comprends parfaitement.

Mais je veux rappeler à tous ceux qui ont gardé la vue de l'avenir et quelque bon sens, que ce projet entraîne quinze ans de défense nationale et que les hommes à qui il serait refusé passeront bien avant, et la plupart d'entre nous par la même occasion. (*Sourires.*)

Je redoute donc beaucoup que nous refusions l'automobile à cause du personnel du garage ou à cause de l'horizon qui nous est montré au bout de la route et que nous voulions à cause de cela partir à pied. Je comprends parfaitement que nous refusions l'automobile...

M. Bernard Chochoy. Et le *Mirage.*

M. Pierre de Chevigny. Chacun a le droit de penser, soit comme vous, que le *Mirage* en est un vrai, soit comme notre collègue M. Soufflet, qui nous l'a exposé d'une façon excellente et beaucoup trop modeste, que le *Mirage* a plusieurs mérites techniques. Notre collègue est mieux placé que nous pour en parler. Cet appareil à un grand mérite, et « notamment sur le plan économique », de permettre de suivre à une industrie aéronautique pour laquelle nous avons dépensé depuis la guerre un nombre important de milliards. Si je voulais entrer dans la question technique, je vous ferais connaître mon avis personnel... (*Rires.*)

M. Chochoy, avec lequel j'entretiens des sentiments d'amitié, fait signe que c'est parfaitement inutile et je partage son point de vue. (*Sourires.*)

Je déclare en terminant que nous avons tous le droit de refuser ou d'approuver ce projet. Mais, en toute conscience et avec une sincérité totale, j'affirme que nous ne pouvons refuser de discuter un sujet aussi grave. Nous n'avons pas le droit de le faire avant de l'avoir analysé dans le texte et avec les amendements qui nous sont proposés. Je ne crois pas que nous ayons le droit de nous fonder sur un sentiment passager : en matière de défense nationale, de défense à long terme, comme c'est le cas ici, un seul sentiment doit nous unir : celui de notre responsabilité d'avenir, celui de la solidarité. Un terrible danger menace les hommes ; ceux que nous représentons ici méritent que nous vidions ce sujet de son contenu, et non pas que nous l'abondonnions avant de l'avoir entamé. (*Applaudissements au centre droit ainsi qu'au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

M. André Maroselli, *rapporteur de la commission des finances.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. La commission des finances, qui s'est réunie hier, a délibéré sur la motion préjudicielle de M. Marcilhacy. Pour être sûr de traduire fidèlement la pensée de la commission, je l'ai notée sur le papier.

Ainsi que je l'ai indiqué à la fin de mon exposé, la commission des finances, dans sa majorité, s'est prononcée pour le rejet du projet de loi dans son ensemble. Elle n'a pas procédé à l'examen des articles et dans ces conditions je crois pouvoir dire que votre commission des finances ne s'oppose pas à la motion préjudicielle qui vous est présentée.

Je préciserai cependant que, malgré cela, elle entend garder sa liberté d'action à l'égard du projet de budget militaire qu'elle aura à examiner ces jours prochains.

M. Michel Debré, *Premier ministre.* Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. L'importance du débat qui s'est ouvert hier n'a échappé à personne. Il met en cause notre défense nationale dans son aspect de base : la modernisation de notre appareil militaire. Il met en cause également, non une politique extérieure, dont les principes sont constants, mais la conception du rôle et des possibilités de la France à l'intérieur de ses alliances. Il était donc normal qu'un tel débat soit passionné et de la meilleure passion du monde. La plupart des critiques ont été effectivement passionnées ; ma réponse le sera tout autant. (*Rires et applaudissements au centre droit.*)

L'an dernier, une demande quasiment unanime a été adressée par l'une et l'autre assemblées au Gouvernement. Celles-ci lui ont demandé une loi de programme pour l'appareil militaire de la nation, son appareil atomique et les engins. Vous voyez que, pour le Gouvernement, obéir au Parlement n'est pas toujours récompensé.

Comme je l'ai déclaré devant votre commission, il était nécessaire que les assemblées posent ce problème et il nous était possible, cette année, de vous présenter une loi de programme. En effet, si, au cours des années antérieures, chaque budget que vous aviez à discuter comportait des crédits importants pour les applications militaires de l'énergie atomique, et cela depuis plus de dix ans, si, depuis quelques années également des crédits d'études pour des engins figuraient dans les budgets, un fait nouveau au moins et même deux justifiaient une loi de programme.

Le premier de ces faits a été, au début de cette année, l'explosion ou plutôt les explosions de Reggane. Interrompant cet après-midi un des orateurs — c'était, je crois, M. Guy Petit — j'ai rendu hommage rapidement aux savants, aux techniciens, aux ingénieurs, aux officiers grâce à qui ces explosions ont été possibles et je voudrais, au début de cette discussion comme je l'ai fait à l'Assemblée nationale, rendre les titulaires de la représentation nationale sensibles à la valeur éminente et exceptionnelle des travaux accomplis par le commissariat à l'énergie atomique et par la direction militaire des fabrications d'armements. C'est en effet à leur patience, à leur travail, sans aucune participation de techniques ou de connaissances dues à l'étranger, que la France, que la nation française est entrée, même si cela n'est pas officiel du point de vue politique, dans le cercle étroit des nations qui savent employer l'énergie atomique à des fins civiles et militaires. Il est bon, je crois, que le Parlement reconnaisse l'hommage que nous devons aux savants, techniciens, ingénieurs et officiers qui ont travaillé depuis tant d'années pour les explosions de Reggane du début 1960. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite.*)

Un autre fait a rendu possible cette loi de programme. Je l'ai évoqué également cet après-midi et il est important : pendant quelques années ont été mises à l'étude, au commissariat à l'énergie atomique, les possibilités pour la France de construire une usine de séparation des isotopes, permettant d'obtenir l'uranium enrichi nécessaire à la fabrication de la seconde génération de bombes. Au moment où les premières bombes éclataient à Reggane, les savants et les techniciens français arrivaient, à peu de chose près, à la fin de leurs études préalables et permettaient à la France de construire l'usine de séparation des isotopes.

Un des orateurs, cet après-midi, a fait un parallèle entre les deux années exigées en Grande-Bretagne pour la construction d'une telle usine et les quatre années exigées en France. La réponse est facile.

M. Guy Petit. J'ai dit en 1966.

M. le Premier ministre. Il s'agit d'un délai compris entre quatre et cinq ans. Vous avez commis une erreur.

M. Guy Petit. C'est M. Dorey qui l'a commise.

M. le Premier ministre. Je ne savais pas que M. Dorey avait fait cette erreur, mais il faudra entre quatre et cinq ans pour la construction de cette usine. Deux ans et demi ont suffi à l'Angleterre ; mais notre projet est plus important que le projet britannique ; de plus, contrairement à nous, le Gouvernement britannique a disposé des connaissances techniques et scientifiques de notre allié américain. C'est là le fait essentiel qui justifie et explique la plus grande lenteur de la construction de notre usine.

Revenant à la loi de programme, certaines options étaient possibles. Quelle était la loi de programme que nous allions offrir aux deux assemblées ? Nous pouvions nous contenter de présenter simplement cinq années de fabrication de bombes atomiques ou cinq années d'études en ce qui concerne les engins. On nous aurait fait alors le reproche de laisser de côté l'arme conventionnelle. Nous pouvions également présenter une loi de programme uniquement technique et financière, sans indiquer l'emploi éventuel de cette arme.

Une autre hypothèse était possible. Elle a été évoquée par M. Pisani et consistait à faire une loi de programme établissant le système militaire futur de la France ; mais c'était là une tâche impossible. Il est impossible d'envisager ce que sera l'ensemble de notre appareil militaire dans cinq ans, et ceci pour deux raisons. D'une part, les opérations de pacification en Algérie empêchent de faire un projet à longue échéance pour l'organisation de l'armée. D'autre part, il faut savoir que nous vivons une période de changements fréquents pour toutes les armes, si bien que la loi de programme qui vous est présentée correspond à une hypothèse intermédiaire. En outre, elle comprend les éléments d'une force de dissuasion atomique, représentés par la fabrication de certaines bombes, la construction de l'usine de séparation des isotopes, les avions capables, dans un premier temps, de porter ces bombes et, par ailleurs, les crédits nécessaires pendant les cinq ans pour achever l'ensemble des études en ce qui concerne les vecteurs téléguidés. A cette première partie de la loi de programme, nous avons ajouté deux autres parties : la loi de rééquipement partiel de l'armée de terre et une loi de programme pour l'air et pour la marine.

La commission de la défense nationale de l'autre assemblée nous a demandé quelques virements ; elle nous a demandé aussi d'assouplir le plafond général des dépenses. Nous avons accepté

ces amendements. Je n'y reviens pas. M. le ministre des forces armées, au début de ce débat, vous a donné sur ce point toutes les explications nécessaires.

Trois ordres de critiques ont été formulées à ce projet ; une critique militaire : il est, dit-on, inutile et inefficace ; une critique financière : il est excessif dans son coût par rapport aux possibilités du revenu national ; enfin — et c'est la plus importante — une critique de politique générale : ce projet manifeste une mauvaise conception du rôle de la France.

Je vais reprendre rapidement les deux premières critiques et, naturellement, je m'étendrai plus longuement sur la troisième.

La première critique, c'est la critique militaire. On nous dit : votre projet est inutile ou inefficace. Comme l'a dit M. de Chevigny, ceux mêmes d'ailleurs qui disent qu'il est inutile ou inefficace le trouveraient, le cas échéant, utile et efficace dans un autre contexte politique. Chacun d'entre vous doit savoir deux choses : la modernisation de notre appareil militaire est militairement indispensable et elle est aussi économiquement utile.

Cette modernisation est militairement indispensable. J'ai entendu quelques orateurs opposer, encore hier et aujourd'hui, l'armement atomique moderne et l'armement conventionnel. C'est une distinction que l'on pouvait faire il y a une quinzaine d'années, lorsque l'armement atomique sous la forme de bombes venait s'ajouter à l'armement conventionnel et d'ailleurs modifiait déjà certaines de ses apparences. Mais, de plus en plus, la science atomique, comme la science des vecteurs et des engins, transforme l'armement conventionnel. A partir du moment où se développe sous toutes ses formes l'emploi militaire des engins téléguidés ou l'emploi militaire de l'atome, il n'a a pas d'avion, il n'y a pas d'artillerie, il n'y a pas de marine ni d'infanterie qui puisse échapper en fin de compte à la transformation.

Quand j'entends discuter de certaines hypothèses d'attaques conventionnelles ou d'attaques atomiques, je voudrais que ceux qui évoquent ces hypothèses sachent que l'évolution est telle qu'il sera difficile bientôt d'envisager des armées conventionnelles qui n'auront pas des engins tactiques, voire des engins d'infanterie conçus à partir de la science atomique ou des engins téléguidés.

Plus on va — et l'évolution des dix dernières années sera sans doute suivie d'une évolution encore plus rapide — plus on abandonne la distinction entre armée conventionnelle et armée technique ; il n'y a plus, en fait, que l'armement moderne qui vient transformer les conditions d'emploi de l'armée classique et la différence s'estompe peu à peu entre les deux types d'armées.

Dès lors, ne pas vouloir la modernisation de notre défense nationale, vouloir se contenter d'une forme d'armement classique, c'est en réalité, je vous le dis, refuser progressivement une défense nationale, une défense tout court adaptée à ces réalités et à ces objectifs nécessaires. La modernisation de notre appareil militaire est indispensable. (*Applaudissements au centre droit.*)

La modernisation de notre appareil militaire est utile du point de vue industriel. Ce qu'a dit M. Longchambon m'évitera un trop long développement. La technique de l'atome, la technique de l'engin téléguidé font appel à ce qu'on peut appeler la science et l'industrie de pointe. Une fois de plus, les exigences de la défense sont une aide nécessaire à la création et au développement des industries qui, même du point de vue civil, peuvent être considérées comme les industries d'avenir. Laboratoires et usines chercheurs et techniciens consacrés à ces manifestations militaires de l'atome ou des engins sont en même temps les laboratoires et les usines, les chercheurs et les techniciens de l'ère économique de demain.

L'effort qui est demandé est, en fin de compte, non pas seulement un effort militairement indispensable ; c'est aussi, pour la nation, un effort économiquement et industriellement utile.

Voilà pour la critique militaire tendant à affirmer le caractère inutile ou inefficace de l'effort qui vous est demandé.

Cette critique militaire est suivie d'une critique financière.

On nous dit que l'effort financier est trop lourd pour la nation.

Mesdames, messieurs, un pays comme la France doit réserver une part notable de son revenu à sa défense. Je mets en garde tous les orateurs contre cette tendance que j'ai sentie, qui est naturelle et qui les pousse à dire que les alliances, alliance européenne et alliance Atlantique, ont pour conséquence d'alléger notre responsabilité parce que nos alliés viennent prendre une part de notre défense. Mais il faut voir aussi qu'un pays qui n'est pas isolé, qui ne se veut pas isolé, qui a des alliances, doit également faire un effort pour participer à la défense des autres. Dire qu'il n'y a pas de défense isolée et qu'il faut compter sur les alliances, à certains égards, exige d'un pays comme la France, non seulement qu'il continue à faire un effort financier pour sa propre défense, mais qu'il justifie, le cas échéant, l'aide que ses alliés lui apporteront par la possibilité où il sera d'offrir lui-aussi son aide. Il y a toujours une réciprocité et, dans le cas d'un pays comme la France — c'est un des caractères des alliances européenne et Atlantique — cette responsabilité à l'égard de ses partenaires et de ses voisins est une de celles que nous ne pouvons pas éluder.

A l'intérieur du budget de l'Etat, y a-t-il un choix à faire, une priorité à établir ? Je me bornerai, sur ce problème financier, à lire un passage d'une note de M. le sénateur Armengaud qui résume exactement la thèse du Gouvernement dans les termes suivants : « Les dépenses envisagées n'ont rien d'exorbitant. Elles reprennent annuellement 4 p. 100 du budget soit un chiffre de l'ordre de grandeur des erreurs de calculs prévisionnels en la matière. Au surplus — et c'est ce qui est essentiel — elles s'inscrivent dans le budget militaire global et constituent, en fait, un transfert de dépenses à l'intérieur d'un même budget, celui de la défense nationale. »

D'ailleurs, en vérité, la commisison de la défense nationale de l'Assemblée a fait au projet le reproche inverse.

Elle a estimé que l'effort demandé était probablement insuffisant. Nous avons dû envisager — nous l'avons d'ailleurs fait bien volontiers comme un orateur cet après-midi l'a également demandé — que les économies qui pourraient être faites au cours des années à venir sur d'autres dépenses militaires puissent servir par priorité à renforcer les crédits inscrits à la loi de programme.

Si la critique militaire et la critique financière sont aisément écartées, et en tout cas si j'ai bien compris, ne jouent pas un très grand rôle dans ce débat, il n'en est pas de même pour la critique de politique générale. La critique qui nous est adressée, je peux la résumer de la manière suivante : le projet de loi de programme qu'on vous demande de voter est un instrument par lequel le Gouvernement affirmerait un changement de politique extérieure et ce projet de loi de programme qui serait du point de vue militaire insuffisant, serait, à entendre certains des orateurs, politiquement décisif. Il manifesterait sinon un désir de renverser les alliances, en tout cas une volonté manifeste d'affaiblir le pacte Atlantique et une négation de la défense européenne.

Le ministre des affaires étrangères a répondu en grande partie à ces critiques, mais je vais, après lui, reprendre les idées essentielles.

La France est dans le monde libre. Il ne peut en être autrement. Ce serait trahir notre vocation, ce serait trahir nos intérêts, ce serait trahir notre civilisation que de ne pas reconnaître ce fait éclatant : nous appartenons au monde libre et ce fait empêche, vous le savez, des alliances avec le monde totalitaire car on ne constitue pas une alliance avec un empire totalitaire sans automatiquement tomber dans la servitude.

M. Adolphe Dutoit. Et avec Franco !

M. le Premier ministre. La solidarité occidentale n'est pas seulement nécessaire pour la défense du monde libre ; elle l'est aussi pour assurer par l'équilibre des forces les chances de paix qui restent encore dans notre monde.

Le Pacte atlantique est-il l'expression de cette défense du monde libre ? Devons-nous rester fidèles à ce Pacte atlantique ? La réponse a été apportée à différentes reprises. Je remercie le général Ganeval de l'avoir rappelée dans son discours. Il n'y a pas depuis deux ans d'autre affirmation que celle que je viens de faire. L'utilité d'un pacte atlantique pour la défense du monde libre est éclatante. Mais nous continuons de lui adresser deux critiques et de nous efforcer de lui apporter deux corrections, critiques et corrections que nous estimons indispensables pour assurer sa valeur comme élément de défense du monde libre.

La première critique, vous la connaissez tous maintenant, c'est que le Pacte atlantique au regard de certains de nos alliés et avant tout au regard des alliés américains a un caractère régional. C'est un défaut dont nous pensons qu'il faut le corriger. La défaite du monde occidental en Asie, les défaites du monde occidental au Moyen-Orient, les divisions du monde occidental en Afrique sont des conséquences directes de ce fait que le Pacte atlantique n'a pas été considéré par toutes les puissances occidentales, contrairement à ce que nous souhaitions, comme un instrument de défense solidaire contre toutes les menaces qui pèsent sur le monde libre, mais simplement comme un pacte militaire régional destiné à la seule Europe, à la seule attaque directe éventuelle du monde soviétique. (*Applaudissements au centre droit.*)

L'impossibilité de coordonner l'action politique du monde occidental en toute occasion, l'impossibilité de conjuguer utilement l'action des grandes nations en cas de crise sont des conséquences d'une conception trop étroite du pacte atlantique.

La deuxième critique porte sur le fait que l'organisation atlantique manque, depuis son origine, d'une direction politique.

Ou bien il n'y a pas de direction politique, ou bien seul le gouvernement américain représente cette possibilité de direction politique. Or, si à un moment donné, pour faire face à un danger immédiat comme ce fut le cas dans les premières années du Pacte atlantique on peut se contenter d'un système aussi insuffisant à la longue, si l'on veut la durée du Pacte atlantique, si l'on veut que ce Pacte représente vraiment un élément essentiel de défense du monde libre, il faut sortir de ce dilemme : ou bien impuissance par absence de direction politique ou bien, seule direction politique, l'attitude, les décisions du Gouvernement américain.

Quand nous faisons ces deux critiques, quand nous demandons la revision dans ces deux directions, nous sommes dans la vérité. Le monde libre forme un tout et les nations, dont certaines ont des parts de responsabilité plus importantes que d'autres, notamment certaines nations européennes, doivent prendre conscience de cet effort nécessaire pour la revision ou la réforme du Pacte atlantique ; mais, encore une fois, prendre cette attitude, ce n'est pas affaiblir le Pacte atlantique ; c'est considérer, au contraire, que la défense du monde libre exige un effort supplémentaire.

Il est vrai qu'en défendant avec force cette thèse, on nous objecte : vous vous écartez du gouvernement américain. Or, c'est la politique américaine qui est la principale sauvegarde, le principal élément de sécurité du continent européen, donc de la France. En vérité, l'écart entre la politique française et la politique américaine ne vient pas de cette critique du Pacte atlantique, de cette demande de modifications. Il vient de deux éléments. Il vient d'abord de la conception très différente qu'un pays comme la France a de l'évolution de l'Afrique et, en particulier, de l'évolution de l'Afrique noire et de l'Afrique blanche par rapport à celle que peut en avoir et que n'a cessé d'avoir le gouvernement américain.

L'écart vient aussi du fait que les Etats-Unis considèrent, comme l'a dit le ministre des affaires étrangères cet après-midi, qu'ils doivent conserver le monopole des connaissances atomiques et le monopole de l'emploi des armes atomiques.

Si l'on voulait éviter tout désaccord avec le gouvernement américain, ce n'est pas en plaidant la revision du Pacte atlantique qu'on l'obtiendrait, c'est en renonçant à toute politique française en Afrique, au Sahara, en Algérie et en renonçant à tout effort de modernisation militaire. Nous aurions sans doute, à cette double raison, moins de difficultés avec notre grand allié, mais est-ce servir la France qu'adopter une telle attitude ? Serait-ce servir la cause atlantique ? La réponse est non.

Une participation meilleure de la France à l'alliance, notamment en renforçant son potentiel militaire et son potentiel atomique, peut nous créer des difficultés passagères, mais, au regard de l'objectif commun, à savoir la défense du monde libre, nous savons que s'agissant aussi bien de notre politique en Afrique que de notre politique militaire, c'est nous qui avons raison pour notre avenir et pour la solidité du monde libre.

Nous ajoutons que cet effort, à notre sens, renforce la défense européenne. L'Europe a été au centre de la plupart des discours. Elle ne sera pas au centre du mien, mais je vais du moins y consacrer un développement important.

Lorsque le Gouvernement s'est constitué, en janvier 1959, et que, devant l'une et l'autre assemblée, il a lu son programme, ce programme, en ce qui concerne les affaires européenne, se résumait en trois points.

Premier point : l'application des traités existants. Même si certains de ses membres avaient été hostiles à la signature de ces traités, le Gouvernement s'engageait — la France ayant signé et ratifié — à les appliquer.

Le deuxième point était que le Gouvernement s'engageait à affirmer l'importance des problèmes européens pour l'avenir du monde occidental.

Troisième point : le Gouvernement s'engageait à s'entendre avec les autres nations européennes pour tenter de créer une organisation politique fondée — je m'excuse, mais les mots y étaient déjà — sur ce principe et sur cette idée de l'organisation de la coopération entre les gouvernements, image de l'Europe des patries.

Le Gouvernement, depuis deux ans, est resté ferme dans sa ligne de conduite annoncée dès le départ.

En ce qui concerne le premier point, c'est-à-dire l'application des traités existants et en particulier du plus important des trois, celui de la Communauté économique européenne, l'une des directions d'action du Gouvernement a été d'en remplir toutes les obligations. S'il y a eu, entre les partenaires signataires du traité de la Communauté économique européenne, une volonté d'accélérer son application, d'assurer le respect notamment du tarif extérieur commun, de poursuivre l'harmonisation sociale et la politique agricole commune, croyez bien que c'est au Gouvernement français qu'on le doit.

Le deuxième point, qui est d'ordre politique, consistait à affirmer la valeur de l'Europe occidentale, à faire comprendre au monde libre que l'Europe n'est pas seulement un enjeu ou un terrain de manœuvres mais qu'elle était une thèse essentielle dont il fallait défendre les positions politiques, stratégiques et morales. Là aussi, je ne crois pas que le Gouvernement ait failli ni à ses promesses ni à ses responsabilités. Qu'il s'agisse des thèses qu'il n'a cessé de défendre à l'égard des autres participants du monde libre, de notre combat en Algérie, et en ce qui concerne la défense des positions occidentales à Berlin, je ne crois pas non plus que l'on puisse faire de reproche au Gouvernement d'avoir été mauvais Européen, bien au contraire.

Enfin, le troisième point, c'était de créer la solidarité des Etats, une organisation politique fondée sur l'Europe des patries. Les mots étaient prononcés dans cette déclaration de 1959. Ce que nous voulions et ce que, depuis quelques mois, par l'initiative du général de Gaulle nous commençons à réaliser, c'est la réunion régulière des chefs de gouvernement, envisageant ainsi de constituer une première organisation politique de l'Europe limitée présentement aux six Etats signataires de la Communauté économique européenne, mais également ouverte à d'autres Etats. Pourquoi cette réunion régulière des chefs de gouvernement ? Pourquoi cet effort organique de solidarité ? C'est pour essayer d'adopter une attitude politique commune et aussi à l'intérieur du monde atlantique de coordonner nos efforts de défense. Comme l'a rappelé M. le ministre des affaires étrangères, en ce qui concerne en particulier cet effort européen de défense, nous n'avons pas hésité à prendre la décision fort importante d'accepter sur notre territoire l'installation de dépôts logistiques et de terrains de manœuvre pour l'armée allemande...

M. Camille Vallin. Vous pouvez vous en vanter !

M. le Premier ministre. ... ceci en vertu de l'idée que la défense européenne ce n'est pas seulement des mots, du vocabulaire, mais que cela exige quelquefois des actes difficiles à accomplir. *(Applaudissements au centre droit et sur divers bancs à droite.)*

Ces trois points — application des traités existants, affirmation de l'éminente valeur des positions stratégiques que représentent l'Europe et les nations européennes, effort de solidarité politique — constituent ce que l'on peut appeler une certaine conception de l'Europe, laquelle consiste en fait à essayer de faire comprendre ce qui est essentiel, à savoir la solidarité des nations européennes.

Alors, mesdames, messieurs, que subsiste-t-il des critiques à partir du moment où aucun esprit de bonne foi ne peut douter de la qualité de notre effort, tant en ce qui concerne le développement de la défense du monde libre que l'organisation de l'Europe ? Un des orateurs, en fin de compte, l'a très clairement exprimé : c'est la querelle de l'intégration ou de la non-intégration. Là est le fond du débat. Il faut d'ailleurs l'éclairer car les termes intégration ou non-intégration ont été pris dans deux hypothèses différentes : soit l'intégration militaire à l'intérieur du pacte de l'Atlantique, soit l'intégration politique à l'intérieur de l'Europe. On nous a reproché tout à la fois de refuser l'intégration militaire à l'intérieur du pacte de l'Atlantique et l'intégration politique à l'intérieur de l'Europe. On s'est fondé pour cela, d'une part, sur le discours prononcé il y a quelques mois par le général de Gaulle à l'Ecole militaire et, d'autre part, sur le fait que notre organisation de solidarité politique, reposant pour le moment sur les réunions régulières des chefs de gouvernement, n'avait pas le caractère intégré que d'autres eussent souhaité.

Mesdames, messieurs, s'agissant de la défense nationale et tout particulièrement de la constitution, à l'intérieur de notre défense nationale, d'une force de dissuasion fondée sur l'emploi des engins téléguidés et des armes atomiques, nous ne pouvons accepter cette critique de la non-intégration, et cela pour deux raisons qui méritent d'être exposées franchement.

La première critique, c'est qu'elle manque de réalisme. Quels sont les pays qui possèdent ou cherchent à posséder une force de dissuasion, un appareil atomique ou un système d'engins pour leur défense ? A l'intérieur du monde libre, dans le système d'alliances auquel nous appartenons, deux pays seulement, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, possèdent une telle force.

Or, ni le gouvernement américain ni le gouvernement britannique ne manifestent la moindre volonté d'intégration. Le gouvernement américain comme le gouvernement britannique, tout en étant l'un à l'autre si parfaitement alliés qu'ils n'envisagent pas d'emploi sans coordination de la décision, refusent l'intégration d'un appareil militaire essentiel qu'ils conservent sous l'autorité du gouvernement et du commandement national.

En ce qui concerne l'Europe, la seule puissance qui pourrait éventuellement participer à un effort commun est l'Allemagne. Mais M. le ministre des affaires étrangères vous a dit en termes très clairs quelles conséquences politiques et militaires résulteraient d'une violation ou d'une modification des accords de Paris que l'Allemagne a volontairement souscrits et aux obligations desquels elle n'entend pas se dérober.

Dès lors, j'ose répéter la formule, quelles que soient les critiques passionnées dont elle a fait l'objet ici ou là : le problème n'est pas, du point de vue réaliste, entre une force nationale ou une force intégrée ; il est entre une force nationale ou rien du tout.

A quoi l'on répond : Mais, en vérité, vous n'avez pas cherché, vous n'avez pas pris d'initiative. Vous nous citez sans cesse ce mémorandum de septembre 1958 tendant à créer une coordination politique à l'intérieur de l'alliance atlantique et sans cesse vous nous dites que des négociations se poursuivent en permanence pour donner à ce mémorandum des conséquences chaque jour plus utiles, une coordination chaque jour plus étroite. Pour répondre à ces questions qui me sont posées, allant jusqu'à la limite de ce qui peut être dit publiquement, je vais dresser la liste d'un certain nombre d'initiatives qui ont été prises mais qui n'ont pas réussi pour la seule et bonne raison qu'il n'y a pas désir de partage des secrets atomiques ni des techniques en matière d'engins.

Des gouvernements précédents ont souhaité ardemment une usine commune et si possible européenne de séparation des isotopes. Le Gouvernement français a attendu pendant des mois les réponses de certaines nations européennes qui s'interrogeaient pour savoir si elles participeraient ou non à la fabrication en commun de l'uranium enrichi à des fins militaires. Des hésitations se sont manifestées puis des refus. L'attitude des Etats-Unis d'Amérique n'a pas été sans incidence sur le refus de tel ou tel pays. Nous nous trouvons donc devant la situation suivante : ou bien ne pas avoir la liberté de fabriquer de l'uranium enrichi à des fins militaires et donc la possibilité de posséder une force de dissuasion, ou bien construire une usine française de séparation des isotopes. Si un effort financier vous est demandé pour une usine nationale, sachez que la raison en est dans les refus opposés à la construction en commun d'une usine de ce type.

Nous avons hésité — c'est le second point — entre la construction de certains bombardiers et l'achat, notamment aux Etats-Unis, des bombardiers les plus modernes. Si nous vous proposons d'en construire, c'est que nous avons compris que nous n'avions pas d'autre solution pour disposer de bombardiers d'un certain type.

Le Gouvernement a donné il y a quelques mois — c'est le troisième point — son accord en vue de la construction en commun, en Europe, en partie grâce à des brevets américains, d'engins I. R. B. M. Cela aurait permis de satisfaire d'abord à certains besoins de l'organisation atlantique, puis à des besoins nationaux. L'affaire est allée très loin. Des visites d'experts ont eu lieu, une consultation gouvernementale également, et si l'affaire n'a pas eu de suite, si, en d'autres termes nous n'avons pas pu bénéficier de cette fabrication nationale faite en Europe sous réserve que les premiers éléments fussent pour l'organisation atlantique, sachez que ce n'est absolument pas de notre fait.

Nous avons enfin souhaité disposer de certains secrets ou en tout cas de certaines techniques de fabrication. L'on avait même pu penser que les premières explosions de Reggane auraient été l'occasion d'obtenir des informations dans ce domaine. Mais, là aussi, nous n'avons eu d'autre solution que celle de recourir aux seuls cerveaux de nos savants et de nos techniciens.

Pourquoi ce refus de collaboration à nos initiatives ? Pourquoi ces silences ? On dit, et cela est vrai, qu'il existe une loi. La commission parlementaire chargée de l'application de cette loi exige, pour la participation d'autres nations, des progrès substantiels, cette notion étant entendue de la manière la plus stricte.

Comme vous l'a indiqué en termes très discrets mais très clairs M. Couve de Murville, cet après-midi, au-delà de cette loi et de cette interdiction de communication des brevets des engins téléguidés il faut voir la politique d'un grand Etat et la comprendre, ne pas la blâmer, ce qui serait inutile et, le cas échéant, en tirer des conséquences. Il ne s'agit pas, pour les Etats-Unis, de livrer des secrets ou des techniques de fabrication que les adversaires possèdent ; il s'agit, pour la grande puissance américaine, de garder aussi largement que possible le triple monopole des connaissances, des fabrications et de l'emploi.

Dès lors que nous pouvons, encore une fois sans avoir le droit de la blâmer, bien au contraire, faire l'effort nécessaire pour comprendre une politique de ce type, comment, à quel titre et pourquoi parler d'intégration à l'intérieur de l'Alliance atlantique ? Il n'y a pas d'intégration possible à partir du moment où nous nous trouvons non seulement devant des textes mais devant une politique bien plus importante qu'eux, politique qu'il ne nous appartient pas de blâmer mais dont nous sommes en droit de tirer les conséquences.

Cette politique souffre une exception, nous dit-on : c'est l'affaire des *Polaris*. Je ne voudrais pas reprendre l'exposé de M. Couve de Murville qui s'est parfaitement expliqué à ce sujet. A quoi aboutit cette affaire ? Elle aboutit à l'essai sur le continent européen d'engins placés en fait sous le commandement américain sans lequel on ne peut envisager aucun emploi. D'autre part, il s'agit d'engins de portée moyenne destinés à remplacer l'aviation tactique et qui ne comprennent en aucune façon les types d'appareils ou d'engins utiles à une défense complète comme nous vous le proposons.

Dans ces conditions, envisager l'intégration à l'intérieur de l'Alliance atlantique est une vue totalement irréelle. Ce qui est vrai à l'intérieur du Pacte atlantique, c'est l'alliance, c'est l'effort de coopération, l'effort de solidarité. Mais allez au-delà : voyez les initiatives prises, la raison du refus opposé et comprenez pourquoi il n'y a pas d'intégration possible !

Cet irréalisme — j'irai jusqu'au fond du problème, comme l'a fait M. Guy Petit cet après-midi — est à lui seul une réponse suffisante, mais pas la seule. Il en est une autre, celle de l'autorité nationale en matière de défense. Le problème est essentiel. La France, ce n'est pas seulement une terre sur laquelle vivent des hommes, ce n'est pas seulement leur travail, leurs peines et leurs échanges ; la France, c'est aussi une volonté collective, l'expression légitime d'une solidarité profondément ressentie et garante de la cohésion d'une société et de la liberté de ses citoyens. Qu'il y ait alliance entre nations pour la défense, qu'il y ait collaboration et coopération étroites, pour les améliorations techniques et économiques que permettent précisément des efforts de coopération et de collaboration, qu'il y ait association politique pour un effort commun, pour une attitude semblable en face de certaines menaces et, si possible, de toutes les menaces, qu'il y ait même en certain temps, en certains lieux et dans certains cas, mise en commun sous un commandement unique, à coup sûr, nous en sommes partisans.

Pour revenir au projet que nous occupe, quand nous posséderons un élément de force de dissuation, nous-mêmes ou nos successeurs, nous pourrons envisager des mises à la disposition d'une organisation commune — l'un des amendements que nous avons acceptés à l'Assemblée nationale le dit expressément — sous réserve évidemment de réciprocité et d'égalité. Mais, comme l'a dit M. de Chevigny, poser au départ le principe, le postulat qu'on ne peut pas créer un moyen de défense s'il n'existe pas d'abord autre chose que la nation, c'est en vérité méconnaître ce qui est l'essentiel de la défense, même dans l'alliance la plus étroite : la possibilité pour un gouvernement et la possibilité pour un commandement d'exercer leurs responsabilités fondamentales à l'égard de la nation dont ils sont responsables. (*Applaudissements au centre droit et sur quelques bancs au centre et à droite.*)

Je vais, quitte à me répéter, insister sur un aspect important des choses dans l'affaire essentielle qui vous est soumise, qui est la part politique de cette loi de programme : l'affaire nucléaire. Il ne peut y avoir de doute pour ceux qui sont à la fois des partisans passionnés de la défense coordonnée du monde libre et des partisans passionnés du rôle nécessaire de cette France à l'intérieur du monde libre : de toutes les difficultés qui s'élèvent entre les puissances membres du pacte Atlantique, une est fondamentale, c'est le monopole de certaines nations. C'est cela, en particulier, qui rend difficile l'intimité politique entre la France et les nations anglo-saxons. C'est cela qui est cause de la relative indifférence des anglo-saxons à l'égard de certains intérêts spécifiquement français. Il est un domaine réservé au seul gouvernement américain, aux seuls gouvernements disposant de l'arme atomique. Cela pèse lourdement sur les rapports avec la France et par conséquent sur le fonctionnement de l'alliance Atlantique.

Non seulement, comme l'a très bien dit M. de Chevigny dans son excellent discours, nous rendons service à notre propre défense en faisant cet effort, mais nous rendons service à l'alliance Atlantique. Quand on nous dit : « Vous ne serez prêts que dans dix ans à rendre ce service », je réponds d'abord que, dans cinq ans, il y aura déjà quelque chose d'utile et que, d'autre part, dans dix ans — il y a déjà plus de dix ans que le pacte de l'Atlantique existe — si nous voulons que dans dix ans d'un côté comme de l'autre de l'Océan, il y ait un effort atomique, c'est maintenant qu'il faut commencer à le faire. En le faisant, outre le service que nous rendons à notre nation, nous rendons un service fondamental à la solidité à venir de l'alliance Atlantique et en même temps nous rendons service à l'Europe et spécifiquement à l'Europe continentale.

Présentement, l'Europe ne peut pas disposer de forces militaires atomiques, c'est impossible matériellement pour les uns, politiquement et juridiquement pour les autres. Cependant, il faut que l'Europe continentale soit politiquement présente par l'exis-

tence d'une puissance atomique sur le continent. Nous commençon, non pas pour nous nous isoler, mais pour faire apparaître un début d'effort militaire et ainsi assurer, plus que par le passé, l'existence de l'Europe dans le concert Atlantique.

Ma conclusion, mesdames, messieurs, sera brève : la loi de programme qui vous est présentée correspond à un rajeunissement fondamentalement nécessaire de notre appareil ; il est d'autre part utile du point de vue scientifique, technique et industriel et, enfin, il représente une utilité fondamentale pour une politique qui reste axée sur la défense du monde libre et, à l'intérieur du monde libre, sur l'amélioration des conditions de défense de l'Europe.

Voilà qui vous explique l'importance que le Gouvernement attache à ce projet de loi et sa détermination de le faire aboutir. Pour cette raison, il vous demande de voter ce projet de loi et, pour commencer, de rejeter la motion préjudicielle. (*Applaudissements au centre droit et sur quelques bancs au centre et à droite.*)

M. le président. Je vais mettre aux voix la motion tendant à opposer la question préalable à la discussion du projet de loi et dont l'effet, en cas d'adoption, serait d'entraîner son rejet.

M. Raymond Pinchard. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pinchard.

M. Raymond Pinchard. Monsieur le président, après avoir consulté un certain nombre de mes collègues présidents de groupes, je crois répondre au désir de cette assemblée en sollicitant de votre part une suspension de séance d'une demi-heure. (*Murmures.*)

M. le président. Le principe de la suspension me semble accepté ; sa durée, par contre, ne paraît pas pouvoir être fixée d'une manière trop rigide.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue le jeudi 10 novembre à zéro heure trente-cinq minutes, est reprise à une heure dix minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Je mets aux voix la motion préjudicielle de M. Marcilhacy qui tend, je le rappelle, à opposer la question préalable et qui, si elle était adoptée, entraînerait le rejet du projet de loi.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe socialiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin (n° 9) :

Nombre des votants	286
Nombre des suffrages exprimés	269
Majorité absolue des suffrages exprimés	135
Pour l'adoption	186
Contre	83

Le Sénat a adopté. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

En conséquence, le projet de loi est repoussé.

— 6 —

COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 10 novembre 1960.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi programme relative à certains équipements militaires, en discussion au Parlement.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter le Sénat à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président de l'Assemblée nationale une demande tendant aux mêmes fins.

« Je vous prie de trouver ci-joint le texte du projet de loi programme relative à certains équipements militaires considéré comme adopté par l'Assemblée nationale dans sa séance du 24 octobre 1960 et rejeté par le Sénat dans sa séance du 9 novembre 1960, en vous demandant de bien vouloir le remettre à la commission mixte dès quelle sera constituée.

« Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'expression de mes sentiments de haute considération.

« Signé : MICHEL DEBRÉ. »

L'élection des représentants du Sénat dans cette commission mixte paritaire aura lieu dans les formes prévues par l'article 12 du règlement. La conférence des présidents, dans sa séance de jeudi, sera appelée à proposer une date pour cette élection.

— 7 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Etienne Rabouin une proposition de loi tendant à modifier les articles 1094 et 1098 du code civil relatifs aux donations entre époux.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 37, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale. (*Assentiment.*)

— 8 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de la prochaine séance, fixée au jeudi 10 novembre, à quinze heures trente :

Fixation de l'ordre du jour.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée, le jeudi 10 novembre, à une heure vingt-cinq minutes.*)

Le Directeur du service de la sténographie du Sénat,
HENRY FLEURY.

QUESTION ORALE

REMISE A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 9 NOVEMBRE 1960

(Application des articles 69 à 71 du règlement.)

256. — 9 novembre 1960. — **M. Paul Ribeyre** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que le taux de la Caisse nationale d'épargne est ramené de 3 p. 100 à 2,80 p. 100 à compter du 1er janvier 1961. Le montant des fonds déposés étant de l'ordre de 2.600 milliards d'anciens francs, c'est donc 5,2 milliards que percevront en moins les épargnants français, au cours de 1961. Cette décision serait prise en application de la politique financière actuelle qui tend à réduire l'intérêt de l'argent afin de diminuer les charges des emprunteurs. Il s'étonne qu'une telle explication puisse être donnée. En effet, les fonds des épargnants, conformément à la loi du 24 juin 1950, sont prêtés, pour la plus grande partie, aux collectivités locales pour leur équipement collectif (adduction d'eau, électrification, écoles, routes, etc.). Ce taux est généralement de 5,50 p. 100. Il apparaît ainsi que la Caisse des dépôts et consignations, bien qu'elle gère gratuitement ces fonds, n'en dégage pas moins un bénéfice important qu'elle reverse en grande partie au Trésor (20 milliards en 1959). Aussi, même si le taux des prêts consentis aux collectivités locales est abaissé — ce qui est non seulement souhaitable, mais parfaitement logique compte tenu de l'importance des bénéfices réalisés sur les fonds des épargnants — il semblerait injuste de faire supporter à ces derniers la charge de l'opération financière envisagée. Il y a lieu de redouter au surplus que cette baisse du taux de l'intérêt accordé aux épargnants ne les détourne vers d'autres placements plus rentables. De ce fait, on assistera à une diminution des disponibilités de la Caisse des dépôts et consignations, diminution provenant du ralentissement des dépôts, voire de leurs retraits. En définitive, c'est le montant global des prêts consentis aux collectivités locales qui diminuera. Cette perspective, qui va à l'encontre de la satisfaction des besoins croissants des départements et des communes, doit être prise d'autant plus sérieusement en considération que depuis quelques mois on constate une réduction des dépôts. Pour toutes ces raisons qui semblent déterminantes puisque les épargnants, les collectivités locales et la Caisse des dépôts elle-même en seraient les principales victimes, il demande: 1° que le revenu des épargnants français ne fasse pas l'objet de la diminution envisagée; 2° que, compte tenu de l'important boni réalisé sur les fonds des épargnants, une étude financière précise soit entreprise afin de baisser le taux des emprunts des collectivités locales.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 9 NOVEMBRE 1960.

Application des articles 67 et 68 du règlement, ainsi conçus:

« Art. 67. — *Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.* »

« Art. 68. — *Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au* Journal officiel; *dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse, ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

1320. — 9 novembre 1960. — **M. Jean Brajeux** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** si, dans une commune à cadastre rénové, l'indication dans un acte translatif de propriété que le régime sur la tête du disposant est antérieur à la réforme de la publicité foncière est suffisante du moment que cette indication est certifiée par le notaire rédacteur ou bien si il doit être indiqué la date du titre de ce disposant, même si ce titre n'a pas été transcrit.

1319. — 9 novembre 1960. — **M. Jean Brajeux** fait connaître à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que, dans les publicités légales tendant à porter à la connaissance du public les cessions de fonds de commerce, la mention d'enregistrement de l'acte doit être obligatoirement mentionnée sous peine de nullité de la publicité et il serait heureux de savoir s'il en est de même au cas où la vente intervient par un acte notarié qui est obligatoirement enregistré dans son mois. D'une manière générale, l'énonciation d'une pièce dans un acte destiné à être enregistré doit être suivie de la mention d'enregistrement mais, par exception, les actes notariés peuvent être mentionnés sans que cela rappelle ladite mention et il paraîtrait fort simple d'étendre cette tolérance aux publicités en question.

1318. — 9 novembre 1960. — **M. Paul Ribeyre** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'à la suite d'une étude effectuée par le cabinet de M. le ministre de l'industrie, il ressort que cinq départements (Ardèche, Côtes-du-Nord, Maine-et-Loire, Vienne et Vendée) sont menacés de sous-emploi et devraient de ce fait obtenir, par priorité, l'aide de l'Etat prévue au décret du 15 avril 1960. Il remarque qu'en dehors du département des Côtes-du-Nord, cette liste n'est pas comprise dans les zones prioritaires figurant à ce décret. Ce dernier précise en effet « qu'au cours des années à venir, les excédents de main-d'œuvre active les plus importantes apparaîtront vraisemblablement dans quatre départements: Ille-et-Vilaine, Morbihan, Côtes-du-Nord, Finistère, si l'activité économique n'y est pas rapidement développée. C'est pourquoi le Gouvernement reconnaît à cette région une situation particulière à bénéficier des dispositions du présent décret: d'une part, ces départements sont présumés satisfaire aux critères exigés, d'autre part, lorsque le ministre des finances et des affaires économiques décidera d'attribuer la prime d'équipement à une entreprise y exerçant son activité ou venant s'y installer, le montant de celle-ci ne pourra, sauf cas très particulier, être inférieure à 10 p. 100 du coût de l'investissement ». Après l'importante étude de M. le ministre de l'industrie, effectuée à la suite de la parution du décret du 15 avril 1960, il demande que la liste des départements prioritaires soit complétée par les départements précités où il est reconnu que l'exode rural et la poussée démographique font peser une menace particulièrement grave pour les années à venir. Il serait logique en effet sue tous ces départements où des études sérieuses prouvent que des problèmes identiques se posent bénéficient du même préjugé favorable se traduisant par l'attribution automatique des primes d'équipement.

1317. — 9 novembre 1960. — **M. René Tinant** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que la loi du 5 août 1960 accorde la protection du statut du fermage, et notamment le droit au renouvellement du bail aux locations des biens de collectivités publiques. Il souhaiterait savoir si une adjudication est nécessaire pour fixer le prix de location, dans le cas du renouvellement d'un bail consenti par une commune à un agriculteur, et, dans l'affirmative, comment concilier cette disposition avec le droit au renouvellement du bail accordé au preneur sortant par l'article 837 du code rural.

1316. — 9 novembre 1960. — **M. Eugène Rithzenthaler** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** quels sont les départements français où la culture du chou à choucroute est classée comme « culture spéciale » et imposée comme telle. Il lui demande s'il ne lui paraît pas équitable que cette culture, classée comme « spéciale » ou « générale » soit imposée de la même façon pour l'ensemble du territoire.

1315. — 9 novembre 1960. — **M. Maurice Charpentier** demande à **M. le ministre de l'agriculture** s'il lui serait possible de lui faire connaître le mode précis d'application de la nouvelle méthode hollandaise de traitement des eaux d'égout dans les communes rurales; ce procédé, déjà employé avec succès dans une trentaine de stations en Europe est, semble-t-il, peu coûteux; il permettrait aux communes rurales de traiter leurs eaux usées alors qu'elles sont dans l'obligation d'attendre de nombreuses années pour installer des réseaux d'égouts par les méthodes actuelles. Il se permet de lui proposer, s'il n'existe pas encore en France de semblables stations, sa propre commune, qui compte 1.100 habitants, pour y en installer une à titre expérimentale.

1314. — 9 novembre 1960. — **M. Maurice Charpentier** demande à **M. le ministre des travaux publics et des transports** si, en usant des nouveaux crédits de modernisation, il lui serait possible d'accélérer l'électrification de la ligne de chemin de fer Paris—Clermont—Nîmes, et particulièrement celle du tronçon Moret—les Sablons—Montargis situé sur celle-ci. Cité en plein développement, désignée géographiquement pour bénéficier de la déconcentration industrielle de Paris (il est d'ailleurs fait d'importants efforts dans ce sens par les autorités locales et départementales), Montargis retirerait les plus grands avantages d'être le mieux possible reliée à la capitale. La suppression du changement de locomotive, à Moret, du fait de l'électrification de la ligne jusqu'à Montargis gagnerait, sur le temps du trajet, de précieuses minutes, ce qui satisferait non seulement les habitants de Montargis et ceux de ses environs, mais également les nombreux Parisiens qui descendent chaque week-end dans cette région.

1313. — 9 novembre 1960. — **M. André Maroselli,** en se référant à la réponse qui a été faite le 7 octobre 1960 à sa question n° 1144 du 5 septembre 1960, demande à **M. le ministre de la justice** de lui faire connaître s'il n'envisage pas de faire figurer dans la nomenclature actuellement à l'étude des catégories de fonctionnaires bénéficiaires des dispositions de l'article 30, paragraphe 1° de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958, les agents qui — recrutés spécialement à cet effet — ont été les collaborateurs des magistrats du bureau du Sceau qu'ils ont relevés progressivement dans le courant des années 1946 et 1947 et qui ont occupé leurs fonctions pendant plus de huit années.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

AFFAIRES ETRANGERES

1064. — **M. Georges Rougeron** appelle l'attention de **M. le ministre des affaires étrangères** sur l'apparente protection dont bénéficient, dans la République fédérale allemande, nombre d'individus s'étant fait remarquer par leur attitude odieuse ou zélée sous le régime hitlérien. Il s'agit notamment des responsables de camps d'extermination non encore jugés: de magistrats ayant prononcé des condamnations à mort alors qu'ils siégeaient dans les tribunaux d'exception et qui se retrouvent nombreux dans les juridictions actuelles; en outre des manifestations organisées par d'anciens S S *telle* celle du 5 juin dernier à Windsheim et qui paraissent se développer. Il demande si le Gouvernement français n'estime pas que de telles attitudes constituent une contravention évidente à la volonté de « dénazification », incluse dans les accords interalliés relatifs à l'Allemagne et s'il ne pourrait considérer comme opportun de faire sur ces points toutes représentations auprès de la République fédérale. (*Question du* 18 *juillet* 1960.)

Réponse. — Le Gouvernement français n'ignore pas qu'un certain nombre d'individus ayant appartenu au parti nazi occupent encore certains postes en Allemagne, tant en Allemagne de l'Est, d'ailleurs, qu'en Allemagne de l'Ouest. De même le Gouvernement français est attentif aux réunions d'anciens S S. En ce qui concerne le processus de dénazification en République fédérale, il importe d'observer les faits suivants: 1° la Constitution, dans son article 21, paragraphe 2, prévoit que l'existence de partis qui mettent en cause les principes démocratiques est inadmissible. Ces dispositions sont appliquées. C'est ainsi qu'en vertu de cet article, le parti néo-nazi S. R. P. (parti socialiste du Reich) a été interdit le 23 octobre 1952 par le tribunal constitutionnel de Karlsruhe. De même, les plus récentes de ces interdictions ont porté sur deux associations de Berlin-Ouest, le 12 janvier 1960 et deux en Rhénanie-Westphalie en avril dernier; 2° Les diverses autorités en République fédérale ont, à de nombreuses occasions, condamné formellement le néo-nazisme. On peut se reporter utilement, à cet égard, au discours prononcé par le président Lubke, le 10 août dernier. Le chancelier Adenauer, le Bundestag, divers Gouvernements de Länder, de nombreuses associations de jeunesse et organisations syndicales ont pris des positions analogues; 3° le fonctionnement de la justice a été réorganisé et accéléré. Un centre a été créé en 1958, à Ludwigsburg afin de coordonner et de rendre plus efficaces les enquêtes sur les crimes nazis non encore punis. De nombreux dossiers sont actuellement en cours d'instruction. Le dossier du camp d'Auschswitz, entre autres, a été transmis aux autorités judiciaires compétentes et de nouveaux procès vont s'ouvrir contre les responsables des camps d'extermination. Le Gouvernement français a fait connaître, à maintes reprises, son sentiment sur ces divers problèmes et il a toutes raisons de penser que le Gouvernement fédéral est complètment informé de sa position.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

1170 — **M. Pierre Mathey** exposé à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que la réglementation actuelle prévoit qu'une personne âgée de plus de 75 ans, vivant seule, et n'ayant d'autres ressources que la retraite des vieux travailleurs est exemptée du paiement de la cote mobilière et de la contribution foncière pour la maison qu'elle peut posséder.Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître si cette réglementation est applicable à une même personne mais qui, en raison précisément de ses faibles ressources, se trouve à certains moments de l'année et par intermittence, dans l'obligation d'accepter de vivre chez un parent, dans une autre ville, en l'occurrence son gendre. (*Question du* 22 *septembre* 1960.)

Réponse. — Dès lors que le contribuable visé par l'honorable parlementaire satisfait aux conditions exigées par l'article 1398 *bis* du code général des impôts pour que l'immeuble qu'il habite soit affranchi de la contribution foncière des propriétés bâties, la circonstance qu'il « vit à certains moments de l'année et par intermittence » chez un parent n'est pas de nature à lui faire perdre le bénéfice de cette exonération. En revanche, en ce qui concerne la contribution mobilière, un contribuable ne peut, d'après la jurisprudence du Conseil d'Etat, bénéficier du dégrèvement d'office prévu par l'article 1435 du code général des impôts que s'il peut être regardé comme ayant son habitation principale dans son logement personnel. Il s'agit donc d'une question d'espèce à laquelle il ne pourrait être répondu avec précision que si, par l'indication du nom et de l'adresse du contribuable, l'administration était mise à même de faire procéder à une enquête sur son cas particulier.

1183. — **M. Alex Roubert** exposé à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que le paragraphe 2 de l'article 761 du code générale des impôts dispose que: « ne sont pas déduites de l'actif d'une succession les dettes consenties par le défunt au profit de ses héritiers, sauf pour le cas où elles résultent d'un acte authentique ou d'un acte sous seing privé ayant acquis date certaine avant l'ouverture de la succession, et, à charge par les héritiers, de prouver la sincérité de cette dette et son existence au jour de l'ouverture de la succession »; que ce texte établit une présomption « juris et de jure » de fictivité, qui tombe au rang de présomption simple lorsque la dette consentie résulte d'un acte authentique ou d'un acte sous seing privé ayant acquis date certaine avant la date du décès; qu'il s'ensuit qu'un passif révélé par les livres de commerce du défunt, au profit d'un héritier, mais ne faisant pas l'objet d'un acte authentique ou d'un acte sous seing privé ayant acquis date certaine, ne peut être admis en déduction de l'actif successoral; qu'il semble, cependant, que l'administration devrait admettre cette déduction lorsqu'un tel passif résulte de l'accumulation de participations annuelles aux bénéfices de l'héritier dans l'affaire industrielle de son père si ces participations ont fait l'objet de déclarations fiscales annuelles successives, figurent dans les bilans déposés aux contributions directes et ont donné lieu au paiement des impôts directs correspondants, établis chaque année, au nom de l'héritier, ces formalités excluant tout risque de fictivité de la créance; qu'enfin le défaut de date certaine, au sens de l'article 1328 du code civil, ne paraît pas pouvoir être invoqué par l'administration de l'enregistrement puisque la direction générale des impôts, par le service des contributions directes, a reçu les déclarations fiscales et qu'ainsi les administrations fiscales ont eu la connaissance directe et contrôlable des dettes dont l'héritier sollicite la déduction; et il lui demande, en conséquence, s'il ne lui paraît pas possible d'admettre la déduction de l'actif successoral des dettes ainsi constituées, et prouvées, au profit de l'héritier (*Question du* 28 *septembre* 1960.)

Réponse. En l'état actuel de la législation, la question posée par l'honorable parlementaire comporte, en principe, une réponse négative. Les dispositions de l'article 761, 2°, du code général des impôts s'opposent, en effet, à la déduction des dettes consenties par le défunt au profit de ses héritiers ou de personnes interposées, lorsque ce passif ne résulte pas d'un acte authentique ou d'un acte sous seings privé ayant acquis date certaine avant l'ouverture de la succession autrement que par le décès d'une des parties contractantes. Toutefois, il ne pourrait être pris parti de manière définitive sur le cas envisagé qu'après examen des circonstances particulières de l'affaire et, notamment, de la valeur probante des documents produits. Il serait nécessaire, à cet effet, de connaître le nom et le domicile du défunt, ainsi que la date de son décès.

1186. — **M. Camille Vallin** exposé à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que l'article 69 de la loi de finances du 26 décembre 1959 a inséré dans l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires, un article 23 *bis* qui prévoit l'attribution au fonctionnaire atteint d'une invalidité d'au moins 10 p. 100 résultant d'un accident de service, d'une « allocation temporaire d'invalidité » cumulable avec son traitement; que si la loi a posé les principes de ce droit, elle a laissé à un règlement d'administration publique à paraître, le soin de fixer « les conditions d'attribution ainsi que les modalités de concession, de paiement et de revision de cette allocation »; que le retard apporté à la publication de ce décret rend impossible le règlement des indemnités dues par les tiers, auteurs responsables de ces accidents, puisque, d'une part, la réparation du préjudice subi par le fonctionnaire blessé en service incombe pour partie à l'Etat et, d'autre part, que l'administration est fondée à exercer un recours contre les responsables; il lui demande s'il entend mettre fin à cette situation en publiant le texte prévu par la loi du 4 février 1959. (*Question du* 30 *septembre* 1960.)

Réponse. — Le décret portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 23 *bis* de l'ordonnance du 4 février 1959 relatif au statut général des fonctionnaires a été publié au *Journal officiel* du 13 octobre 1960 (décret n° 60-1089 du 6 octobre 1960).

1195. — **M. André Maroselli** exposé à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que le décret n° 60-724 du 25 juillet 1960 relatif aux marchés passés au nom des départements et des communes paru au *Journal officiel* du 27 juillet 1960 stipule, à l'article 9, que « les personnes ou sociétés en état de faillite ou de règlement judicaire ne sont pas admises à soumissionner. Aucun marché des collectivités et établissements mentionnés à l'article 1er ne peut leur être attribué ». Il lui demande si un entrepreneur de travaux publics, qui, en règlement judiciaire, a obtenu le concordat à 100 p. 100 du montant des créances, est visé par ces dispositions. (*Question du* 3 *octobre* 1960.)

Réponse. — La question posée par l'honorable parlementaire comporte une réponse négative. Il est constant, en doctrine comme en jurisprudence, que le concordat homologué par une décision de justice passée en force de chose jugée, met fin au règlement judiciaire (Perçeron des faillites et banqueroutes, 2e édition, nos 1345 et 1347). Il va sans dire, toutefois, que sur le plan de l'opportunité, il pourra paraître sage au bureau d'adjudication, à la commission d'appels d'offres ou au jury de concours, de ne pas retenir la candidature du concordataire, en raison de l'incertitude de sa situation financière.

1211. — M. Jean Lecanuet exposé à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'aux termes d'une circulaire n° 1580 en date du 1er septembre 1955 et en application des dispositions du code général des impôts, les marchés passés par les syndicats des communes sont assujettis au droit de timbre alors que les communes sont exonérées de ce même droit. Il lui demande si cette interprétation est fondée et, dans l'affirmative, s'il n'envisage pas de faire bénéficier les syndicats de communes des avantages prévus pour les communes afin de faire cesser une anomalie. (*Question du 11 octobre 1960.*)

Réponse. — Il a été admis, par souci d'unification et de simplification, que le régime fiscal des actes administratifs prévu à l'article 1004 du code général des impôts serait applicable aux actes passés par les syndicats de communes. Il en résulte que les marchés conclus par ces organismes, pour des besoins autres que ceux de leurs régies industrielles ou commerciales, sont exonérés du droit de timbre de dimension au même titre que les marchés des communes adhérentes

INTERIEUR

1213. — M. Lucien Perdereau rappelle à **M. le ministre de l'intérieur** qu'une circulaire n° 42 du 17 février dernier non seulement supprime la participation de l'Etat aux dépenses engagées par les communes pour les services d'incendie, mais qu'elle a un effet rétroactif. Or l'Etat s'était engagé, avant cette date, à participer à raison de 30 p. 100 aux dépenses des communes, et c'est en tenant compte de cette participation que les communes ont engagé des dépenses d'équipement et qu'une entente avait été réalisée avec des sociétés d'assurances qui consentaient des prêts sans intérêt d'un montant égal à la participation prévue de l'Etat. Dans le cas actuel, ces prêts étaient consentis pour une durée maximum de deux ans, délai dans lequel devait intervenir le versement de la subvention de l'Etat. Or, la circulaire du 17 février 1960 ayant un effet rétroactif, les services de la préfecture déclarent qu'il leur est impossible de régler les subventions promises pour les années antérieures. Le préjudice ainsi causé aux budgets communaux est très grave. Pour la commune en cause, la subvention promise en 1958 était de 139.980 francs et celle promise en 1959 était de 61.792 francs. Cette commune va donc se trouver en situation budgétaire difficile du fait du non-versement de ces subventions. Il lui demande s'il ne serait pas possible de revoir la circulaire du 17 février en faisant débuter sa mise en vigueur à cette même date. (*Question du 11 octobre 1960.*)

Réponse. — La circulaire n° 42 du 17 février 1960 ne supprime pas la participation de l'Etat aux dépenses engagées par les communes pour l'équipement de leur service public d'incendie et de secours, mais, au contraire, fixe les modalités du rétablissement d'un régime de subventions qui avait commencé à être perturbé en 1953 par les premiers abattements affectant le budget de protection civile. De fait, la dernière répartition normale de subventions remonte au 31 mai 1956 et encore n'a-t-elle été possible que grâce à des versements en annuités qui ont absorbé la quasi-totalité des crédits des quatre exercices suivants; la dernière tranche en a été seulement versée en juin 1960. Entre temps, l'administration ne s'est liée par rien qui puisse la faire considérer comme engagée à l'égard des collectivités ayant décidé pendant cette période des travaux ou des achats de matériels d'incendie: en effet, la circulaire n° 42 du 12 février 1954, puis celle n° 237 du 31 mai 1956, avaient précisé que les transmissions de dossiers n'impliquaient qu'une consultation technique ne constituant aucun engagement formel d'octroi d'une subvention ultérieure. La restriction qui précède va pouvoir être tempérée dans les mois à venir par l'application même des dispositions contenues dans la circulaire n° 42 du 17 février 1960 visée par l'honorable parlementaire. Ce texte détermine les nouvelles limites de l'intervention financière de l'Etat dans les dépenses de l'espèce et précise les objectifs que cette intervention doit désormais aider à atteindre. Elle vise en effet à permettre, principalement aux centres de secours, de passer de l'équipement minimum réglementaire à l'équipement complémentaire que justifient la défense de leurs risques particuliers et l'adaptation de leurs moyens aux obligations nouvelles de protection imposées par les conditions de vie moderne: création de villes satellites, décentralisation dans le cadre de la politique gouvernementale des industries utilisant ou traitant des produits dangereux, extension de l'importance de la mission statutaire des sapeurs-pompiers par suite notamment de l'accroissement de la circulation et de la fréquentation des plages et baignades, etc. Par mesure d'équité, il est apparu nécessaire d'apporter une aide financière rétroactive aux collectivités diligentes qui, au cours des années précédentes et sans attendre l'octroi d'une subvention, ont devancé les dispositions de la circulaire n° 42 du 17 février 1960 et acquis dans cette période les matériels d'intervention correspondant à l'équipement complémentaire actuel des corps de sapeurs-pompiers. La réponse au Titre IV de la circulaire du 17 février 1960 permettra d'en établir la liste et le montant, et de prévoir ainsi une répartition de subventions rétroactives dont l'échelonnement débutera en 1961.

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

1187. — Mme Marie-Hélène Cardot expose à **M. le ministre des postes et télécommunications** que les agents de son administration appartenant au cadre B (contrôleurs et contrôleurs principaux) souhaiteraient obtenir que leur soient appliquées certaines mesures déjà intervenues pour d'autres catégories; ils souhaiteraient notamment que le droit à pension de retraite soit ouvert facultativement à l'âge de cinquante-cinq ans et que les dispositions de la loi du 4 août 1956 qui accordent une bonification de 5 ans aux cadres (catégorie A) soient applicables à tout le personnel (catégories B et C); ils souhaitent, d'autre part, que soit supprimé l'abattement de 1/6 effectué sur le total des annuités liquidables pour le calcul de la pension des agents sédentaires. Elle lui demande s'il estime pouvoir donner une suite favorable à ces deux requêtes. (*Question du 30 septembre 1960.*)

Réponse. — L'extension à d'autres catégories de personnel des dispositions de la loi n° 56-782 du 4 août 1956 et les modifications relatives au calcul des retraites posent des problèmes qui intéressent l'ensemble des fonctionnaires des diverses administrations publiques, et sont donc essentiellement de la compétence de M. le ministre des finances et des affaires économiques et de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre (direction de l'administration et de la fonction publique) auxquels la question posée par l'honorable parlementaire a été soumise.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

Séance du mercredi 9 novembre 1960.

SCRUTIN (N° 9)

Sur la motion (n° 1) de M. Pierre Marcilhacy tendant à opposer la question préalable au projet de loi de programme relative à certains équipements militaires.

Nombre des votants	286
Nombre des suffrages exprimés	269
Majorité absolue des suffrages exprimés	135
Pour l'adoption	186
Contre	83

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Mohamed Saïd Abdellatif.
Youssef Achour.
Louis André.
André Armengaud.
Fernand Auberger.
Emile Aubert.
Marcel Audy.
Octave Bajeux.
Clément Balestra.
Paul Baratgin.
Jean Bardol.
Edmond Barrachin.
Abdennour Belkadi.
Salah Benacer.
Brahim Benali.
Mouâaouia Bencherif.
Jean Bène.
Ahmed Bentchicou.
Lucien Bernier.
Marcel Bertrand.
Auguste-François Billiemaz.
René Blondelle.
Jacques Boisrond.
Edouard Bonnefous (Seine-et-Oise).
Jacques Bordeneuve.
Ahmed Boukikaz.
Marcel Boulangé (territoire de Belfort).
Georges Boulanger (Pas-de-Calais).
Robert Bouvard.
Joseph Brayard.
Marcel Brégégère.
Julien Brunhes.
Florian Bruyas.
Robert Burret.
Roger Carcassonne.
Marcel Champeix.
Michel Champleboux.
Adolphe Chauvin.
André Chazalon.
Paul Chevallier (Savoie).
Bernard Chochoy.
Henri Claireaux.
Emile Claparède.
Jean Clerc.
André Colin.
Henri Cornat.
André Conu.
Yvon Coudé du Foresto.
Antoine Courrière.
Maurice Coutrot.
Mme Suzanne Crémieux.
Etienne Dailly.
Georges Dardel.
Francis Dassaud.
Léon David.
Gaston Defferre.
Jean Deguise.
Alfred Dehé.
Claudius Delorme.
Vincent Delpuech.
Mme Renée Dervaux.
Jacques Descours-Desacres.
Emile Dubois (Nord).
Roger Duchet.
Jacques Duclos.
Baptiste Dufeu.
André Dulin.
Claude Dumont.
Emile Durieux.
Adolphe Dutoit.
René Enjalbert.
Jean Errecart.
Edgar Faure.
Jean Fichoux.
André Fosset.
Jean-Louis Fournier.
Charles Fruh.
Jacques Gadoin.
Roger Garaudy.
Pierre Garet.
Etienne Gay.
Jean Geoffroy.
Lucien Grand.
Robert Gravier.
Léon-Jean Grégory.
Georges Guille.
Djilali Hakiki.
Yves Hamon.
Roger Houdet.
Emile Hugues.
Alfred Isautier.
René Jager.
Léon Jozeau-Marigné.
Louis Jung.
M'Hamet Kheirate.
Michel Kistler.
Jean Lacaze.
Bernard Lafay.
Pierre de La Gontrie.
Roger Lagrange.
Mohammed Larbi Lakhdari.
Marcel Lambert.
Georges Lamousse.
Adrien Laplace.
Robert Laurens.
Charles Laurent-Thouverey.
Guy de La Vasselais.
Arthur Lavy.
Edouard Le Bellegou.
Jean Lecanuet.
Marcel Lemaire.
Etienne Le Sassier-Boisauné.
Louis Leygue.
Waldeck L'Huillier.
Jean-Marie Louvel.
Fernand Malé.
Roger Marcellin.
Pierre Marcilhacy.
Georges Marie-Anne.
André Maroselli.
Georges Marrane.
Pierre-René Mathey.
Jacques de Maupeou.
Jacques Ménard.
Roger Menu.
André Méric.
Léon Messaud.
Pierre Métayer.
Gérard Minvielle.
Paul Mistral.
François Mitterrand.
François Monsarrat.
René Montaldo.
André Monteil.
Gabriel Montpied.
Léopold Morel.
Roger Morève.
Marius Moutet.
Louis Namy.
Charles Naveau.
Jean Nayrou.
Labidi Neddaf.
Jean Noury.
Gaston Pams.
Guy Pascaud.
Gilbert Paulian.
Paul Pauly.
Henri Paumelle.
Jean Péridier.

Général Ernest Petit (Seine).
Guy Petit (Basses-Pyrénées).
Gustave Philippon.
Jules Pinsard.
Auguste Pinton.
Edgard Pisani.
Henri Prêtre.
Mlle Irma Rapuzzi.
Joseph Raybaud.
Etienne Restat.
Paul Ribeyre.
Eugène Romaine.
Alex Roubert.
Georges Rougeron.
Benaïssa Sassi.
Laurent Schiaffino.
Abel Sempé.
Charles Sinsout.
Edouard Soldani.
Robert Soudant.
Charles Suran.
Paul Symphor.
Edgar Tailhades.
René Tinant.
René Toribio.
Ludovic Tron.
Camille Vallin.
Emile Vanrullen.
Fernand Verdeille.
Maurice Vérillon.
Jacques Verneuil.
Etienne Viallanes.
Jean-Louis Vigier.
Joseph Voyant.
Paul Wach.
Raymond de Wazières.
Joseph Yvon.

Ont voté contre:

MM.
Abel-Durand.
Ahmed Abdallah.
Gustave Alric.
Al Sid Cheikh Cheikh.
Philippe d'Argenlieu.
Jean de Bagneux.
Jacques Baumel.
Maurice Bayrou.
Sliman Belhabich.
Jean Bertaud.
Général Antoine Béthouart.
Raymond Bonnefous (Aveyron).
Albert Boucher.
Amédée Bouquerel.
Jean-Eric Bousch.
Jean Brajeux.
Martial Brousse.
Omer Capelle.
Maurice Carrier.
Maurice Charpentier.
Robert Chevalier (Sarthe).
Pierre de Chevigny.
Gérald Coppenrath.
Louis Courroy.
Jacques Delalande.
Marc Desaché.
Paul Driant.
Hector Dubois (Oise).
Charles Durand.
Hubert Durand.
Yves Estève.
Jacques Faggianelli.
Pierre Fastinger.
Général Jean Ganeval.
Jean de Geoffre.
Victor Golvan.
Georges Guéril.
Mohamed Gueroui.
Paul Guillaumot.
Roger du Halgouet.
Jacques Henriet.
Eugène Jamain.
Paul-Jacques Kalb.
Jean de Lachomette.
Maurice Lalloy.
Francis Le Basser.
Marcel Lebreton.
Modeste Legouez.
François Levacher.
Robert Liot.
Jacques Marette.
Louis Martin.
Ali Merred.
Mohamed el Messaoud Mokrane.
Marcel Molle.
Geoffroy de Montalembert.
Léon Motais de Narbonne.
Eugène Motte.
François de Nicolay.
Henri Parisot.
François Patenôtre.
Paul Pelleray.
Lucien Perdereau.
Hector Peschaud.
Paul Piales.
Raymond Pinchard.
André Plait.
Michel de Pontbriand
Marcel Prélot.
Georges Repiquet.
Jacques Richard.
Eugène Ritzenthaler.
Jean-Paul de Rocca Serra.
Louis Roy.
Abdelkrim Sadi.
François Schleiter.
Jacques Soufflet.
Gabriel Tellier.
Jean-Louis Tinaud.
Pierre de Villoutreys.
Mouloud Yanat.
Michel Yver.
Modeste Zussy.

Se sont abstenus:

MM.
Jean-Marie Bouloux.
Raymond Brun.
Mme Marie-Hélène Cardot.
Henri Desseigne.
René Dubois (Loire-Atlantique).
Michel Kauffmann.
Roger Lachèvre.
Marcel Legros.
Bernard Lemarié.
Jacques Masteau.
Max Monichon.
Claude Mont.
Pierre Patria.
Marc Pauzet.
Alain Poher.
Georges Portmann.
Vincent Rotinat.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Joseph Beaujannot.
Mohamed Belabed.
Amar Beloucif.
Jean Berthoin.
Gabriel Burgat.
Georges Cogniot.
Jules Emaille.
Louis Gros.
Mohamed Kamil.
Henri Lafleur.
Paul Levêque.
Henri Longchambon.
Menad Mustapha.
Hacène Ouella.
Marcel Pellenc.
Etienne Rabouin.
Jacques Vassor.
Mme Jeannette Vermeersch.

Excusés ou absents par congé:

MM. Georges Bonnet et Raymond Guyot.

N'a pas pris part au vote:

M. Gaston Monnerville, président du Sénat.

Ont délégué leur droit de vote:

(Art. 63 et 64 du règlement.)

MM. Al Sid Cheikh à M. Mohamed El Messaoud Mokrane.
Abdennour Belkadi à M. Marcel Lambert.
Jacques Boisrond à M. Léon Jozeau-Marigné.
Jacques Bordeneuve à M. Guy Pascaud.
Ahmed Boukikaz à M. Mouâaouaia Bencherif.
Marcel Brégégère à M. Marcel Champeix.
Henri Cornat à M. Raymond Pinchard.
Francis Dassaud à M. Pierre Métayer.
Jacques Duclos à M. Georges Marrane.
Roger Ganaudy à M. Camille Vallin.
Léon-Jean Grégory à M. Georges Guille.
Djilali Hakiki à M. Joseph Brayard.
Alfred Isautier à M. Charles Fruh.
Paul-Jacques Kalb à M. Modeste Zussy.
M'Hamet Kheirate à M. André Maroselli.
François Levacher à M. Hector Dubois.
Jacques Marette à M. Michel de Pontbriand.
Roger Menu à M. Robert Soudant.
Max Monichon à M. Marc Pauzet.
Léopold Morel à M. Vincent Delpuech.
Gaston Pams à M. Auguste-François Billiemaz.
Henri Paumelle à M. Etienne Dailly.
Le général Ernest Petit à M. Louis Namy.
Georges Repiquet à M. Maurice Bayrou.
Abdelkrim Sadi à M. Jean Bertaud.
Benaïssa Sassi à M. Etienne Restat.
Abel Sempé à M. Paul Mistral.
Emile Vanrullen à M. Emile Durieux.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix.